



CHARGÉE DE PROJET

ve Gagnon-Levert, designer urbain et aménagiste

AMÉNAGEMENT

Olivier Philippe, architecte paysagiste

Ariane Views-Désautels, architecte paysagiste et designer urbain

Sonbio Savad urbanisto

# de révision	date	description de la modification et / ou de l'émission
1a	2023.10.01	Émission préliminaire : étape 1
1b	2023.11.03	Émission préliminaire : étapes 2 et 3
1c	2023.12.04	Émission finale

<u> </u>			

NTRODUCTION	4	DIAGNOSTIC	11
ATURE DU MANDAT	5	PORTRAIT DU TERRITOIRE	12
PPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	6	HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT	12
T I KOONE METHODOLOGIQOE	· ·	ANALYSE TYPOMORPHOLOGIQUE	14
		PROJETS IMMOBILIERS POTENTIELS	15
		ANALYSE DES COMPOSANTES URBAINES	16
		HIÉRARCHIE ROUTIÈRE	17
		ANALYSE DES COMPOSANTES NATURELLES SYNTHÈSE	18 19
		STATILOL	19
		PORTRAIT DES BESOINS	20
AISE EN CONTEXTE	8	PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE	20
		RÉSULTAT DE LA PLATEFORME CONSULTATIVE	23
		RÉSULTAT DU SONDAGE AUPRÈS DES GROUPES CIBLES	
OCALISATION CHELLE RÉGIONALE	9	SYNTHÈSE	33
CHELLE DE LA VILLE	9 10	PORTRAIT DE L'OFFRE EN PARCS ET ESPACES VERTS	34
CHELLE DE LA VILLE	10	MÉTHODOLOGIE	34
ADRE DE PLANIFICATION	11	INVENTAIRE DES PARCS ET ESPACES VERTS	35
ONTEXTE DE PLANIFICATION	11	ANALYSE DE L'OFFRE EN PARCS ET ESPACES VERTS	37
		INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES	38
		PORTRAIT DES PARCS ET ESPACES VERTS	39
		DIAGNOSTIC ET ENJEUX	64
		FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES	
		TABLEAU DES DÉFICIENCES PAR PARC ET ESPACE VERT	66
		SYNTHÈSE	67
		TENDANCES ET PRATIQUES ÉMERGENTES EN AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES VERTS	68
		BESOINS, HABITUDES ET INTÉRÊTS PAR GROUPE D'ÂGE	68
		TENDANCES SOCIÉTALES ET PRATIQUES ÉMERGENTES AMÉNAGEMENT	EN 69
		TENDANCES ÉMERGENTES EN AMÉNAGEMENTS DURABLES	73



VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS	77
VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS	78
PRINCIPES DIRECTEURS	79

PLAN D'ACTION	87
SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PAR PARC	88

01

Introduction

NATURE DU MANDAT

Depuis la dernière décennie, la ville de Saint-Lin-Laurentides connaît une croissance démographique sans précédent. En effet, sa population a plus que doublé en moins de 10 ans. Cette croissance démographique n'est pas sans répercussions. Elle aura des impacts notamment sur les infrastructures, les services ainsi que sur la desserte en parcs et espaces verts.

Les parcs et espaces verts constituent des poumons verts pour la ville. Ils sont également des lieux de rencontre, de rassemblement, de repos, de divertissement, en plus d'avoir un apport important sur la santé des individus. D'autre part, ils contribuent grandement au développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté.

La desserte actuelle de Saint-Lin-Laurentides ainsi que les aménagements de certains parcs et espaces verts sont désormais désuets et ne répondent plus au portrait de la population actuelle et celle à venir. Afin de répondre aux besoins de la population grandissante, la Ville a misé dans un programme triennal d'immobilisation comprenant, entre autres, des investissements pour les parcs et espaces verts.

C'est dans ce contexte que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a mandaté Stantec afin de développer un Plan directeur des parcs et espaces verts qui permettra à cette dernière de se doter d'un outil de gestion des aménagements et des équipements récréatifs de la ville. Cet outil permettra de développer une vision d'ensemble et de définir des orientations qui s'articuleront à travers un plan d'actions. Ce dernier permettra de cibler les interventions et les investissements à entreprendre afin de bonifier les aménagements dans les parcs et espaces verts. Ultimement, le Plan directeur permettra d'offrir aux citoyens des quartiers, des parcs et espaces verts de qualité qui répondent à leurs besoins.





APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Afin de mener à bien le Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, le mandat sera réalisé en trois grandes étapes. La première étape consistera à la réalisation du diagnostic. Ce chapitre comprendra une analyse du territoire, des besoins et de l'offre en parcs et espaces verts. Cette analyse permettra, à terme, d'identifier les enjeux et les opportunités pour l'ensemble des parcs et espaces verts que constituent Saint-Lin-Laurentides. Par la suite, les résultats de l'analyse porteront vers la définition d'une vision d'ensemble porteuse, de grandes orientations et de principes qui guideront les futurs aménagements des parcs et espaces verts de Saint-Lin-Laurentides. En dernier lieu, un programme d'intervention détaillé indiquant les interventions à réaliser à court, moyen et long terme ainsi qu'une estimation budgétaire des investissements à prévoir seront rassemblés à l'intérieur d'un plan d'action.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic donnera un meilleur aperçu de l'état de la situation en lien avec le réseau des parcs et espaces verts de Saint-Lin-Laurentides. D'abord, le portrait du territoire permettra de mieux comprendre la composition du territoire ainsi que les enjeux inhérents à ce dernier. Celui-ci retracera et identifiera les éléments du développement qui auront façonné le territoire permettant ainsi de mieux comprendre la composition actuelle. Une analyse urbaine sur trois échelles sera également réalisée. Elle comprendra l'échelle régionale, locale et de la ville. Par la suite, une analyse typomorphologique sera réalisée afin de mieux comprendre la forme urbaine du territoire. Celle-ci comprendra une analyse de la trame viaire, du parcellaire ainsi que du cadre bâti.

Afin d'obtenir un portrait des besoins en termes d'offre et de desserte en parcs et espaces verts de la population actuelle, un profil sociodémographique sera réalisé ainsi qu'un sondage auprès de la population, des organismes et des garderies. Le résultat des sondages ainsi que le profil sociodémographique permettront de confirmer certains enjeux relatifs aux parcs ainsi que de déterminer les besoins de la population face à l'utilisation de ceux-ci. Le portrait des parcs comprendra l'analyse de l'offre ainsi que la desserte afin d'évaluer si elles sont adéquates.

Une évaluation qualitative et quantitative des parcs sera également effectuée. Celle-ci comprendra, un inventaire des équipements, un plan de desserte incluant le rayon de desserte par typologie de parc, ainsi que des fiches descriptives pour chaque parc qui composent le territoire. Ces fiches seront réalisées sur la base des données des inspections réalisées en 2022 ainsi que des visites de l'ensemble des parcs effectuées dans le cadre de ce mandat. Les visites permettront d'évaluer l'état des infrastructures

notamment des modules de jeux, des surfaces, du mobilier, du couvert végétal ainsi que de l'organisation spatiale des parcs. Les fiches comprendront une description sommaire du parc, un inventaire, l'état des installations et équipements ainsi que les potentiels et contraintes de celui-ci.

L'ensemble des observations et constats concernant l'état des parcs seront rassemblés à l'intérieur d'un tableau de déficiences. De plus, un fascicule sur les grandes tendances sociétales et les pratiques émergentes en aménagement sera intégré à ce chapitre. Les tendances en loisirs seront illustrées par groupe d'âge afin de mieux comprendre les besoins et intérêts des populations actuelles et le type d'aménagement qui peuvent leur correspondre.

Enfin, dans l'objectif d'orienter les investissements à prévoir pour la prochaine année, un tableau des stratégies d'interventions ciblant les grandes interventions à envisager viendra clore ce chapitre.

VISION ET ORIENTATION

Pour donner suite au diagnostic, une vision sera développée basée sur les constats des analyses ainsi que les résultats des sondages. Celle-ci reflétera les grandes aspirations des citoyens et de la Ville face au futur réseau de parcs et espaces verts de Saint-Lin-Laurentides.

Les orientations refléteront les priorités de la Ville en ce qui a trait aux parcs et espaces verts du territoire. Les grandes orientations seront accompagnées d'objectifs de réalisation. Des exemples à l'appui pourront illustrer les modes d'application.

PLAN D'ACTION

En dernier lieu, un plan d'action synthétisant l'ensemble des actions à entreprendre dans un horizon de huit ans et identifiant les priorités d'interventions sera rassemblé à l'intérieur d'un tableau. Ce même tableau comprendra une estimation budgétaire des coûts à prévoir pour les aménagements des parcs et espaces verts de Saint-Lin-Laurentides.

ÉTAPES

- DIAGNOSTIC
- 2 VISION ET ORIENTATIONS



02

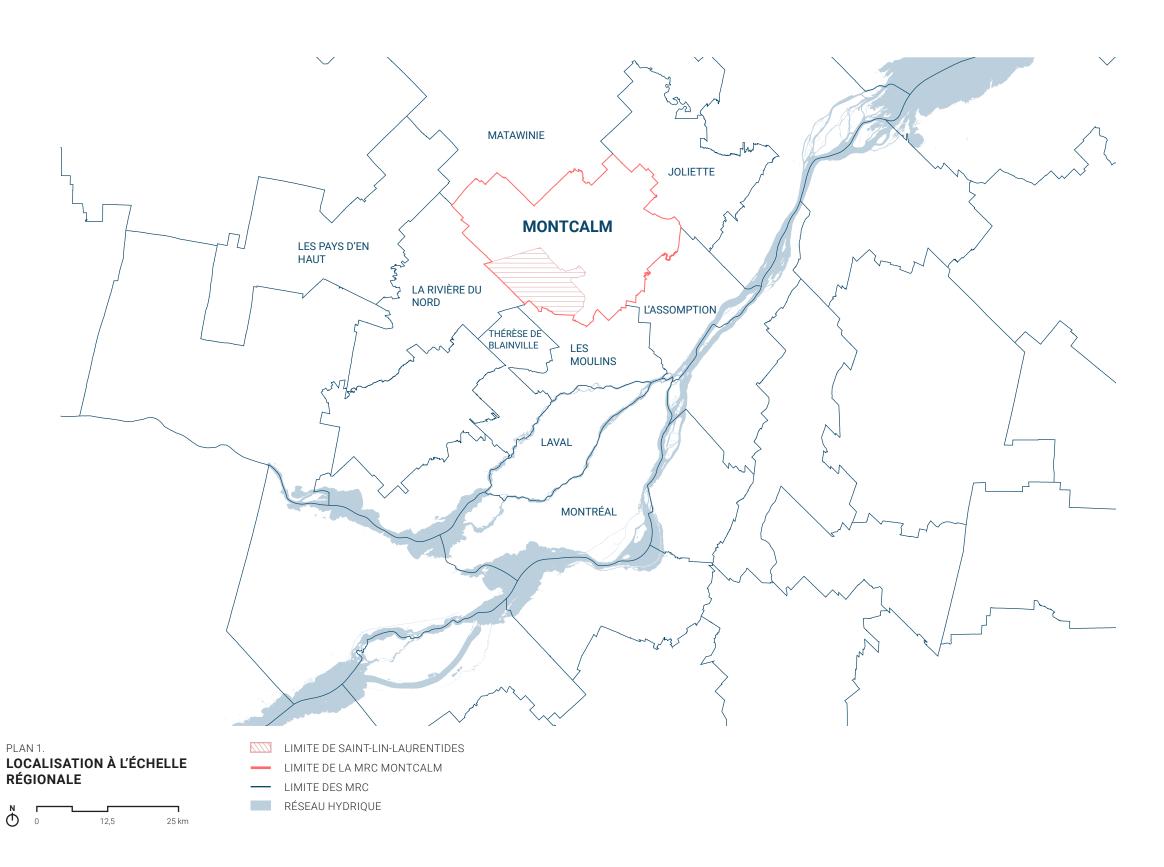
Mise en contexte

LOCALISATION

ÉCHELLE RÉGIONALE

Située dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm, la Ville de Saint-Lin-Laurentides est une municipalité du Québec de la région administrative de Lanaudière. Localisée entre les régions de la Mauricie à l'est et des Laurentides à l'ouest, la région administrative de Lanaudière s'étend au nord du massif laurentien jusqu'au fleuve Saint-Laurent au sud. À environ 30 kilomètres au nord-est de Montréal, la région de Lanaudière comprend les vallées des rivières Ouareau et L'Assomption et compte 58 municipalités locales et six municipalités régionales de comté (MRC) dont la MRC de Montcalm.

La MRC de Montcalm se caractérise par une vaste zone récréotouristique au nord et par une plaine agricole prospère au sud. Elle couvre environ 720 kilomètres carrés de territoire et est délimitée par la MRC de Matawinie au nord, la MRC des Moulins et de l'Assomption au sud, la MRC de Joliette à l'est et la MRC de La Rivière-du-Nord à l'ouest. La MRC de Montcalm compte neuf municipalités et une ville (Saint-Lin-Laurentides).





ÉCHELLE DE LA VILLE

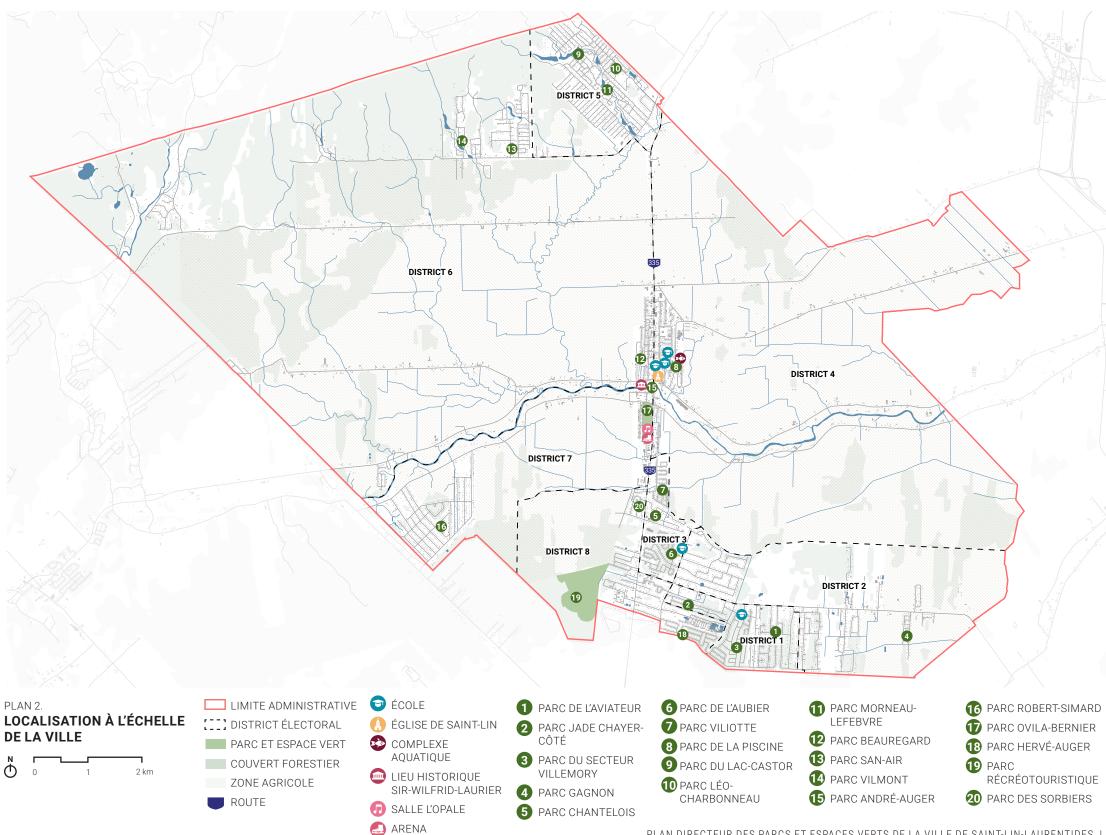
La ville de Saint-Lin-Laurentides se caractérise par sa position stratégique entre les villes de Joliette et Saint-Jérôme. Sa localisation lui permet de profiter des avantages de la campagne tout en bénéficiant des services de la Ville.

Avant la fusion, Saint-Lin était exclusivement agricole et depuis les dernières années, son secteur résidentiel s'est grandement développé, doublant sa population. À caractère résidentiel, commercial et industriel, Saint-Lin-Laurentides est desservi par de nombreux commerces, bureaux et associations.

En plein essor, Saint-Lin-Laurentides compte aujourd'hui plus de 25 000 habitants sur un territoire qui s'étend sur plus de 117 kilomètres carrés.

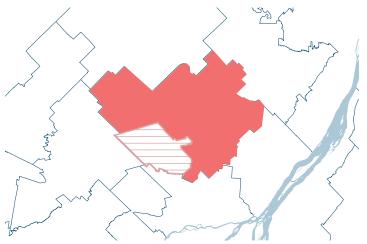
La ville de Saint-Lin-Laurentides est traversée par quatre axes de transports majeurs : la route158, la 335 et les routes 337-339.

Avec son secteur boisé et ses lacs, les amateurs de camping, de motoneiges, de randonnées équestres et de ski de fond sont bien desservis à Saint-Lin-Laurentides.



CADRE DE PLANIFICATION

CONTEXTE DE PLANIFICATION

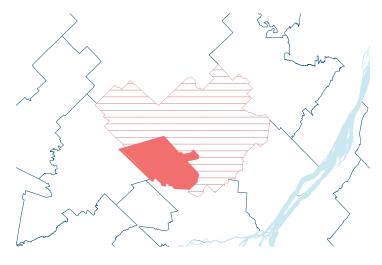


ÉCHELLE RÉGIONALE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MONTCAI M. 2009

Entrée en vigueur le 8 mai 2009, le schéma d'aménagement et de développement (SADR) sert à guider la planification du territoire des municipalités situées à l'intérieur de la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm. Outil de planification, il sert à déterminer les grandes orientations de l'aménagement du territoire. Parmi celles-ci, l'orientation d'accroître la qualité de vie des Montcalmois en consolidant les équipements et infrastructures publics et en utilisant les ressources de façon optimale afin d'offrir un milieu de vie dynamique, attrayant et durable. Voici les objectifs qui en découlent :

- Améliorer l'offre globale en matière d'équipements et de services et assurer une répartition adéquate des équipements sur l'ensemble du territoire;
- Assurer la fourniture d'équipements et de services essentiels afin de répondre aux besoins de la population actuelle et future.



ÉCHELLE LOCALE

RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NO. 100-2004, 2004

Entrée en vigueur en avril 2004 et mis à jour le 23 décembre 2020, le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Lin-Laurentides est un document de planification établissant les lignes directrices de l'organisation spatiale de la municipalité. Il permet d'orienter la prise de décision en matière d'aménagement et de développement du territoire. Au plan d'urbanisme, la vision de Saint-Lin-Laurentides est de devenir un endroit de choix pour nombre de jeunes familles et aînés souhaitant s'épanouir dans un milieu de vie exaltant comprenant de nombreux parcs et espaces verts où la mobilité active est mise de l'avant, qui permet aux résidents de sillonner un tissu urbain adapté à leurs besoins. Parmi les orientations voici celles relatives aux parcs, espaces verts et équipements récréatifs :

- Planifier une desserte adéquate en parcs et espaces verts sur l'ensemble du territoire et développer un réseau de sentiers récréatifs polyvalents;
- Assurer une desserte suffisante et de qualité en termes d'équipements récréatifs.

PLAN D'ACTION POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE. 2022

Le plan d'action pour l'accessibilité universelle de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a pour objectif de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, dans l'ensemble de ses champs d'activités. Parmi les actions proposées afin de réduire les obstacles à l'intégration selon les principaux secteurs d'activités :

- Effectuer le recensement des installations dans les parcs municipaux;
- Aménager les parcs en prévoyant des chemins accessibles pour rejoindre les tables et les installations en lien avec le plan d'action des parcs et espaces verts;
- Installer des jeux adaptés dans les divers parcs municipaux selon le plan d'action des parcs et espaces verts.

POLITIQUE DES AÎNÉ(E)S - MADA, 2018-2020

La Ville de Saint-Lin-Laurentides reconnaît l'importance de sa population aînée et souhaite à travers sa politique des aîné(e)s, déployer des efforts afin d'offrir un cadre de vie agréable à ceux-ci. Le plan d'action de la politique propose des actions alignées avec neuf axes d'intervention afin d'atteindre vingt objectifs, dont les suivants :

- Aménager des zones piétonnières favorisant les déplacements actifs et pouvant embellir l'environnement pour tous;
- Consolider l'aménagement des infrastructures publiques et parcs municipaux pour mieux répondre aux besoins des aînés:
- Favoriser l'implication des organismes et des aînés et augmenter leur participation à la vie sociale et récréative.

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM), 2019-2021

Préoccupée par le mieux-être des familles, la Ville de Saint-Lin-Laurentides s'est dotée d'une politique familiale municipale afin de réaliser des actions concertées et adaptées aux besoins propres des familles. L'objectif de la politique est de développer un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles présentes sur son territoire et à toutes les nouvelles familles qui viendront s'y installer. Parmi les champs d'intervention, l'aménagement du territoire municipal, ses infrastructures, ses parcs et espaces verts et les objectifs suivants :

- Augmenter les dispositifs sécuritaires dans les parcs et les pistes cyclables de la ville pour les personnes âgées et les familles:
- Renforcer le sentiment de sécurité des familles dans les parcs et les quartiers de la ville;
- Permettre à la population d'être active en lui donnant accès à des parcs inclusifs et multigénérationnels en favorisant les SHV.



04

Diagnostic

PORTRAIT DU TERRITOIRE

HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La Ville de Sint-Lin-Laurentides est née en 2000 sous la fusion de deux municipalités soit Saint-Lin et la Ville des

Son établissement remonte au début du 19e siècle avec l'arrivée des premiers colons dans la seigneurie de Lachenaie. Le village commencera à prendre forme vers les années 1814 alors qu'un médecin notaire vient s'y installer. En 1827, le Moulin Beaudoin est construit par le Seigneur Peter Pangman et sera effectif pendant plus de 63 ans sous l'emprise de la famille Beaudoin. De plus, c'est en 1934 que Carolus Laurier, père de Wilfrid Laurier, ancien premier ministre du Canada, viendra s'établir à Saint-Lin sur une terre qui lui est cédée par son père.

La création de l'organisation religieuse entre les années 1828 et 1836 ainsi que l'arrivé du premier curé en 1835 donnera suite à l'érection civile de Saint-Lin, proclamée par le gouverneur Gosford vers les années 1836. Le village pourra désormais porter le nom de Municipalité de la paroisse de Saint-Lin. À cette époque la population du village s'élève à plus de 300 habitants.

Suite à la fondation du village, un premier conseil municipal sera formé en 1855. Cette même année Carolus Laurier deviendra également le maire de St-Lin. Centre névralgique de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lin, le village prendra graduellement le statu de Ville. En 1956, Le village s'étant progressivement aux alentours du moulin Pangman. Médecins, notaires, marchands et corps de métiers viennent s'installer donnant ainsi la forme d'un vrai centre d'affaires et de services.

L'ouverture de la première ligne de chemin de fer à St-Lin aura lieu le 16 septembre 1877, il s'agit de la Laurentian Railway. En 1956, le service de passagers sera aboli et celle pour la marchandise le sera un peu plus tard en 1963.

En 1883, le village décide de se séparer de la campagne et devient Ville des Laurentides susciteant nombreux enjeux entre le village et la campagne. L'église de la ville de Saint-Lin sera construite entre les années 1887 et 1890, en pierre, dans le style byzantin d'après les plans des architectes Perreault et Mesnard.

Le 30 mai 1933 un cyclone traverse la ville et fera des dommages sur plusieurs bâtiments notamment l'église, le moulin à scie Beaudoin, l'hospice St-Antoine, le couvent des Sœurs Saints Noms de Jésus et de Marie, le magasin Monahan et plusieurs autres commerces et maison privées.

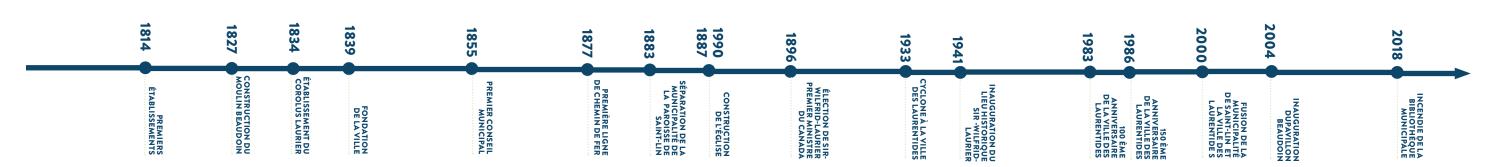
En commémoration du centième anniversaire de naissance de Sir Wilfrid Laurier. le Lieu Historique National de Sir-Wilfrid-Laurier est inauguré et ouvrira ses portes au public en

L'année 1986 souligne le 150e anniversaire de la Municipalité de Saint-Lin sous la présidence de Mme Louise Guilbault.

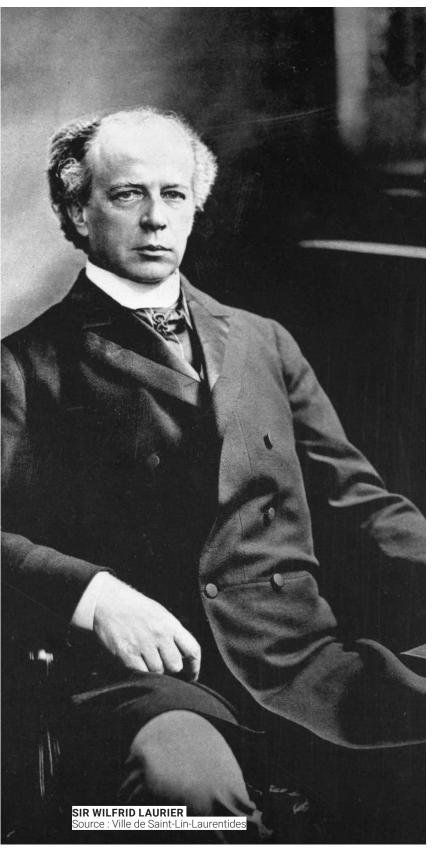
Les faits saillants du développement de la Ville de Saint-Lin-Laurentides sont illustrés dans la ligne de temps ci-contre.



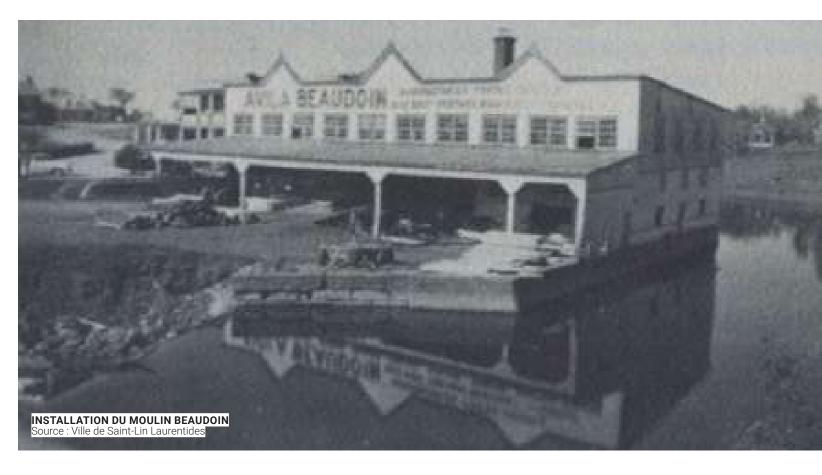
LIGNE DU TEMPS



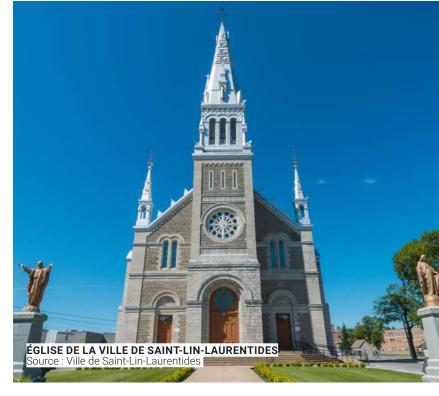












ANALYSE TYPOMORPHOLOGIQUE

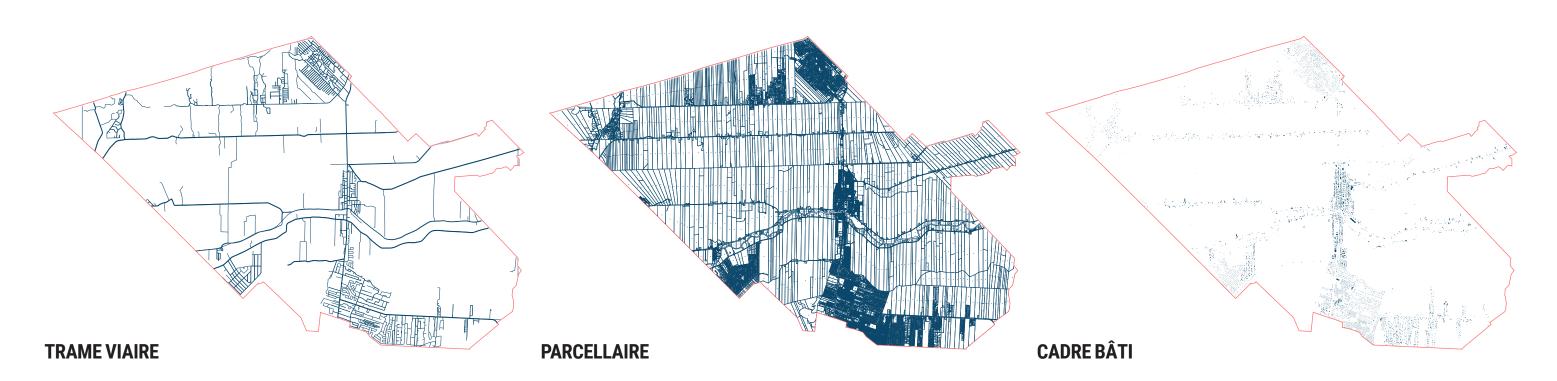
La forme urbaine de Saint-Lin-Laurentides se caractérise par la présence des cours d'eau et des terres agricoles mais également par la présence de routes qui viennent former quatre quadrants sur le territoire.

La trame viaire primaire est constituée de deux grands axes soit les routes 339 et 335 reliant les quartiers résidentiels au cœur villageois. Nombreux axes est-ouest traversent les terres agricoles et longent la rivière.

Le parcellaire de la municipalité est constitué en majorité de lots agricoles et d'une concentration de lots résidentiels. On remarque une irrégularité de la forme dans la portion au nord de la rivière et une plus grande régularité dans la portion au sud.

En ce qui concerne le cadre bâti, il est composé majoritairement de maisons unifamiliales. Toutefois, on remarque également la présence de typologies variées dans le cœur villageois notamment du jumelé, des triplex et des multiplex. L'implantation des bâtiments est plus structurée dans la portion sud en lien avec le parcellaire régulier. Tandis que dans les secteurs agricoles, les îlots sont détructurés et se concentrent le long des axes de circulation.

Finalement, la municipalité comprend de nombreux lots vacants qui sont sujets au redéveloppement.



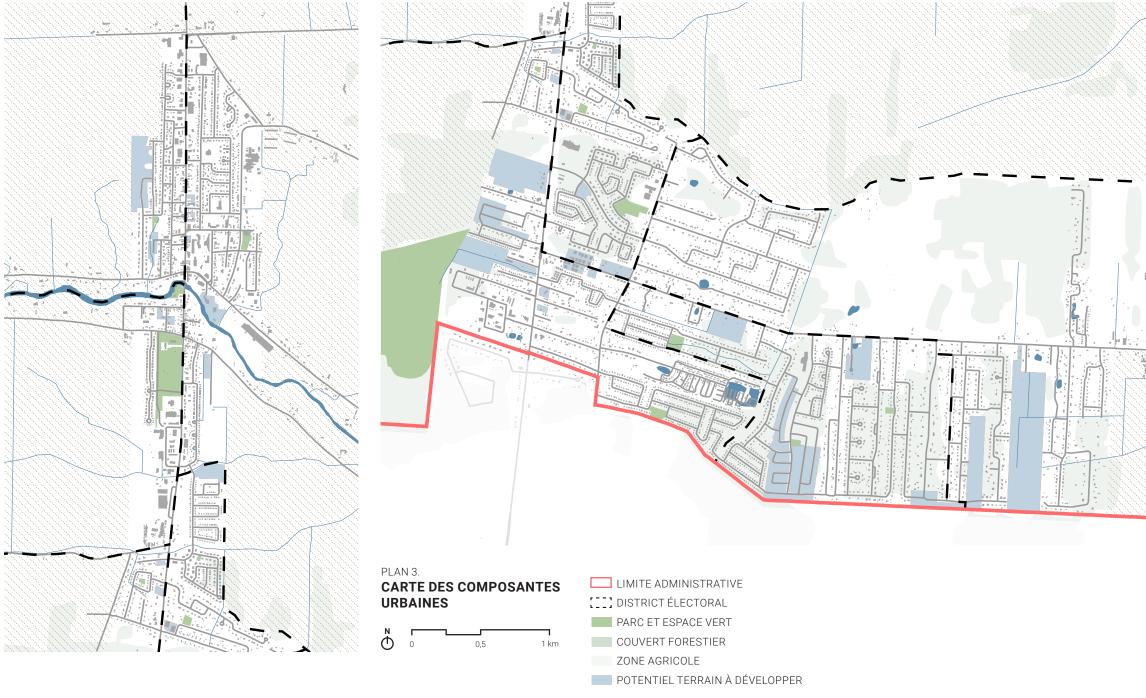
PROJETS IMMOBILIERS POTENTIELS

L'effervescence immobilière qu'a connue la ville de Saint-Lin-Laurentides dans les dernières années se poursuivra vraisemblablement avec la construction de plusieurs projets résidentiels potentiels situés sur les sites ciblés sur les cartes ci-contre.

Les potentiels de construction se répartissent dans le centre urbanisé de la ville, principalement dans le noyau villageois et dans le secteur Sainte-Henriette. Ces secteurs se situent à proximité des commerces, des services et des équipements qui supportent la collectivité.

On constate une diversification des typologies résidentielles depuis les dernières années alors que de nombreux immeubles à appartement se sont construits. Ces projets prennent forme sur des terrains de grand gabarit formant de nouvelles zones résidentielles de moyenne et haute densité dans la ville.

Cette typologie résidentielle nouvellement introduite à Saint-Lin-Laurentides se distingue du type de maison individuelle dominant dans l'ensemble des secteurs résidentiels de Saint-Lin-Laurentides. Alors que la plupart des habitations de ce type disposent d'un vaste espace extérieur privé, les immeubles à logements peuvent offrir à leurs occupants des balcons et des cours extérieures partagées.





ANALYSE DES COMPOSANTES URBAINES

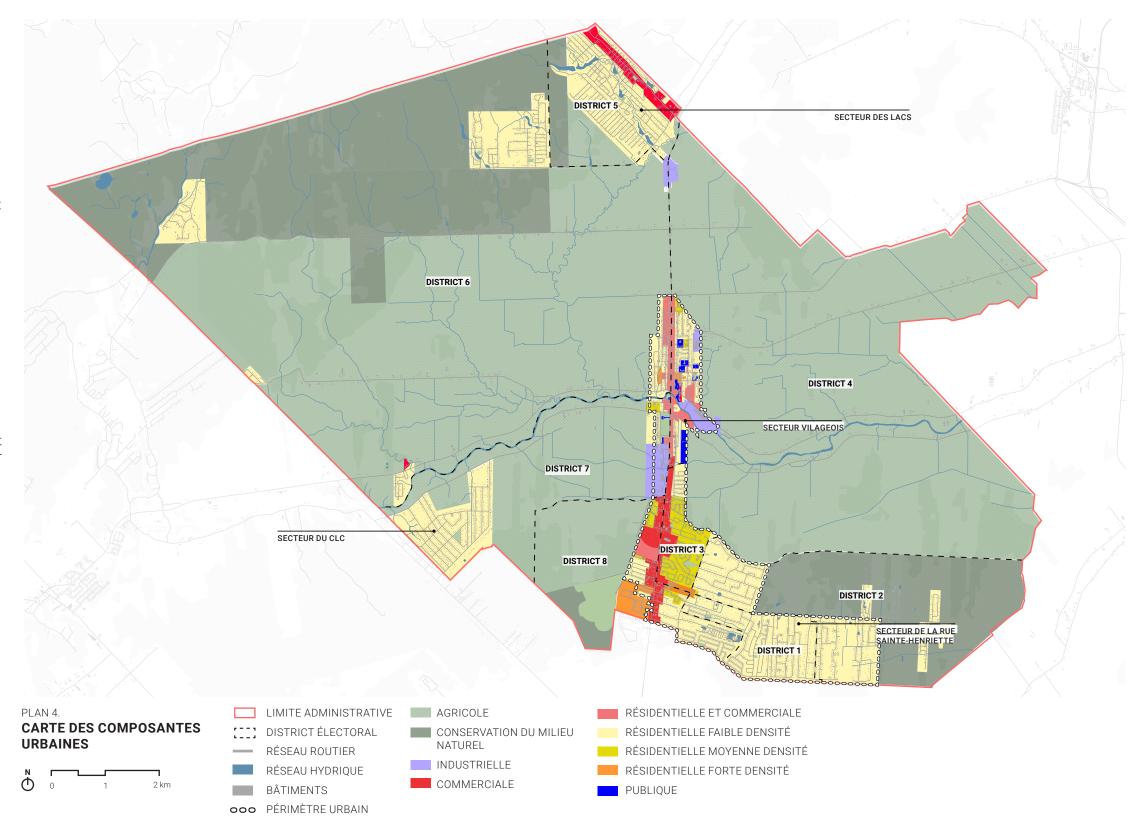
Le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides est occupé majoritairement par l'activité agricole qui s'avère diversifiée et dynamique. Une vaste portion du territoire agricole est également caractérisée d'un couvert forestier.

Au cœur du territoire se trouve le périmètre d'urbanisation où se concentre l'essentiel des composantes urbaines. Deux noyaux d'activités ponctuent le périmètre urbain et sont des témoins de l'historique de développement de la Ville. Le noyau villageois, situé à l'intersection des routes 158 et 335, constitue le principal pôle économique rassemblant plusieurs établissements commerciaux et de services, de même que des sites d'intérêt historique et patrimonial. Le second noyau se situe au sud de la rivière de l'Achigan, le long de la rue Saint-Isidore. Ce pôle se caractérise par une forte diversité et densité commerciale, qui en fait un lieu de destination pour les villes environnantes. On constate une concentration commerciale plus diffuse le long du tronçon de la route 335 près de la limite municipale nord longeant la municipalité de Sainte-Julienne. Celle-ci est au cœur du secteur résidentiel des lacs, un quartier de villégiature distinctif par son couvert forestier et ses vastes terrains.

Les quartiers résidentiels de Saint-Lin-Laurentides témoignent de différents types de développements : villégiature, villageois et contemporain. Le développement accéléré des dernières années a mené au développement de secteurs au-delà du périmètre d'urbanisation, notamment au sud du territoire, près de la rue Sainte-Henriette.

Une gamme d'établissements institutionnels se répartissent principalement dans le périmètre d'urbanisation. On compte des équipements civiques, scolaires, communautaires et culturels dont notamment l'Hôtel de Ville, la bibliothèque, plusieurs écoles, le complexe sportif et aquatique, le centre d'hébergement de longue durée Saint-Antoine-de-Padoue (CHSLD), diverses associations citoyennes et communautaires, entre autres.

Saint-Lin-Laurentides se distingue des municipalités périphériques par la présence croissante de petites et moyennes entreprises qui contribuent à la consolidation de son pôle d'emploi. On recense quelques industries extractives.





HIÉRARCHIE ROUTIÈRE

Plusieurs liens routiers assurent la desserte du territoire de Saint-Lin-Laurentides à diverses échelles.

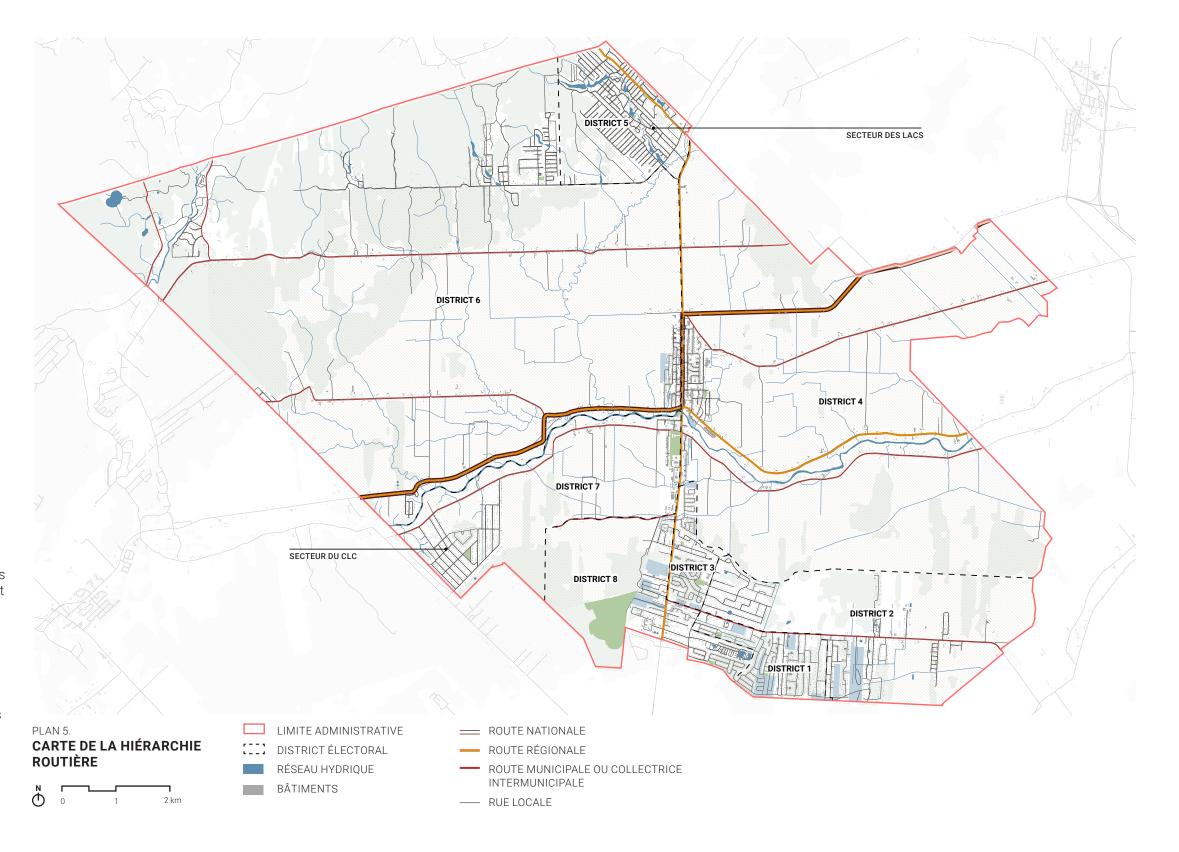
La route nationale 158 offre un axe est-ouest du territoire et permet de relier efficacement les régions de Lanaudière et des Laurentides en se connectant à la route 117 et l'autoroute 15 à l'ouest et l'autoroute 25 à l'est.

Deux routes régionales divisent le territoire municipal en quadrant. La route 335/337 longe la rue Saint-Isidore en traversant son noyau villageois dans l'axe nord-sud, partageant un tronçon avec la route 158. Plus de 17 000 véhicules transigent par cette route régionale quotidiennement, occasionnant des externalités non-négligeable. Un projet de contournement de la route est planifié pour réduire la circulation et améliorer la quiétude et la sécurité des milieux de vie que la route traverse actuellement.

La route 158 croise la route 335/337 le long de la rive de la rivière nord, près des rives de la rivière de l'Achigan. Cette route se connecte à l'autoroute 25 à l'est et connecte plusieurs municipalités à l'ouest jusqu'à la ville de Saint-Jérôme.

Plusieurs routes municipales et collectrices intermunicipales se lient à ce réseau routier supérieur dans les axes est-ouest et offrent d'autres connexions aux municipalités voisines. Elles relient les secteurs urbanisés de Saint-Lin-Laurentides où se déploient un réseau de rues locales.

Certains secteurs, comme le secteur des Lacs ou le secteur CLC, sont disjoints du noyau urbain de la ville et y sont connectés par une ou deux routes. La connectivité, tant véhiculaire que cyclable ou piétonne, de ces quartiers et des points d'intérêts de la ville est particulièrement difficile.





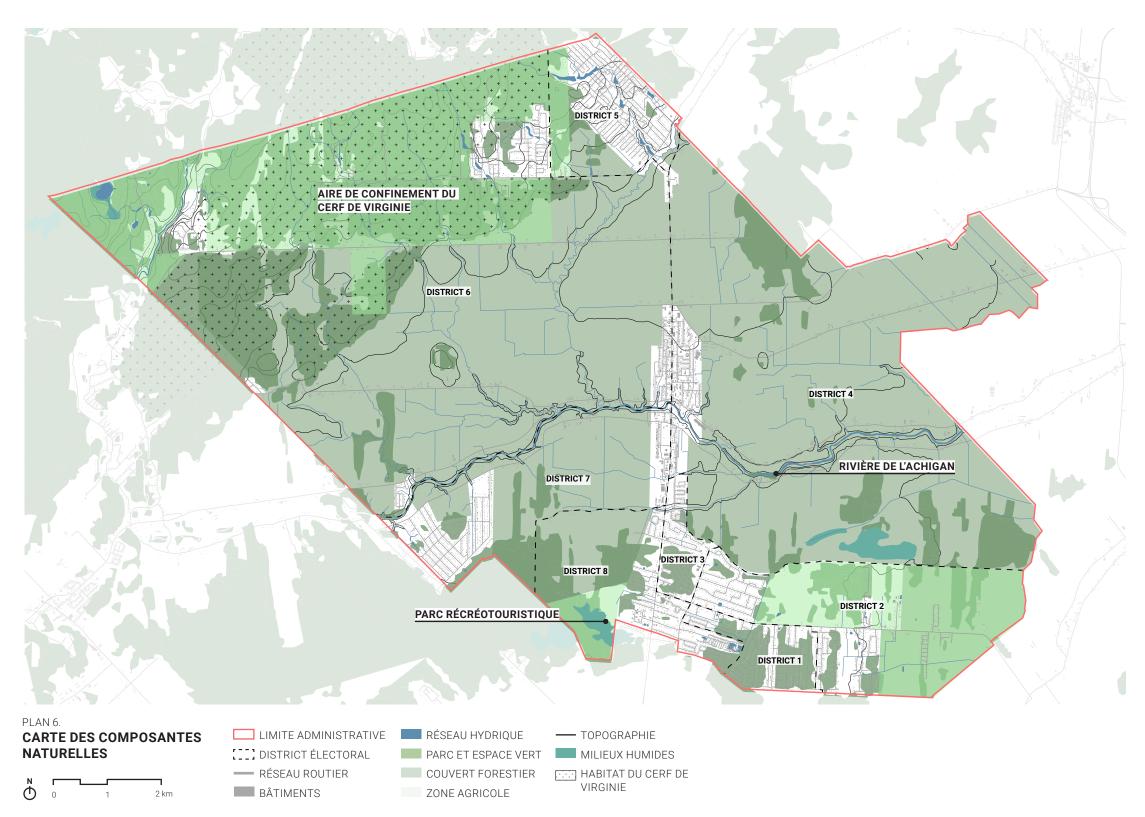
ANALYSE DES COMPOSANTES NATURELLES

Le territoire de Saint-Lin-Laurentides se caractérise par son occupation agricole et ses nombreux milieux humides. Notamment par la présence de la rivière de l'Achigan, qui traverse la ville et se déverse dans un réseau de ruisseaux et de lacs. Le territoire étant généralement plat, près de 70% de la superficie est occupée par des terres agricoles protégées par la LPTAQ. En milieu urbain, on retrouve peu de contraintes naturelles, hormis la présence de la rivière qui vient former une barrière physique, divisant le nord et le sud de la ville. Les quartiers résidentiels ont couvert forestier dense permettant ainsi de minimiser les îlots de chaleur.

Les boisés sont constitués principalement d'érablières à érables rouges, et à certains endroits d'un mixte de feuillus et conifères. Trois milieux boisés sont situés dans une zone de conservation, dont l'habitat du cerf de virginie et le secteur du parc récréotouristique présentement en réaménagement. Le réaménagement prévu selon plusieurs phases permettra de valoriser et protéger la faune et la flore diversifiées ainsi que les milieux humides du territoire.



RIVIÈRE DE L'ACHIGAN AU COEUR DE SAINT-LIN-LAURENTIDES
Source : Ville de Saint-Lin-Laurentides





SYNTHÈSE



HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La ville de Sint-Lin-Laurentides a une histoire riche qui a façonné son développement urbain et la planification de ses espaces verts. Son établissement remonte au 19e siècle, avec l'arrivée des premiers colons dans la seigneurie de Lachenaie. Ses débuts ont forgé l'emplacement des centres d'activités et le caractère de la ville.



ANALYSE DES COMPOSANTES URBAINES

La ville s'est développée de part et d'autre de la rivière de l'Achigan où se concentre l'essentiel des activités urbaines, dont la plupart des parcs et des espaces verts. Plusieurs autres noyaux résidentiels sont répartis sur le territoire, à l'extérieur du périmètre urbain. L'urbanisation évolutive du territoire et de la diversification résidentielle plus récemment observée ont influencé la manière dont les parcs et espaces verts ont été intégrés dans le tissu urbain. Une planification continue et adaptative sera essentielle pour assurer que les parcs et espaces verts répondent aux besoins changeants des résidents.



ANALYSE TYPOMORPHOLOGIQUE

La forme urbaine des différentes zones urbanisées témoigne de différentes phases de développement, passant d'une urbanisation de villégiature à une urbanisation plus suburbaine. L'évolution des typologies résidentielles reflète les changements dans les modes de vie notamment avec un nouveau modèle résidentiel pour Saint-Lin-Laurentides soit l'immeuble à logement. Les parcs et espaces verts doivent donc être adaptés pour répondre aux besoins des ménages qui ont différents modes de vie.



HIÉRARCHIE ROUTIÈRE

Le développement urbain est influencé par les routes et axes de circulation, illustrant leur rôle dans la localisation et la connectivité des quartiers. La présence des routes 339 et 335 relient les zones urbanisées au cœur de la ville. Certains secteurs sont relativement isolés et éloignés du noyau urbain de la ville, et conséquemment de ses services.



PROJETS IMMOBILIERS POTENTIELS

Saint-Lin-Laurentides a connu une croissance accélérée dans les dernières années et plusieurs lots vacants sont encore disponibles pour accueillir de nouveaux projets immobiliers. L'adéquation de l'offre en commerces, services et équipements municipaux avec les besoins de la population croissante est un enjeu déterminant pour Saint-Lin-Laurentides.



ANALYSE DES COMPOSANTES NATURELLES

On constate l'héritage des caractéristiques naturelles, comme les milieux hydriques et les terres agricoles, sur l'emplacement des voies de circulation et des lots. Certains quartiers résidentiels bénéficient d'un couvert forestier important minimisant les îlots de chaleur et favorisant des environnements plus verts et agréables. De plus, les terres agricoles occupent une part significative du territoire, soulignant l'importance d'une planification équilibrée entre le développement urbain et la préservation de l'environnement.



PORTRAIT DES BESOINS

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Afin d'évaluer les besoins en matière de parcs et d'espaces verts et d'assurer une planification adaptée au profil de la population de la ville de Saint-Lin-Laurentides, le profil sociodémographique permet de dresser un portrait de l'ensemble de la population ainsi que d'analyser les divers aspects de la composition démographique. Cette analyse a été réalisée à partir des données des recensements quinquennaux de Statistique Canada entre les années 2006 et 2021, ainsi que des données de la projection de la population pour les prochaines années par l'Institut de la Statistique du Québec.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La ville de Saint-Lin-Laurentides a connu un haut taux de croissance de sa population totale depuis 2006. Entre 2006 et 2021, sa population a connu une augmentation de 70% (tableau 1). Cette hausse représente près du double d'augmentation de plus que dans la MRC de Montcalm. Selon les projections démographiques, la population de la ville de Saint-Lin-Laurentides croîtra de 24% d'ici 2041 (tableau 1). Cette croissance impactera la demande pour les parcs et espaces verts ainsi que les équipements. La densité de la ville de Saint-Lin-Laurentides était de 203 habitants / km² en 2021.

Quelques concentrations près du noyau villageois rassemblent une plus forte densité de population et génèrent un certain achalandage au sein des parcs et espaces verts à proximité.

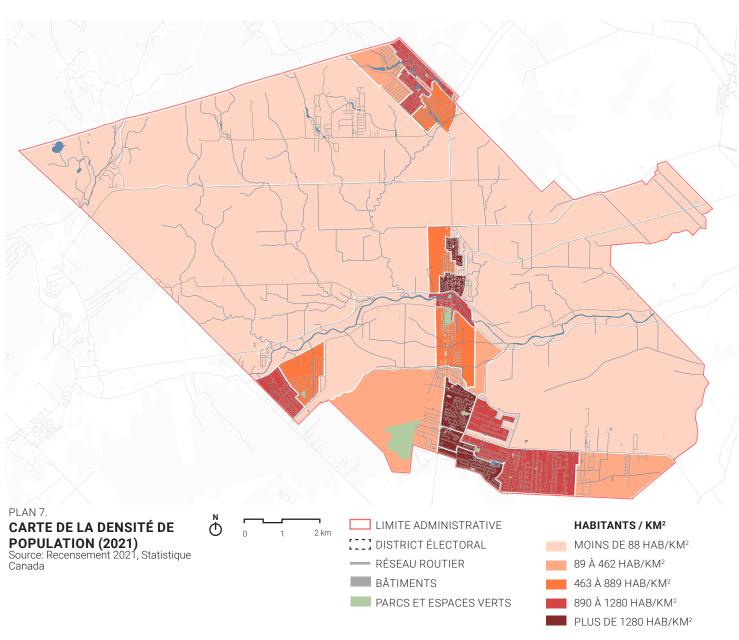


TABLEAU 1. **ÉVOLUTION DE LA POPULATION (2006-2021) ET PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES (2026-2041)**

	2006	2011	2016	2021	2006-2021	2026	2031	2036	2041	2026-2041
Ville de Saint-Lin-Laurentides	14 159	17 463	20 786	24 030	+70 %	28 132	30 616	32 793	34 835	+24 %
MRC de Montcalm	42 558	48 378	52 596	58 680	+38 %	66 516	70 174	73 082	75 616	+14 %
Province de Québec	7 546 131	7 903 001	8 164 361	8 501 833	+12 %	8 952 555	9 167 487	9 341 994	9 489 377	+6 %



ÂGE DES RÉSIDANTS

La population de la ville de Saint-Lin-Laurentides est plus jeune que celle de la MRC de Montcalm et la province de Québec. L'âge médian de la population de la ville de Saint-Lin-Laurentides est de 35 ans, alors qu'il est de 40 dans la MRC de Montcalm et de 43 ans dans la province de Québec.

La ville de Saint-Lin-Laurentides est attractive auprès des familles. Cela se constate par une plus forte proportion des groupes d'âge de 0 à 14 ans et de 25 à 44 ans, supérieure à celle observée au sein de la MRC. La présence d'enfants influence la demande pour l'aménagement d'aires de jeux pour enfants. Le constat est cependant inverse pour le groupe des 65 ans et plus qui est plus présent dans la MRC que dans la ville.

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

La taille des ménages privés à la ville de Saint-Lin-Laurentides est plus grande que celle de la MRC Montcalm et de la province. Les ménages de 3 personnes et plus représentent 42% alors qu'ils représentent 37% dans la MRC de Montcalm et 30% dans la province. La taille moyenne des ménages privés est de 2,6 dans la ville de Saint-Lin-Laurentides, 2,4 dans la MRC de Montcalm et 2,2 dans la province. Parmi les ménages familiaux comptant un couple, 29% ont des enfants alors que ceux de la MRC de Montcalm représentent 26% et ceux de la province 23%.

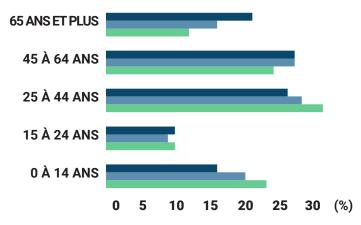
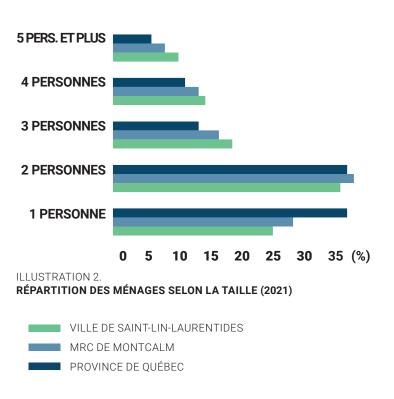
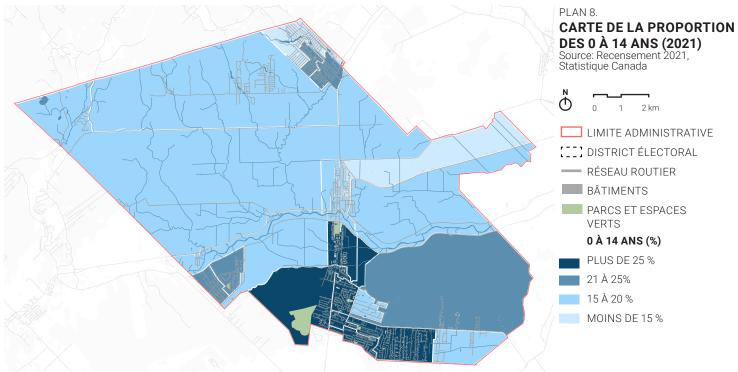
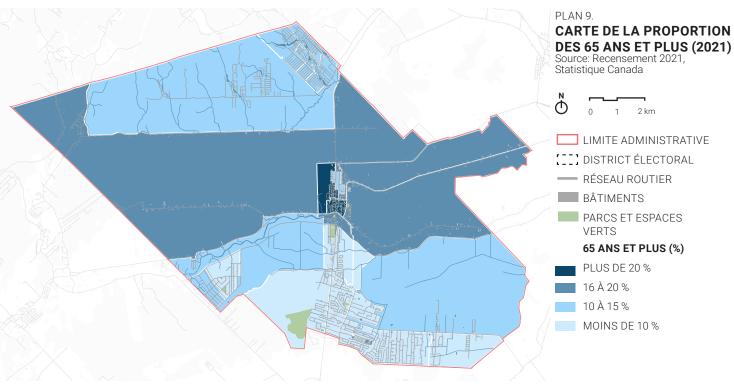


ILLUSTRATION 1. **RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE (2021)**









REVENUS

Les ménages de la ville de Saint-Lin-Laurentides sont un peu plus aisés que les ménages de la MRC de Montcalm et de la province. Le revenu total médian des ménages en 2020 était de 78 500\$ comparativement à 74 000\$ et 72 500\$ pour la MRC de Montcalm et la province. En 2015, le revenu total médian des ménages était de 61 600\$ comparativement à 58 000\$ et 60 000\$ pour la MRC de Montcalm et la province. Ces données démontrent que tout comme l'évolution de la population, le revenu total médian des ménages augmente également.

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

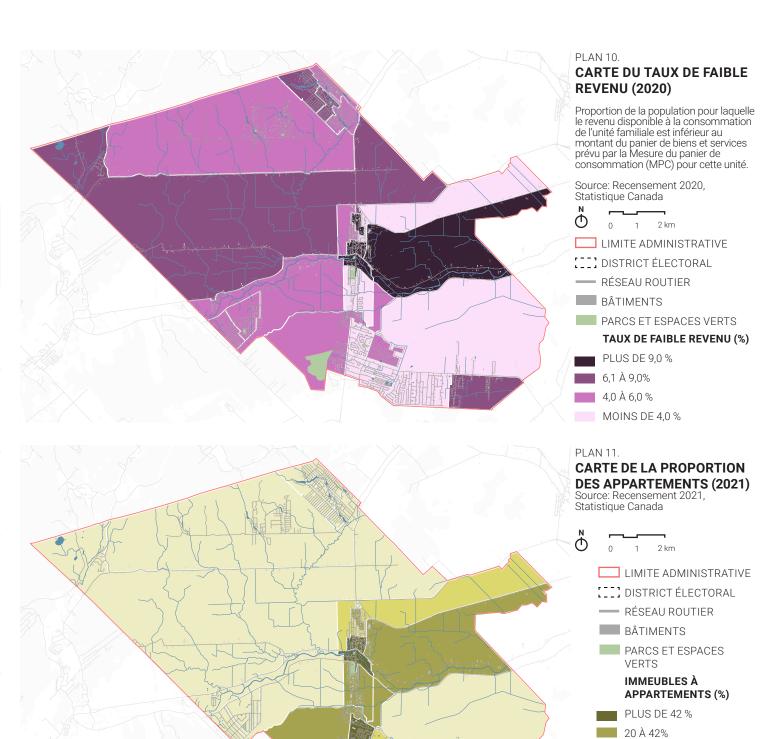
La densité du cadre bâti de la ville de Saint-Lin-Laurentides est faible. Similaire à la MRC de Montcalm, la majorité des maisons sont de type individuel non attenante et les quelques appartements du territoire sont de moins de cinq étages. Il n'y a pas d'appartement de cinq étages et plus sur le territoire de la MRC de Montcalm. Les immeubles à appartements se concentrent dans le noyau villageois, tant au nord qu'au sud de la rivière de l'Achigan.

TABLEAU 2.

LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS PAR TYPE DE CONSTRUCTION

PÉSIDENTIELLE (2021)

ÉSIDENTIELLE (2021)			
	Ville de Saint-Lin- Laurentides	MRC de Montcalm	Province de Québec
Maison individuelle non attenante	70 %	79 %	45 %
Maison jumelée	6%	3 %	5 %
Maison en rangée	0,5%	0,5%	3%
Appartement dans un immeuble de noins de cinq étages	22%	16%	40%
Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus	0%	0%	6%





10 À 19 %
MOINS DE 10 %

RÉSULTAT DE LA PLATEFORME CONSULTATIVE

Un exercice de consultation a été mené sur la plateforme Cocoriko du 17 août au 4 septembre 2023 auprès du grand public avec les objectifs suivants :

- Informer la population de la démarche du Plan directeur des parcs et des espaces verts en cours;
- Recueillir les commentaires et les impressions des résidents sur l'état actuel des parcs et des espaces verts;
- Sonder l'appréciation du public sur quelques idées qui pourront guider la planification, la programmation et l'aménagement futur des parcs et espaces verts.

La plateforme consultative s'est organisée autour de cinq thèmes :

- 1. Les habitudes de fréquentation et d'utilisation des parcs et espaces verts;
- 2. L'offre en équipements et installations sportives et récréatives;
- 3. L'aménagement des parcs et espaces verts;
- 4. La programmation et les activités qu'on y réalise;
- 5. L'accessibilité et la sécurité des parcs et espaces verts.

Les faits saillants des résultats de consultation sont explorés par thèmes dans les pages suivantes, précédés d'un bref profil des répondants.

PROFIL DES PARTICIPANTS

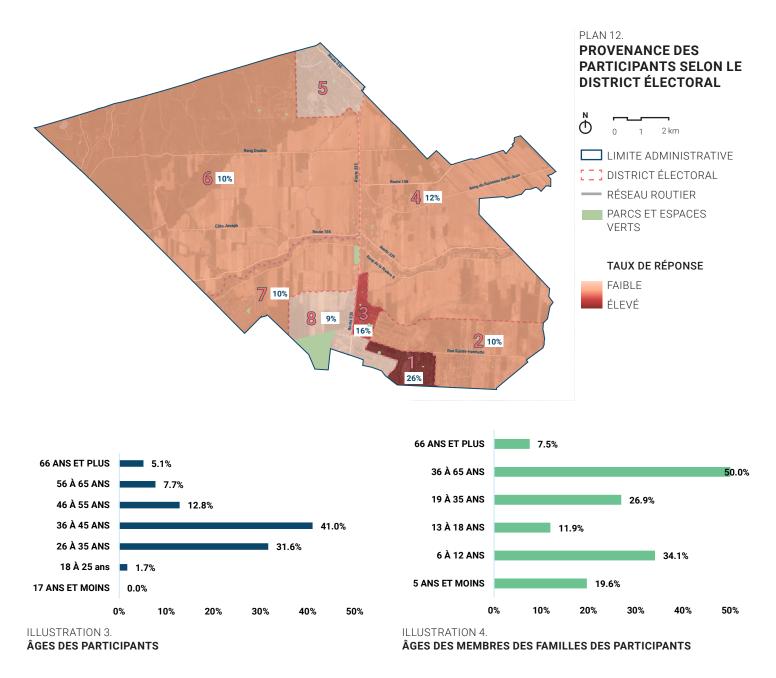
Au total, 117 personnes ont participé à la plateforme en répondant aux diverses questions, en donnant leurs avis et en ajoutant leurs propres propositions.

Près de 79% des participants sont des femmes et 20% sont des hommes. Moins de 1% des participants ne s'identifient à aucun de ces deux genres.

Plus de huit participants sur dix sont âgés de 26 à 55 ans. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent environ 5% des participants. De même, le point de vue des plus jeunes, soit des personnes de 25 ans et moins, est particulièrement sous-représenté. Toutefois, lorsque sondés sur l'âge des membres de leur famille, près de la moitié des participants ont affirmé comprendre des enfants de 12 ans et moins au sein de leur famille. Autrement dit, plusieurs parents ont répondu au sondage en prenant en considération les besoins de leurs enfants.

Les participants habitent différents secteurs de la ville. On observe que plus du quart d'entre eux habitent le district électoral un, un secteur relativement dense. À l'inverse, le district cinq, aussi surnommé comme le secteur des lacs, est le district qui est le moins représenté.

Ces informations sont à considérer dans l'analyse des résultats et constituent une certaine limite dans la représentativité de la population globale de Saint-Lin-Laurentides.





HABITUDES DE FRÉQUENTATION ET D'UTILISATION

La plupart des Saint-Linois fréquentent régulièrement les parcs et espaces verts de leur ville. Près de huit personnes sur dix ont affirmé s'y rendre plusieurs fois par semaine ou par mois.

Les activités les plus exercées sont la marche ou la randonnée, suivie de l'utilisation des aires de jeux reflétant le caractère familial de la ville. Les participants sont également nombreux à utiliser les installations sportives, se détendre et pique-niquer. Ils sont cependant peu à retrouver des amis dans les parcs et les espaces verts.

Sur le plan des atouts, les participants estiment que la plus grande force des parcs et espaces verts de Saint-Lin-Laurentides est qu'ils se trouvent à proximité de leur domicile. Ils sont également nombreux à reconnaître les qualités des aménagements paysagers et la qualité de l'entretien et de la propreté.

Alors que plusieurs jugent que la qualité et la variété des équipements récréatifs sont une force, d'autres considèrent qu'il s'agit plutôt d'une faiblesse. Parmi les principales faiblesses reconnues, on compte l'absence de mobilier urbain adéquat et le manque de liens piétons ou cyclables sécuritaires près des parcs qui en assurent l'accès.

Les pistes d'amélioration à prioriser reflètent ces constats. Les participants privilégient la mise à niveau et la rénovation des installations existantes. Ils sont également nombreux à prioriser une diversification de l'offre, notamment en incluant des équipements et installations récréatifs émergents et des activités hivernales.

Les participants apprécient la proximité de leur domicile aux parcs et espaces verts et souhaitent que l'offre des parcs et espaces verts soit bien distribuée à travers le territoire. La bonification des chalets de parcs, des réseaux de sentiers et des pistes cyclables près des parcs et espaces verts sont d'autres solutions populaires.

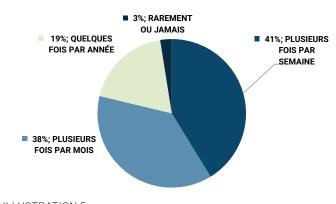


ILLUSTRATION 5. FRÉQUENCE D'UTILISATION DES PARCS ET ESPACES VERTS



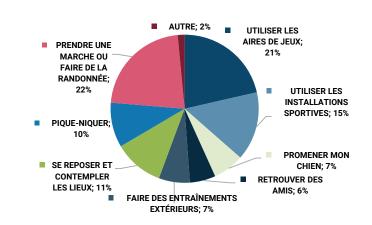


ILLUSTRATION 6. PRINCIPALES ACTIVITÉS PRATIQUÉES DANS LES PARCS ET **ESPACES VERTS**



Les priorités

- La proximité au domicile
- > Des grands parcs qui ont une offre distincte des parcs plus locaux
- > Des liens piétons et cyclables pour se rendre facilement et sécuritairement aux parcs et espaces
- > Une diversification de l'offre en équipements, installations, activités et mobilier urbain

AMÉLIORATION À PRIORISER DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS RÉNOVER ET METTRE À NIVEAU LES ÉQUIPEMENTS **ET INSTALLATIONS EXISTANTES**

DIVERSIFIER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS CANALISER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET

INSTALLATIONS DANS CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS AFIN D'EN FAIRE DES LIEUX DE MIEUX RÉPARTIR L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET

MUR D'ESCALADE, WIFI, PUMPTRACK, ETC.)

INSTALLATIONS SPORTIFS À TRAVERS LA VILLE DÉVELOPPER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS RÉCRÉATIFS ÉMERGENTS (EX.:

AMÉLIORER L'OFFRE HIVERNALE DÉVELOPPER LA PROGRAMMATION CULTURELLE

ET COMMUNAUTAIRE AUGMENTER LE COUVERT VÉGÉTAL ET FORESTIER

O

O

O

DURABLES ET ÉCOLOGIQUES AMÉNAGER DES AIRES DE DÉTENTE ET DES ZONES

ADOPTER DES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT

OUI FAVORISENT LES RENCONTRES AMÉNAGER DES CHALETS DE PARCS OFFRANT DES SERVICES VARIÉS

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE O O O O

RENFORCER LA SÉCURITÉ O O O O AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ PAR UN RÉSEAU DE

SENTIERS PIÉTONS ET DE PISTES CYCLABLES



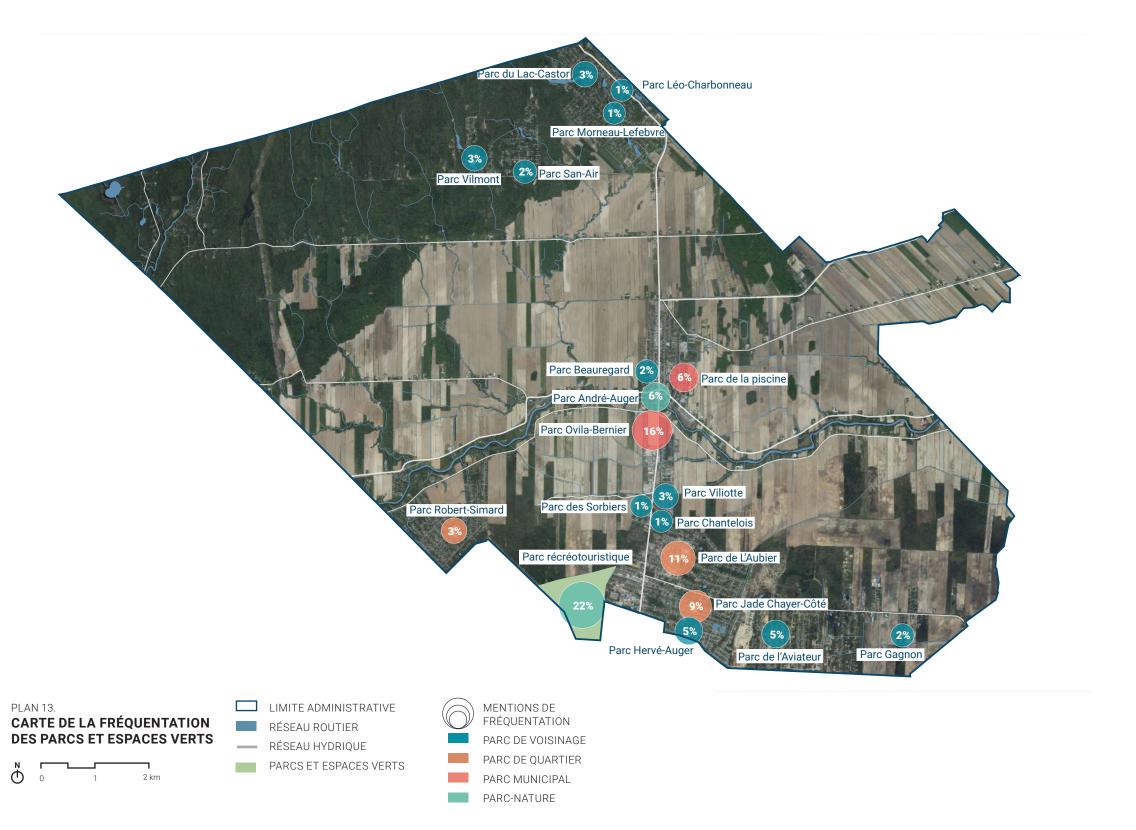
Lorsque sondés sur les principaux parcs qu'ils fréquentaient, les participants ont identifiés en moyenne deux à trois parcs respectivement. Les parcs ont un taux de fréquentation qui reflète leur rayon de desserte. Autrement dit, les parcs de voisinage sont relativement peu fréquentés et la fréquentation a tendance à augmenter selon s'il s'agit d'un parc de quartier, d'un parc municipal ou d'un parc-nature, sauf quelques exceptions.

Le Parc récréotouristique est le parc le plus fréquenté par les participants, suivi du parc Ovila-Bernier et du parc de l'Aubier. Ces trois parcs sont les plus grands de la ville en terme de superficie. Le parc Jade Chayer-Côté est également populaire et offre une variété d'activités.

Plusieurs commentaires ont fait mention de certains parcs et espaces verts. Il a été maintes fois mentionné de l'absence d'un parc à chien sur le territoire de Saint-Lin-Laurentides et le souhait d'en voir un s'implanter. Le Parc récréotouristique semble être un lieu prisé par les participants et leurs chiens.

Également, les participants sont nombreux à estimer l'offre en parcs et espaces verts comme insuffisante dans le secteur des lacs, notamment près du parc Vilmont. Une bonification des équipements et infrastructures récréatives et sportives est proposée dans ce secteur, s'accompagnant de mesures pour améliorer l'accès et les liens entre les parcs et espaces verts à pieds et à vélo. De plus, plusieurs commentaires font mention du nettoyage et de la mise en valeur du lac Vilmont comme une opportunité afin d'améliorer l'offre locale.

Enfin, le parc Robert-Simard, un parc de quartier, a été identifié par plusieurs participants afin d'y exercer une cure de rajeunissement. Ce parc est reconnu pour ses grands arbres matures. La majorité des participants souhaiteraient y voir s'implanter de nouveaux équipements et installations comme des jeux d'eau, un terrain multisport, des installations de gym extérieures, une distinction entre les aires de jeu selon les groupes d'âges des enfants, la mise à niveau d'une partie du skate-park ainsi que de nouvelles aires de détente et de repos.





OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

Lorsque sondés sur l'état actuel du réseau de parcs et d'espaces verts, les participants étaient mitigés à affirmer que l'offre était bien répartie à travers le territoire de la ville. Il est mention du secteur des Lacs, des domaines San-Air, Vimont et Brien qui sont éloignés de certains équipements, tels que la piscine ou les jeux d'eau, et dont le réseau cyclable peine à assurer des liens conviviaux et sécuritaires.

Au niveau de l'offre en équipements et installations, les participants ont également un avis modéré quant à la diversité et la capacité de l'offre à répondre aux différents besoins de la population. La bonification d'une offre adaptée aux enfants et aux familles est mentionnée à plusieurs reprises.

Parmi les équipements sportifs les plus souhaités par les participants, on compte au premier rang les équipements d'entraînement extérieurs, une offre actuellement inexistante à travers les parcs et les espaces verts de la ville. Les terrains de basketball, les surfaces de DekHockey et les terrains multisports ont également la cote. Une piste de pumptrack, soit de vélo BMX en boucle fermée, connait également un certain engouement.

Relativement aux équipements récréatifs, les participants sont nombreux à souhaiter voir s'aménager un sentier d'agilité. Rappelons que le parc de l'Aubier, qui est l'un des parcs les plus fréquentés, comprend un parcours d'hébertisme.

Une bonification de l'offre adaptée aux enfants se reflète dans le souhait de voir s'implanter de nouveaux modules de jeux ainsi que des jeux d'eau. Quelques équipements plus émergents, comme un mur d'escalade ou un parcours d'initiation pour vélos et trottinettes destinés aux enfants, ont également été identifiés comme intéressants aux yeux des participants. Quelques commentaires font mention de l'ajout de terrains de pétanque pour les groupes adultes et âgés.



TERRITOIRE





* Les pourcentages d'adhésion affichés combinent les réponses «Totalement en accord» et «En accord».

« Favoriser tous les jeux dans les parcs pour nos enfants et petits-enfants et sorties de famille. Mon coin ça va bien, mais je pense que dans les Lacs il y a de l'amélioration à apporter. »

« Le parc Vilmont est magnifique pour son environnement naturel mais il aurait besoin de nouveaux modules de jeux pour enfants et de réaménager son terrain sportif. Plusieurs familles habitent autour et je suis sur qu'il serait plus fréquenté avec un nouvel aménagement de jeux. »

Les priorités

- Une offre qui est encore à développer et à adapter aux familles et aux enfants de différents âges
- Des équipements sportifs adaptés à des usagers de différents âges et qui permettent un usage simulté ou non (ex.: adultes et enfants peuvent jouer en même temps)
- > Des installations et équipements qui offrent des opportunités de défis et de dépassement de soi
- Des opportunités plus nombreuses pour se rafraîchir dans les parcs et les espaces verts







PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS SOUHAITÉS



AMÉNAGEMENT

Près de la moitié des participants estiment que les parcs et les espaces verts de leur secteur sont des lieux attrayants, bien aménagés et adéquatement entretenus.

Lorsque sondés sur les pratiques d'aménagement durable à adopter pour améliorer l'empreinte écologique de Saint-Lin-Laurentides, les participants identifient la conservation des milieux d'intérêt écologiques des parcs comme la première priorité. Les autres stratégies consensuelles sont l'augmentation du couvert végétal avec plus de végétation et d'arbres, l'intégration de structures de jeu en harmonie avec l'environnement par l'utilisation de matériaux durables et des pratiques qui favorisent la biodiversité en favorisant les plantes indigènes, l'intégration de nichoirs, hôtels d'insectes, etc. Cette dernière stratégie fait écho à quelques commentaires faisant mention de la gestion ou l'éradication des pesticides et du choix de couvre-sol plus bénéfique que le gazon en termes d'entretien et de services écologiques.

Par ailleurs, la qualité de l'eau du lac Vilmont est mainte fois mentionnée en commentaire avec le souhait de pouvoir en faire un lieu de baignade et d'activités nautiques pour les résidents de Saint-Lin-Laurentides.

Relativement au mobilier urbain, les participants sont davantage critiques. Près de 80% des participants jugent que le mobilier urbain n'est pas en nombre suffisant et qu'il n'est pas adapté aux besoins des différents usagers.

Les participants aimeraient voir s'installer une plus large gamme de mobilier urbain, notamment du mobilier de support comme des fontaines à boire, des éléments d'éclairage, des abris solaires, des tables à pique-nique et des corbeilles à rebuts et à recyclage. Des bancs berçants sont également un élément de mobilier qui semble avoir la cote.















DU MOBILIER URBAIN ADAPTÉ AUX BESOINS DES DIFFÉRENTS USAGERS

Les priorités

- Le caractère vert des parcs et des espaces verts à conserver et à renforcer par diverses initiatives
- Des efforts à déployer pour offrir une gamme de mobilier urbain intéressante, en nombre suffisant et adapté aux différents besoins de la population
- Du mobilier urbain de support à prioriser avant le mobilier urbain ludique ou de détente





PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DURABLE À PRIORISER



PRINCIPAUX TYPES DE MOBILIER URBAIN SOUHAITÉS

« L'aménagement devrait à mon humble avis, penser à remplacer le vulgaire gazon par des plantes plus prolifiques pour la biodiversité et sans entretien, tel que le trèfle blanc, thym, etc. en éradiquant les pesticides tels que le glyphosate Round-Up afin de ne pas empoisonner la population qui en profiteront! L'avenir de nos enfants est tributaire de nos décisions d'aujourd'hui. »

« Des bancs berçants j'aimerais bien au Vilmont. On en profiterait c'est certain» « Banc d'allaitement avec table à langer intégrer comme au parc du Grand coteau à Mascouche»



PROGRAMMATION ET ACTIVITÉS

La programmation et les activités offertes dans les parcs et les espaces verts semblent éveiller de l'intérêt seulement pour une portion de la population. Plus d'une personne sur deux considère que l'offre actuelle en activités communautaires, culturelles, sportives et récréatives est invitante, diversifiée et adaptée à ses besoins et ceux de sa famille.

Or, pour rehausser l'attrait de la programmation, la création de nouveaux jardins collectifs et/ou communautaires, l'organisation d'activités d'apprentissage à l'extérieur comme des classes et des cours variés, et l'aménagement d'espaces de jeux de société extérieurs sont identifiés des initiatives intéressantes.

De même, sur le plan des activités culturelles, l'idée de voir un marché public prendre place à Saint-Lin-Laurentides est populaire. Les participants sont intéressés à voir s'organiser des festivals, des concerts, des soirées de cinéma extérieur et des évènements de camions de rue au sein des parcs et des espaces verts. À cet égard, l'aménagement d'une scène extérieure, dotée des équipements de sonorisation et d'éclairage nécessaires, est une avenue soutenue par les participants qui favoriserait également la tenue d'activités culturelles.

L'offre des parcs et des espaces verts quatre saisons est jugée insuffisante auprès de la majorité des participants. Parmi les activités hivernales suggérées, la pratique du patin et la glissade émergent comme les plus convoitées. Ces deux activités peuvent être pratiquées par des usagers de tous âges. L'aménagement de haltes chaleur, pouvant par exemple accueillir un brasero et des animations, est aussi une initiative appuyée par les participants qui supporte la fréquentation des parcs et des espaces verts pendant l'hiver.









* Les pourcentages d'adhésion affichés combinent les réponses «Totalement en accord» et «En accord».

«Pourquoi ne pas faire des conférences, des spectacles à l'occasion. Il y a plein de gens avec du talent qui pourraient venir faire de la musique ... » «Tout est à faire dans le district 5 et 6. Toutes les activités se font dans la partie sud de la ville. Un partage équitable doit être fait. »

Les priorités

- Un engouement pour des activités qui facilitent la rencontre entre voisins
- Un engouement pour des activités qui couvrent différents intérêts
- L'émergence souhaitée d'évènements et des rendez-vous culturels
- Des activités hivernales diversifiées et pour toute la famille



PRINCIPALES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES SOUHAITÉES

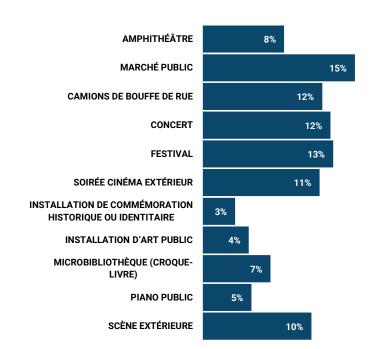


ILLUSTRATION 7.

ACTIVITÉS CULTURELLES SOUHAITÉES

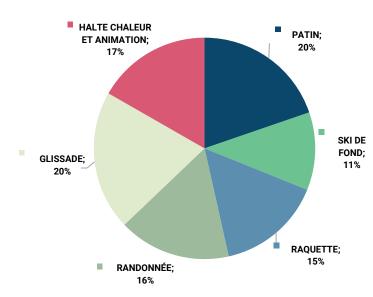


ILLUSTRATION 8.
ACTIVITÉS 4 SAISONS SOUHAITÉES



ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ

Les participants apprécient la proximité des parcs et des espaces verts à leur domicile et affirment majoritairement que cette caractéristique influence positivement la fréquence à laquelle ils se rendent dans ces lieux. Ils sont aussi favorables à parcourir une plus longue distance pour utiliser un parc ou un espace vert dont l'offre répond davantage à leurs besoins et leurs attentes. C'est notamment le cas du parc récréotouristique et du parc de l'Aubier qui ont été nommés comme étant les plus fréquentés.

Cependant, près de la moitié des participants jugent que les accès aux parcs et espaces verts de leur secteur ne sont pas sécuritaires ni faciles à trouver.

Certains participants mentionnent l'éclairage insuffisant dans les rues adjacentes aux parcs et espaces verts et le manque de liens cyclables ou piétons qui connecteraient les différents parcs et espaces verts de la ville aux quartiers et aux autres villes voisines. Il est aussi mentionné que l'état des trottoirs est à considérer dans l'évaluation de l'accès des parcs et des espaces notamment pour ceux qui circulent en fauteuils roulants, en marchette ou même en poussette.

Également, plusieurs nomment la route 335 comme problématique. Cet axe traverse la ville du nord au sud et permet de connecter plusieurs quartiers résidentiels, comme le secteur des Lacs qui est excentré. On considère la route 335 peu sécuritaire en raison de la vitesse de circulation et de l'absence d'infrastructures piétonnes ou cyclables hors du centre-ville.

Au sein des parcs et des espaces verts, la majorité des participants estiment se sentir en sécurité et considère qu'ils présentent peu d'obstacles physiques qui nuisent à l'accessibilité pour ceux qui ont une limitation (ex. : fauteuil roulant, poussette, marchette ou autre). La construction d'installations sanitaires et de chalets de parc est une solution privilégiée par les participants pour rehausser l'accessibilité et renforcer le sentiment de sécurité.



« Nous devons traverser au minimum la 335 nord pour se rendre dans un parc aucune traverse de piéton ou de lumière ne nous permet de traverser celle-ci. Une réduction de la vitesse des voitures (80 km/ heure) et plus d'éclairage serait le minimum acceptable dans notre cas.»

« Faire des pistes cyclable et piéton dans les lacs et sur la 335 pour pouvoir ce rendre dans le village en sécurité.» « J'aimerais qu'il y ait des pistes cyclables securitaires qui traversent la ville et qui permettent de rejoindre les pistes cyclables des villes autour.»

Les priorités

- Le déploiement d'un réseau de trottoirs et de pistes cyclables près des parcs et à travers la ville
- De l'éclairage dans les quartiers près des accès aux parcs et espaces verts
- Des installations sanitaires et des chalets de parcs qui supportent les activités et contribuent à leur accessibilité auprès de certains groupes d'usagers (ex.: aînés, bébés, etc.)

















^{*} Les pourcentages d'adhésion affichés combinent les réponses «Totalement en accord» et «En accord».











PROPOSITIONS PRIORITAIRES POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET RENFORCER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ



RÉSULTAT DU SONDAGE AUPRÈS DES GROUPES CIBLES

Un sondage a été réalisé du 18 juillet au 4 septembre 2023 auprès de groupes cibles qui sont généralement des usagers réguliers des parcs et des espaces verts. Les groupes cibles sont les suivants :

- Écoles primaires et secondaires;
- Garderies, CPE et milieux familiaux;
- Organismes communautaires;
- Organismes sportifs;
- Organismes culturels.

Le sondage a poursuivit les objectifs suivants :

- Renseigner les habitudes de fréquentation et d'utilisation des parcs et des espaces verts par les groupes cibles;
- Sonder l'appréciation des groupes cibles quant à la capacité actuelle des parcs et des espaces verts à répondre à leurs besoins;
- > Recueillir quelques idées de pistes d'amélioration.

Au total, 20 personnes reflétant l'organisation dont il et elle font partie ont répondus au sondage. Les faits saillants des résultats du sondage sont présentés dans les pages suivantes.

La plupart des répondants au sondage proviennent du milieu des garderies, des CPE et des milieux familiaux. Les écoles, les organismes communautaires et les organismes sportifs sont aussi répresentés en proportion égale, bien que faible.

80% des répondants ont affirmés fréquenter les parcs et les espaces verts de la ville dans le cadre des activités réalisées par leur organisation. On peut penser aux sorties quotidiennes des garderies dans les parcs de voisinage ou les pratiques sportives hebdomadaires organisées par certains organismes sportifs.

La majorité des répondants représentant des garderies, des CPE et des milieux familiaux déclarent fréquenter les parcs et les espaces verts sur une base quotidienne et nombreux s'y rendent minimalement une fois par jour. Les écoles semblent faire usage des parcs et espaces verts quelques fois par mois. 15% des répondants affirment ne pas du tout s'y rendre dans le cadre de leurs activités.

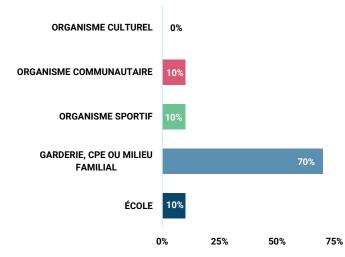


ILLUSTRATION 9.

PROFIL DES GROUPES CIBLES RÉPONDANTS



J'UTILISE LES PARCS ET ESPACES VERTS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR MON ORGANISATION

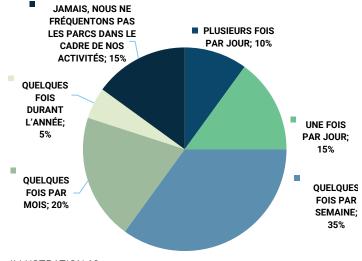
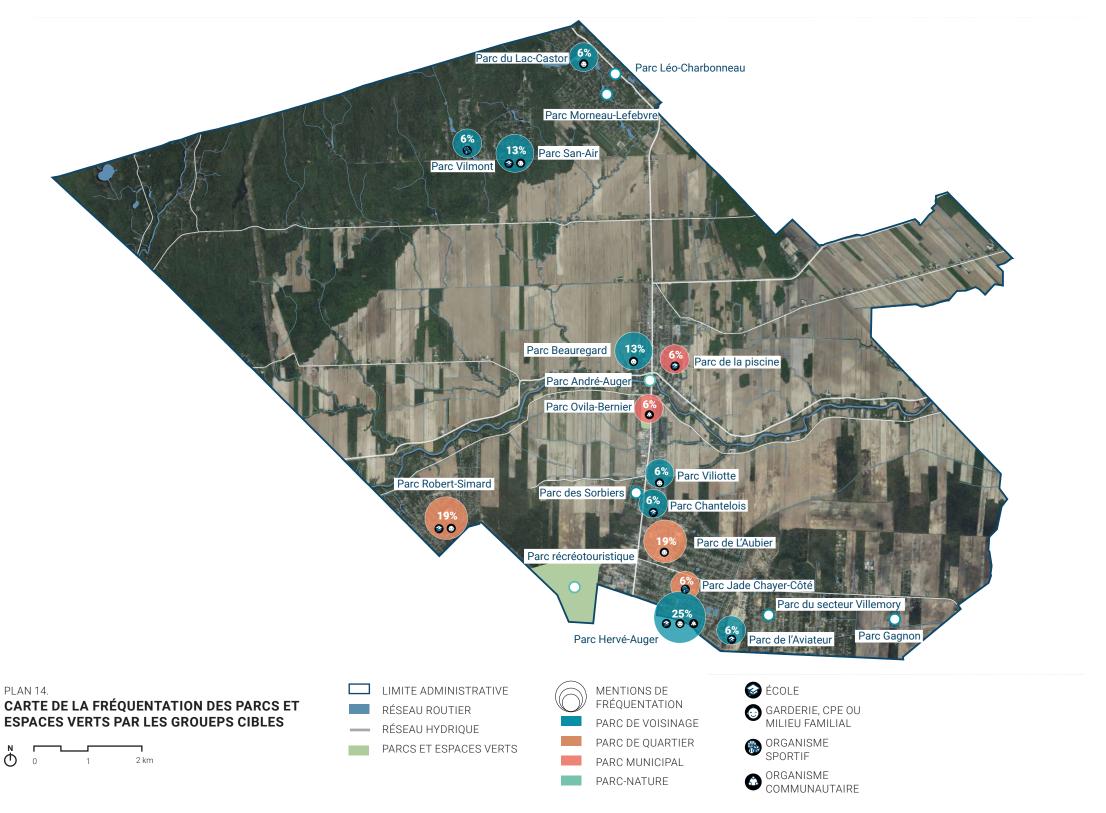


ILLUSTRATION 10.
FRÉQUENCE D'UTILISATION DES PARCS ET ESPACES VERTS



Les parcs de voisinage et de quartier sont davantage fréquentés que les parcs municipaux ou les parcs-nature. Les groupes cibles questionnés fréquentent principalement un ou deux parcs ou espaces verts pour leurs activités.

Le parc Hervé-Auger est le parc fréquenté par le plus grand nombre d'écoles et de garderies, CPE et milieux familiaux. Les parcs de quartiers de l'Aubier et Robert-Simard sont également populaires. Les parcs municipaux sont fréquentés dans une plus faible mesure, notamment par les écoles et les organismes communautaires.





Plus de sept répondants sur dix estiment que les parcs et espaces verts ne répondent pas aux besoins de leur organisation en raison de quelques déficiences. Les principales déficiences sont en lien avec l'absence de zones d'ombre pour les enfants, l'entretien des modules de jeux qui laisse à désirer dans certains parcs, l'inadéquation entre les modules de jeux et les besoins des enfants de 0 à 5 ans ainsi que le manque de mobilier et d'éclairage. Il est également mentionné par un organisme sportif l'absence d'un terrain de basketball convenable. Un représentant de garderie, CPE ou milieu familial souligne l'absence d'un parc ou espace vert dans le secteur de la rue Sainte-Henriette / rue Panneton, situé dans le district 1.

Les améliorations proposées par les répondants reflètent les faiblesses précédemment identifiées. À cet égard, on suggère pour plusieurs parcs de bonifier le couvert végétal pour créer plus d'ombre, d'aménager des jeux d'eau et installer des modules de jeux adaptés aux jeunes enfants. Il est aussi proposé de bonifier l'offre en mobilier urbain de support, tels que des fontaines à boire, des tables de piquenique, et les positionner près des aires de jeux.



PARC	CLIENTÈLE TYPE	DÉFICIENCES	AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES				
Parc de l'Aviateur	École	Manque de mobilier et d'éclairage	Varier l'offre				
Parc Chantelois	École	Manque de mobilier et d'éclairage	Varier l'offre				
Parc de l'Aubier	Garderie, CPE et milieu familial Organisme sportif	N/A	Implanter un nouveau terrain de basketball	Implanter des jeux d'eau Aménager des tables à pique-nique			
Parc Viliotte	Garderie, CPE et milieu familial	Absence de zones d'ombre Entretien déficient des modules de jeux	Installer des modules de jeux pour les 18 mois à 5 ans	Implanter des jeux d'eau			
Parc du Lac-Castor	Garderie, CPE et milieu familial	Module de jeu inadapté pour les enfants de 18 mois à 5 ans Absence de jeux d'eau	Installer des modules de jeux pour les 18 mois à 5	ans			
Parc Beauregard	Garderie, CPE et milieu familial	Module de jeu inadapté pour les enfants de 18 mois à 5 ans Enjeux de sécurité en lien avec la proximité au ruisseau	Installer des modules de jeux pour les 18 mois à 5 ans	Implanter des jeux d'eau Sécuriser les berges du ruisseau pour en réduire l'accès par les enfants			
Parc San-Air	École Garderie, CPE et milieu familial	Manque de mobilier et d'éclairage Absence de zones d'ombre Absence de jeux d'eau ou d'un point d'eau	Varier l'offre Planter des arbres pour créer de l'ombre et pour permettre l'installation de hamacs (pour la sieste des enfants)	Aménager un point d'eau (fontaine à boire) Implanter des jeux d'eau			
Parc Vilmont	Organisme sportif	N/A	Implanter un nouveau terrain de basketball				
Parc Robert-Simard	École Garderie, CPE et milieu familial	Manque de mobilier et d'éclairage Entretien déficient des modules de jeux Enjeux de vandalisme Installations sanitaires éloignées des aires de jeux	Varier l'offre Entretenir les modules de jeux et en améliorer la sécurité ou installer de nouveaux modules de jeux Implanter des jeux d'eau	Aménager un point d'eau (fontaine à boire) près des aires de jeux Rapprocher les installations sanitaires des aires de jeux Conserver la canopée existante qui offre beaucoup d'ombre			
Parc Ovila-Bernier	Organisme communautaire	N/A	Promouvoir et rendre disponibles les informations en lien avec les activités offertes				



SYNTHÈSE



BESOINS EN ÉVOLUTION

Saint-Lin-Laurentides a connu une croissance démographique sans précédent dans les dernières années. Celle-ci devrait ralentir, sans néanmoins s'arrêter. Le profil de la population se rajeunit, traduisant l'arrivée de nouvelles familles. De plus, les types d'habitations se diversifient avec la construction de nouveaux immeubles à appartements qui ont un accès plus restreint aux espaces extérieurs. Autrement dit, les besoins de la population quant aux parcs et aux espaces verts ont rapidement évolués et sont grandissants.



CARACTÈRE PAYSAGER

La population apprécie le caractère naturel des parcs et espaces verts et souhaite à ce que celui-ci soit amplifié. Par exemple, la plantation d'arbres permettraient de créer des zones d'ombre. Par ailleurs, plusieurs parcs sont dotés de composantes paysagères uniques, telles que la proximité à un lac, un ruisseau ou comprennent des boisés. Ces compostantes sont des attraits à mettre en valeur et à mettre à profit pour bonifier l'expérience dans les parcs et les espaces verts.



RÉALITÉS VARIÉES À TRAVERS LE TERRITOIRE

Les habitudes d'utilisation des parcs et espaces verts tendent à varier à travers le territoire. On observe une densification du noyau urbain par la construction d'immeubles à appartements. Ce phénomène augmente l'achalandage des parcs et espaces verts du secteur, d'autant plus que de nombreux résidents n'ont pas accès à un espace extérieur privé. Or, la réalité est tout autre dans les secteurs des Lacs ou CLC, des noyaux excentrés du centre urbain où les résidents ont accès à quelques parcs de voisinage alors que les habitations s'accompagnent généralement de terrains privés.



MOBILIFR

La population estime que l'offre en mobilier urbain dans les parcs et espaces verts est défaillante tant en quantité qu'en diversité. Les aspirations de la population visent à combler d'abord les besoins de base avant d'implanter du mobilier urbain plus ludique ou de détente. Des éléments de mobilier tels que des fontaines à boire, des tables de pique-nique, des corbeilles à rebuts, des éléments d'éclairage ou des abris solaires, sont manquants et supporteraient les activités usuelles de la population et des groupes cibles dans les parcs et les espaces verts.



DUALITÉ PROXIMITÉ ET DESTINATION

La population a démontré une appréciation pour une offre à double échelle. D'une part, la proximité des parcs de voisinage au lieu de domicile ou d'activité des groupes cibles est un attrait indéniable. La plupart des parcs de voisinage sont d'ailleurs fréquentés à quasi égale mesure. D'autre part, la possibilité de se rendre dans un parc ou un espace vert de plus grande envergure qui 'offre une plus grande gamme en équipements, installations et activités est attrayante. Les parcs municipaux et de quartier de grande dimension attirent des usagers des quatre coins de la ville.



HIVFRNALITÉ

Les résidents de Saint-Lin-Laurentides souhaiteraient pouvoir mieux profiter des parcs et des espaces verts tout au long de l'année. Particulièrement l'hiver, la population a exprimé le souhait de voir l'offre en activités, en équipements et en installations se diversifier. Pour encourager l'activité physique dans les parcs et les espaces verts l'hiver, les résidents souhaitent avoir le choix de plusieurs activités qui pourront combler différents intérêts et seront adaptées aux capacités physiques de tous les groupes d'usagers.



ÉOUIPEMENTS ET INSTALLATIONS RÉPONDANT AUX BESOINS DES FAMILLES

L'arrivée récente et importante de nouvelles familles, incluant pour la plupart de jeunes enfants, se traduit dans les besoins pour les parcs et les espaces verts. Au plan des équipements et installations, on constate un fort appui pour la diversification et l'amélioration des modules de jeux pour enfants, notamment auprès des 0 à 5 ans, ainsi que pour la multiplication des jeux d'eau sur le territoire. De plus, il y a un certain attrait pour les équipements et les installations qui offrent des opportunités de défis, tant pour les adultes que les enfants.



LIENS DE CONNEXION SÉCURITAIRES

Plusieurs liens d'accès aux parcs et espaces verts ainsi que les liens de connectivité entre eux semblent problématiques aux yeux des résidents et de groupes cibles. On mentionne l'absence de trottoirs ou de pistes cyclables près des accès, des traverses peu sécuritaires et des carences en éclairage. Certains secteurs de la ville sont également excentrés et distancés de l'offre en parcs municipaux et parcs-nature. Les déplacements vers ceux-ci autrement qu'en voiture sont complexes et peu sécuritaires.



PORTRAIT DE L'OFFRE EN PARCS ET ESPACES VERTS

MÉTHODOLOGIE

Afin de dresser le portrait des parcs et espaces verts de la ville de Saint-Lin-Laurentides, un inventaire de l'ensemble des parcs et espaces verts ainsi que des fiches individuelles ont été réalisés. Le résultat des inspections visuelles de chaque parc ainsi que la documentation fournie par la Ville auront permis de dresser le portrait de l'offre en parcs et espaces verts. L'inventaire des parcs et espaces verts définissant la typologie de parc, l'analyse de la desserte, l'inventaire des infrastructures sportives et récréatives ainsi que la liste des qualités et déficiences présentés dans cette section permettrons de dresser un portait de l'offre à l'échelle de la ville. Par la suite, les fiches descriptives des parcs dans lesquelles des enjeux et potentiels sont définis permettront à terme de formuler des recommandations.

La **typologie des parcs et espaces verts** est définie en fonction de la norme du *National Recreation and Park Association*, qui met en relation différents critères : le rayon de desserte, la vocation dominante ainsi que les infrastructures sportives et récréatives. La typologie identifiée pour chaque parc correspond à la situation actuelle observée. Ainsi, l'emphase est mise sur leur vocation dominante et leurs équipements tandis que le rayon de desserte et la superficie serviront à outiller les recommandations futures lorsque le changement de typologie sera à considérer.

En ce qui concerne le **rayon de desserte**, ce critère permet d'évaluer l'accessibilité au parc ou à l'espace vert selon différentes échelles ainsi qu'assurer une distribution optimale sur le territoire.

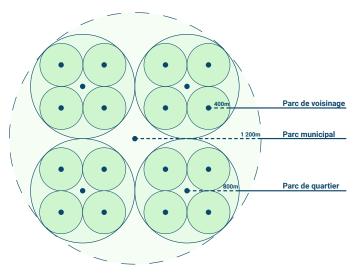


ILLUSTRATION 11.

THÉORIQUE DE LA DESSERTE EN PARCS ET ESPACES VERTS

TABLEAU 3.

TYPES DE PARCS ET D'ESPACES VERTS

	SUPERFICIE	RAYON DE DESSERTE	DESCRIPTION
PARC DE VOISINAGE	Superficie moyenne de 5 000 m ²	400 m	Accessible à distance de marche, le parc dessert les résidents et usagers situés à proximité. Cet espace a comme vocation la détente et comprend des équipements de jeux pour enfants.
PARC DE QUARTIER	Superficie minimale de 15 000 m²	800 m	Le parc de quartier est un espace à vocation sportive et récréative. Le parc est souvent fréquenté par les jeunes d'une école, CPE ou garderie du quartier. C'est un espace vert aménagé de manière à offrir une programmation variée toute l'année et qui répond aux intérêts des différents groupes d'âge.
PARC MUNICIPAL	Superficie minimale de 50 000 m²	1 200 m	Le parc municipal est un espace vert d'envergure. Sa programmation est variée et répond aux intérêts de tous les groupes d'âge. On retrouve des équipements récréatifs, sportifs et culturels et peut prévoir la tenue d'événements.
PARC-NATURE	Variable	1 200 m	Le parc-nature a pour objectif de protéger et valoriser les caractéristiques paysagères de la municipalité en offrant une programmation récréative de plein air compatible avec les milieux naturels. Lorsque le parc développe une vocation récréotouristique, il attire des visiteurs de la région.
PARC-ÉCOLE	Superficie moyenne de 5 000 m²	400 m	Le parc-école est destiné prioritairement à l'usage d'écoles (primaire ou secondaire). Or, en vertu d'une entente entre la Ville et le Centre de services scolaires, il peut être rendu accessible au voisinage afin de permettre aux citoyens de le fréquenter hors des heures de classe. Ce type de parc, qui n'est pas régi par la Ville, ne fait pas partie du présent Plan directeur. Toutefois, il doit être considéré dans la desserte en parcs et espaces verts municipaux.



INVENTAIRE DES PARCS ET ESPACES VERTS

Un total de 20 parcs et espaces verts sont identifiés sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides, excluant les parcs-école qui ne sont pas gérés par la Ville. On retrouve un minimum d'un parc par district. La moitié des parcs de la ville sont des parcs de voisinage. On retrouve toutefois quelques parcs de quartier, deux parcs municipaux ainsi que deux parcs-nature qui mettent en valeur les composantes naturelles du territoire.

Concernant la programmation, la majorité des parcs sont aménagés avec des aires de jeux. Nombreuses patinoires saisonnières sont également aménagées dans les parcs. La plupart des parcs de quartier ont des plateaux sportifs et certains auront également une patinoire quatre saisons. Les parcs municipaux offrent une programmation d'envergure et les parcs-nature offre la possibilité de pratiquer des activités nautiques. Cependant, peu de parcs offrent une programmation qui offre une variété d'activités quatre saisons ainsi qu'aquatique. De plus, seul le parc récréotouristique autorise la présence de chien en laisse.

LÉGENDE

ÉQUIPEMENTS DE JEUX

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

ACTIVITÉ NAUTIQUE

ACTIVITÉ HIVERNALE AIRE DE REPOS

ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES 🔥 ZONE DE BOISÉ

TABLEAU 4. INVENTAIRE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

PARC OU ESPACE VERT	DISTRICT	SUPERFICIE	TYPOLOGIE	PROGRAMMATION
Parc de l'Aviateur	1	3 004 m ²	Parc de voisinage	
Parc Jade Chayer-Côté	1	9 685 m²	Parc de quartier	
Parc du secteur Villemory	1	2 927 m ²	Parc de voisinage	
Parc Gagnon	2	1 905 m ²	Parc de voisinage	
Parc Chantelois	3	3 704 m ²	Parc de voisinage	
Parc de l'Aubier	3	17 315 m ²	Parc de quartier	♠ æ
Parc Viliotte	3	946 m²	Parc de voisinage	(A)
Parc de la piscine	4	7 467 m ²	Parc municipal	♠ ♣ ♣
Parc du Lac-Castor	5	296 m²	Parc de voisinage	♠ ← ◆
Parc Léo-Charbonneau	5	3 993 m ²	Parc de voisinage	(1)
Parc Morneau-Lefebvre	5	3 389 m ²	Parc de voisinage	(1) (1) (2)
Parc Beauregard	6	3 654 m ²	Parc de voisinage	♠ ♦
Parc San-Air	6	5 667 m ²	Parc de voisinage	(1)
Parc Vilmont	6	5 316 m ²	Parc de voisinage	♠ ♦
Parc André-Auger	7	2 195 m ²	Parc-nature	ℰ ♠
Parc Robert-Simard	7	13 673 m²	Parc de quartier	♠ ♦ ♦ ♦
Parc Ovila-Bernier	7	80 804 m ²	Parc municipal	
Parc Hervé-Auger	8	8 533 m²	Parc de voisinage	
Parc récréotouristique	8	58 000 m ²	Parc-nature	∌ ७ ⊕ ७
Parc des Sorbiers	8	1 574 m ²	Parc de voisinage	



DESSERTE EN PARCS ET ESPACES VERTS

Le rayon de desserte, appliqué en fonction de la typologie de parc, permet d'évaluer la distribution actuelle en parcs et espaces verts sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides. Il est observé qu'une grande partie des secteurs résidentiels sont desservis par les nombreux parcs de voisinage et les quelques parcs de quartier. Cependant, certains secteurs ne sont pas complètement desservis ou bien la typologie de parcs est peu diversifiée. En effet, la modification de la typologie de certains parcs serait à considérer afin de permettre d'assurer une desserte optimale. De plus, il est important de prendre en compte les projets résidentiels en cours qui auront un impact sur les besoins en parcs et espaces verts.

Concernant les parcs municipaux qui desservent le noyau villageois ainsi que les parcs-nature qui offrent une programmation axée sur les activités de plein air, en font des lieux de destination et convergence.

PARC DE VOISINAGE

- 1 PARC GAGNON
- 2 PARC DE L'AVIATEUR
- 3 PARC DU SECTEUR VILLEMORY
- 4 PARC HERVÉ-AUGER
- 8 PARC CHANTELOIS
- 9 PARC VILIOTTE
- 10 PARC DES SORBIERS
- 14 PARC BEAUREGARD
- 16 PARC MORNEAU-LEFEBVRE
- 17 PARC LÉO-CHARBONNEAU
- 18 PARC DU LAC CASTOR
- 19 PARC SAN-AIR
- 20 PARC VILMONT

PARC DE QUARTIER

- 5 PARC JADE CHAYER-CÔTÉ
- 7 PARC DE L'AUBIER
- 11 PARC ROBERT-SIMARD

PARC MUNICIPAL

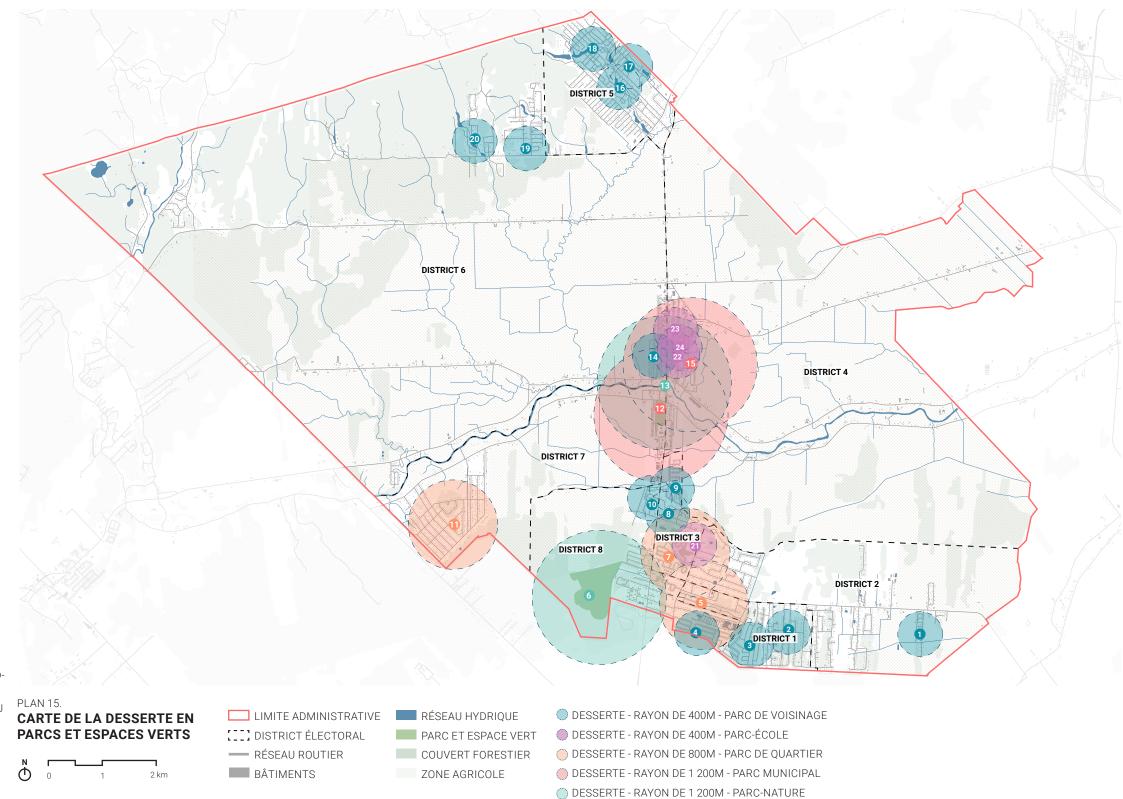
- 12 PARC OVILA-BERNIER
- 15 PARC DE LA PISCINE

PARC-NATURE

- 6 PARC RÉCRÉOTOURISTIQUE
- 13 PARC ANDRÉ-AUGER

PARC-ÉCOLE

- 21 PARC-ÉCOLE DU RUISSEAU
- 222 PARC-ÉCOLE DE L'AUBIER
- 23 ÉCOLE-PAVILLON L'ARC-EN-CIEL
- ÉCOLE- PAVILLON SIR WILFRIED-LAURIER
- 25 ÉCOLE-PAVILLON L'OISEAU BLEU
- PARC-ÉCOLE DU CARREFOUR DES LACS





ANALYSE DE L'OFFRE EN PARCS ET ESPACES VERTS

Une analyse de l'offre en parcs et espaces verts a été réalisée selon les normes théoriques du National Recreation and Park Association (NRPA). Celle-ci suggère différents ratios de superficie de parcs ou espaces verts par 1 000 habitants, selon la typologie de parc et son rayon de desserte. La norme théorique de 2,5 hectares de parcs ou espaces verts par 1 000 habitants permet de comparer l'offre globale entre les municipalités. Pour cette analyse, les décrets de population de l'Institut de la statique du Québec en date de 2023 ont été employés, de même que les projections démographiques du même organisme.

L'analyse de l'offre en parc de voisinage, parc de quartier et parc municipal (incluant les parcs-nature à cette catégorie) révèle plusieurs constats. L'offre en parc de voisinage répond aux besoins actuels et futurs de la population. Cependant, les autres types de parcs, soit de quartier ou municipal, sont largement sous les cibles prévues par les normes théoriques. Ce constat serait amplifié avec les projections démographiques si aucun de ces types de parcs n'est prévu pour combler le déficit. De manière général, il manquerait actuellemet plus de 40 hectares de parcs ou d'espaces verts pour atteindre l'objectif de 2,5 hectares par 1 000 habitants, et plus de 63 hectares d'ici 2041.

En comparaison avec d'autres municipalités québecoises dont la population est de taille comparable en 2023, la ville de Saint-Lin-Laurentides se classe en deçà du seuil en termes de desserte en parcs et espaces verts. Les villes de Candiac, Saint-Lambert, Chambly et Dorval sont situées dans la 2º couronne de la région métropolitaine de Montréal et se sont développées de manière relativement stable dans le temps, contrairement à Saint-Lin-Laurentides qui est davantage éloignée et qui a vécu un boom démographique accéléré. Ces municipalités dépassent largement Saint-Lin-Laurentides dans le ratio de superficie en parcs et espaces verts par habitants et atteignent l'objectif de 2.5 hectares / 1000 habitants. En terme de nombre de parcs ou d'espaces verts par habitants, Saint-Lin-Laurentides se compare à ces municipalités.

TABLEAU 5. ÉVALUATION DE L'OFFRE SELON LES NORMES THÉORIQUES

	PARC DE VOISINAGE	PARC DE QUARTIER	PARC MUNICIPAL	TOTAL
NORME THÉORIQUE	0,1 HA/1000 habitants	0,4 HA/1000 habitants	2.0 HA/1000 habitants	2.5 HA/1000 habitants
NORME ITEORIQUE	1 000 m²/ 1000 habitants	4 000 m²/ 1000 habitant	20 000 m²/ 1000 habitant	25 000 m²/ 1000 habitant
OFFRE ACTUELLE	4,49 HA	4,07 HA	14.85 HA	23.40 HA
OTTREACTORER	44 908 m ²	40 673 m ²	148 466 m²	234 047 m²
POPULATION ACTUELLE		25 452 h	nabitants	
BESOIN	2,55 HA	10,18 HA	50,90 HA	63,63 HA
ВЕЗОПА	25 452 m ²	101 808 m²	509 040 m²	636 300 m²
ÉCART AVEC L'OFFRE	1,95 HA	-6,11 HA	-36,06 HA	-40,23 HA
ACTUELLE	19 456 m ²	-61 135 m²	-360 574 m²	-402 253 m ²
CONSTAT	SURPLUS	DÉFICIT	DÉFICIT	DÉFICIT
POPULATION PROJETÉE 2041		34 835 h	nabitants	
BESOIN	3,48 HA	13,93 HA	69,67 HA	87,09 HA
BESOIN	34 835 m²	139 340 m ²	696 700 m²	870 875 m ²
ÉCART AVEC L'OFFRE	1,01	-9,87	-54,82	-63,68
ACTUELLE	10 073 m ²	-98 667 m²	-548 234 m²	-636 828 m²
CONSTAT	SURPLUS	DÉFICIT	DÉFICIT	DÉFICIT

TABLEAU 6.

COMPARAISON DE L'OFFRE AVEC DES MUNICIPALITÉS DE TAILLE SIMILAIRE

MUNICIPALITÉ	POPULATION (2023)	SUPERFICIE DES PARCS ET ESPACES VERTS	NOMBRE DE PARCS ET ESPACES VERTS		RATIO
SAINT-LIN-LAURENTIDES	25 452 habitants	234 047 m²	20	0,92 HA / 1000 hab.	0,79 parc ou espace vert / 1000 hab.
CANDIAC	23 685 habitants	2 434 378 m ²	18	10,28 HA / 1000 hab.	0,76 parc ou espace vert / 1000 hab.
SAINT-LAMBERT	22 789 habitants	1 293 509 m ²	34	5,68 HA / 1000 hab.	1,49 parc ou espace vert / 1000 hab.
CHAMBLY	31 462 habitants	1 188 677 m ²	65	3,78 HA / 1000 hab.	2,07 parc ou espace vert / 1000 hab.
DORVAL	19 993 habitants	1 182 629 m ²	26	5,92 HA / 1000 hab.	1,30 parc ou espace vert / 1000 hab.

Données des autres municipalités issues de leur plan directeur en parcs et espaces verts respectifs



INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

Le tableau présenté dans cette section fait état de l'inventaire des infrastructures récréatives et sportives des parcs de Saint-Lin-Laurentides.

Les parcs et espaces verts de la municipalité sont tous aménagés de manière à offrir une programmation récréative ou sportive aux usagés. La majorité des parcs ont des éguipements de jeux, principalement des modules pour les enfants de 18 mois à 5 ans et des balançoires. Quelques parcs se distinguent par des infrastructures de loisirs tels que le jeu de mississippi, le ballon-poire et le sentier d'hébertisme. Peu de parcs offrent une aire de jeux d'eau, des sentiers de promenade et d'aire de pique-nique permettant une plus longue fréquentation des lieux.

Concernant les infrastructures sportives, l'offre est peu diversifiée sur le territoire de la ville. Outre les guelques équipements de basketball et les aménagements temporaires de skateparc, la patinoire est l'activité la plus présente parmis les parcs. Certaines ont des bandes permanentes, permettant de pratiquer le deckhockey durant la saison estivale, et d'autres sont installées de manière périodique en fonction de la demande. Enfin, certains parcs sont des destinations d'intérêts tels que les parcs André-Auger et récréotouristique permettent la pratique d'activités nautiques ainsi que le parc Ovila-Bernier par son offre diversifiée de terrains sportifs.

TABLEAU 7. INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

PARC OU ESPACE VERT	DISTRICT	INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES	INFRASTRUCTURES SPORTIVES
Parc de l'Aviateur	1		
Parc Jade Chayer-Côté	1		4
Parc du secteur Villemory	1	a a	②
Parc Gagnon	2		◎ ₫
Parc Chantelois	3		◎ ④ *
Parc de l'Aubier	3		
Parc Viliotte	3		
Parc de la piscine	4	(#.) (#.)	(4)
Parc du Lac-Castor	5	a	
Parc Léo-Charbonneau	5	(F.) [A]	
Parc Morneau-Lefebvre	5		② ①
Parc Beauregard	6		© *
Parc San-Air	6		② *
Parc Vilmont	6		Ø *
Parc André-Auger	7	\(\infty\)	€
Parc Robert-Simard	7	(A) (A)	∅ ∅ ₫
Parc Ovila-Bernier	7		
Parc Hervé-Auger	8	A A	(1) *
Parc récréotouristique	8	&	₽ •
Parc des Sorbiers	8	F. M	

* Installation périodique

LÉGENDE **INFRASTRUCTURES** RÉCRÉATIVES

ÉQUIPEMENTS DE JEUX, GROUPE 18 MOIS - 5 ANS

ÉQUIPEMENTS DE JEUX, GROUPE 5 - 12ANS

BALANÇOIRE

JEU DE BALLON-POIRE TABLE DE MISSISSIPPI

PARCOURS D'HÉBERTISME

JEUX D'EAU

JARDIN COLLECTIF

AIRE DE PIQUE-NIQUE

SENTIER DE PROMENADE

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

MUR D'ESCALADE

TERRAIN DE SOCCER

TERRAIN DE BASKETBALL

TERRAIN DE TENNIS

TERRAIN DE BASEBALL

TERRAIN DE VOLLEYBALL

SKATEPARC

PISCINE

PATINOIRE

LOCATION D'ÉQUIPEMENT

NAUTIQUE



PORTRAIT DES PARCS **ET ESPACES VERTS**

NOMBRE DE PARCS SUPERFICIE TOTALE

TYPOLOGIE

PROGRAMMATION

7 836m2

Parc de voisinage





SECTEUR SAINTE-HENRIETTE

Le secteur Sainte-Henriette est situé à la limite sud-est de la ville et est composé des districts 1 et 2. Son cadre bâti se caractérise par la présence de maisons unifamiliales dans un tissu peu dense formé de terres agricoles. On y retrouve une école primaire, soit l'école du Ruisseau sur l'avenue Villeneuve et nombreuses garderies en milieu familial. Essentiellement résidentiel, le secteur est desservi actuellement par deux parcs de voisinage qui sont les parcs de l'Aviateur et Gagnon. Prochainement, le parc du secteur Villemory sera également aménagé et s'ajoutera à l'offre en parc dans le secteur. Toutefois on remarque que la desserte ne couvre pas l'ensemble du secteur. En effet, le centre du secteur est dépourvu de parc. Les parcs de voisinage existants offrent des équipements de jeux pour les différents groupes d'âge, des aires de repos et des plateaux sportifs. Ce secteur voué à être redéveloppé, comporte nombreux projets immobiliers. Cela aura un impact sur la densité du secteur et les besoins en termes de services, de parcs et espaces verts. Ainsi la desserte actuelle n'est pas suffisante considérant la croissance démographique du secteur.



PARC ET ESPACE VERT

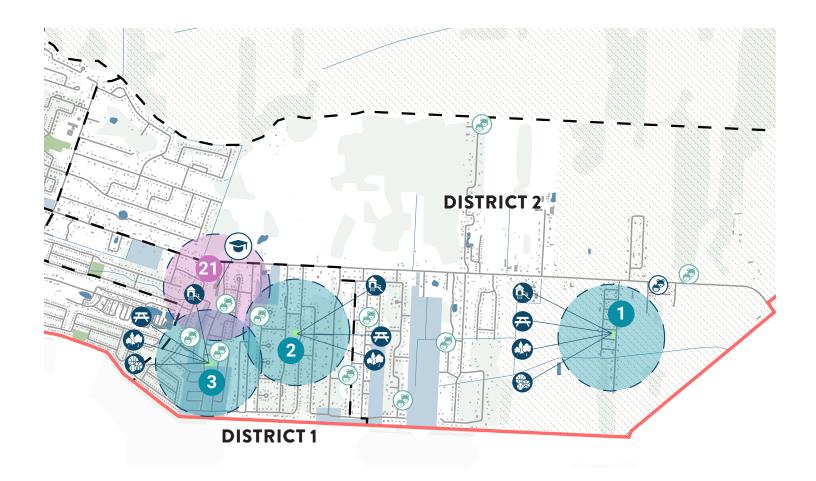


PARC DE L'AVIATEUR

PARC DU SECTEUR VILLEMORY

PARC-ÉCOLE

21 PARC-ÉCOLE DU RUISSEAU





LIMITE ADMINISTRATIVE []] DISTRICT ÉLECTORAL

- RÉSEAU ROUTIER BÂTIMENTS POTENTIEL TERRAIN À

DÉVELOPPER

RÉSEAU HYDRIQUE PARC ET ESPACE VERT COUVERT FORESTIER ZONE AGRICOLE

DESSERTE - RAYON DE 400M -PARC DE VOISINAGE



GARDERIE

GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL



SUPERFICIE

LOCALISATION

rue Gabriel

3 568 364

1 905 m²

PARC GAGNON

Situé complètement au sud-est de Saint-Lin-Laurentides, le parc Gagnon est aménagé à la demande des résidents du Domaine Gagnon. Le coffre à jouets implanté par la Ville ainsi que la présence de jouets sur le terrain indique que le parc est fortement fréquenté par les garderies et les enfants du voisinage. Le terrain est encadré par une clôture en maille de chaîne et d'un fossé engazonné. Au centre du parc se trouve une surface en asphalte où sont installés des tables de pique-nique et des paniers de basketball. L'hiver, cette zone devient une patinoire.

Parc de voisinage

TYPOLOGIE

ENJEUX

- > Présence de végétation envahissante dans les surfaces de protection des aires de jeu due au manque d'entretien
- > Absence de sentier d'accès menant vers l'aire de jeu
- > Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA

VUE D'ENSEMBLE SUR LE PARC GAGNON

POTENTIELS

- > Tenir une consultation publique concernant l'usage du parc auprès des résidents du Domaine Gagnon
- > Faire du parc Gagnon un lieu de rassemblement pour les résidents du voisinage
- Réutiliser la surface asphaltée afin d'offrir un espace multifonctionnel
- > Maximiser le couvert végétal avec l'introduction de massifs arborescents et arbustifs
- > Consolider la vocation récréative : mettre aux normes les équipements de jeu

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X2) Planche à bascule (deux places)
- (X1) Équipement berçant sur ressort
- (X1) Balançoire huit places (Huit sièges standards)
- (X2) Table de jeu Mississippi
- (X3) Jeu de ballon-poire

SURFACE DE PROTECTION

Surface de sable, avec bordure en bois

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Basketball et patinoire sans bandes permanentes

BÂTIMENTS

Cabanon pour l'électricité et le puits artésien

MOBILIERS

- (X4) Table de pique-nique en bois non-ancré
- (X1) Panier à rebuts ancré sur dalle semi-apparente

ÉCLAIRAGE

Éclairage sportif encore présent

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Aucun

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune



LOCALISATION

Ф LIMITE DU PARC

GROUPE 18 MOIS - 5 ANS

CADASTRE

ACCÈS AU PARC

AIRE DE JEUX

ÉQUIPEMENT SPORTIF

ÉQUIPEMENT DÉSUET (À RÉPARER OU DÉMANTÈLER) BALANÇOIRE

JEU DE BALLON-POIRE

TABLE DE MISSISSIPPI

▼ TERRAIN DE BASKETBALL

PATINOIRE



NUMÉRO DE LOT 3 884 206

SUPERFICIE

LOCALISATION

rue de l'Aviateur

3 004 m²

PARC AVIATEUR

Aménagé en 2017, le parc de l'Aviateur est situé au coeur du quartier résidentiel du District 1. Cet espace vert est en partie un boisé composé de feuillus et de conifères comprenant une aire de repos avec des équipements de jeux individuels. L'autre section du parc est une zone de jeux pour enfants composée de balançoires et d'un équipement combiné à thématique forestier aménagés sur une surface de sable. À travers le site sont aménagés des zones de plantations arbustives ainsi que des sentiers reliant les différentes entrées du parc aux différentes installations.



TYPOLOGIE

Parc de voisinage

ENJEUX

- Absence de bordures entre les sentiers de pierres concassées et l'aire gazonnée, de même que pour la surface en sable dans les aires de jeux
- > Limites floues du parc avec les terrains résidentiels dans la portion sud
- > Absence d'appareils d'éclairage permettant de prolonger les heures de fréquentation de façon sécuritaire
- > Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA

POTENTIELS

- > Intégrer des bancs à proximité de l'aire de jeux
- > Tirer profit de la bande engazonné en bordure de rue pour intégrer un aménagement paysager en continuité avec le boisé du parc et ainsi sécuriser l'aire de jeux
- > Exploiter les espaces résiduels et non-programmés à des fins de végétalisation massive
- > Aménager des aires de repos dans les zones ombragées
- Mettre aux normes certains équipements de jeux

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X1) Module (Groupe 5-12 ans)
- (X1) Balançoire quatre places (Deux sièges pour tout-petits/Un siège standard/Un siège inclusif)
- (X1) Équipement berçant sur ressort
- (X1) Équipement tournant vertical

SURFACE DE PROTECTION

Surface de sable, sans bordure

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X2) Table à pique-nique ancrée sur dalle apparente
- (X1) Panier à rebuts et recyclage ancré sur dalle apparente
- (X1) Toilette chimique

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Boisé existant d'arbres feuillus et conifères, lit de plantation composé d'arbustes et de vivaces

CIRCULATION PIÉTONNE

Sentier en pierres concassées





— LIMITE DU PARC

AIRE DE JEUX

Ф

GROUPE 18 MOIS - 5 ANS

CADASTRE ACCÈS AU PARC AXE DE CIRCULATION GROUPE 5 - 12 ANS BALANÇOIRE



PARC DE L'AVIATEUR, VUE VERS LA RUE DE L'AVIATEUR



SUPERFICIE

LOCALISATION

5 137 917

2 927 m²

avenue Villeneuve

PARC DU SECTEUR VILLEMORY

Le parc du secteur Villemory s'inscrit dans le projet de développement résidentiel la Seigneurie Villemory et est composé essentiellement de maisons unifamiliales ainsi que d'une école primaire. En voie d'être aménagé, le terrain du parc est situé au cœur du quartier résidentiel donnant ainsi accès à l'est et à l'ouest du secteur. Élaboré par une firme d'architecture de paysage, le concept du parc comprend une succession de trois espaces programmée dont une aire de jeu inclusive, une placette et un terrain de basket-ball. Il s'agit d'un des premiers parcs de la ville dont la conception complète a été revue par une firme d'architecture de paysage.



TYPOLOGIE

Parc de voisinage

ENJEUX

N/A



POTENTIELS

 Définir la toponymie officielle du parc par une consultation publique

- (X1) Module combiné et inclusif (Groupe 18 mois-5 ans et Groupe 5--12 ans)
- (X1) Équipement berçant sur ressort

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Équipement tournant
- (X1) Grimpeur
- (X1) Balançoire six places (Deux sièges pour tout-petits/Trois sièges standard/Un siège parent-enfant)

SURFACE DE PROTECTION

Surface de caoutchouc, avec bordure de béton

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Demi-terrain de basketball

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X6) Banc avec dossier ancré sur dalle apparente
- (x2) Table à pique-nique ancré sur dalle apparente
- (X1) Fontaine à boire
- (X1) Fontaine à boire pour animaux
- (X2) Mur en béton pouvant servir de banc
- (X1) Abri de protection solaire avec structure en acier et toiture en bois ancré sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

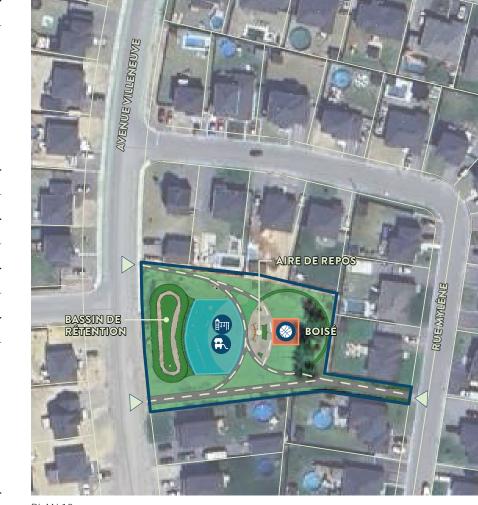
Luminaire à énergie solaire

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres feuillus isolés et lit de plantation composé d'arbustes, de vivaces et de graminées, boisé existant, bassin de rétention

CIRCULATION PIÉTONNE

Sentier en enrobé bitumineux



LOCALISATION

LIMITE DU PARC

GROUPE 18 MOIS - 5 ANS

GROUPE 5 - 12 ANS CADASTRE ▼ TERRAIN DE BASKETBALL ACCÈS AU PARC

AXE DE CIRCULATION

AIRE DE JEUX **ÉQUIPEMENT SPORTIF**



Source: Conception paysage



NOMBRE DE PARCS

SUPERFICIE TOTALE

PROGRAMMATION

7

99 757m²

SECTEUR DU VILLAGE SUD

Le secteur sud comprend plusieurs districts soit les districts 3, 4 et 8. Il est traversé par la route 335, faisant en sorte de diviser le secteur en deux. Ce secteur comporte plusieurs nouveaux développements résidentiels notamment au pourtour du parc Viliotte. D'autre part, nombreux projets de développement sont projetés ce qui aura un impact sur la densité et la profil de la population du secteur. En terme de desserte, le secteur sud comprend trois typologies de parcs dont quatre parcs de voisinage, deux parcs de quartier ainsi qu'un parc-nature. Le secteur comprend également plusieurs écoles ainsi que de nombreuses garderies. En grande majorité les garderies se trouvent dans un rayon de desserte d'un parc, toutefois plusieurs sont situées dans un rayon de desserte d'un parc-nature qui ne correspond pas nécessairement aux besoins de ce type d'organisation. On remarque également nombreuses garderies à proximité du parc Des Sorbiers. La desserte en parcs couvre l'ensemble du secteur. De plus, l'offre en termes d'équipements est assez variée. On y trouve des équipements de jeux pour les différents groupes d'âges, des aires de repos, des plateaux sportifs, des activités hivernales, un parcours d'hébertisme, des activités aquatiques et nautiques. Le secteur se caractérise par la présence du parc récréotouristique, un lieu d'observation de la faune et la flore et également par le sentier d'hébertisme de l'Aubier. D'autre part, plusieurs parcs ont récemment été aménagés tels que le parc Viliotte en 2017 et le parc de l'Aubier en 2022.

Parc de voisinage / parc de quartier / parc-nature

TYPOLOGIES





PARC ET ESPACE VERT



6 PARC JADE CHAYER-CÔTÉ

6 PARC RÉCRÉOTOURISTIQUE

7 PARC DE L'AUBIER

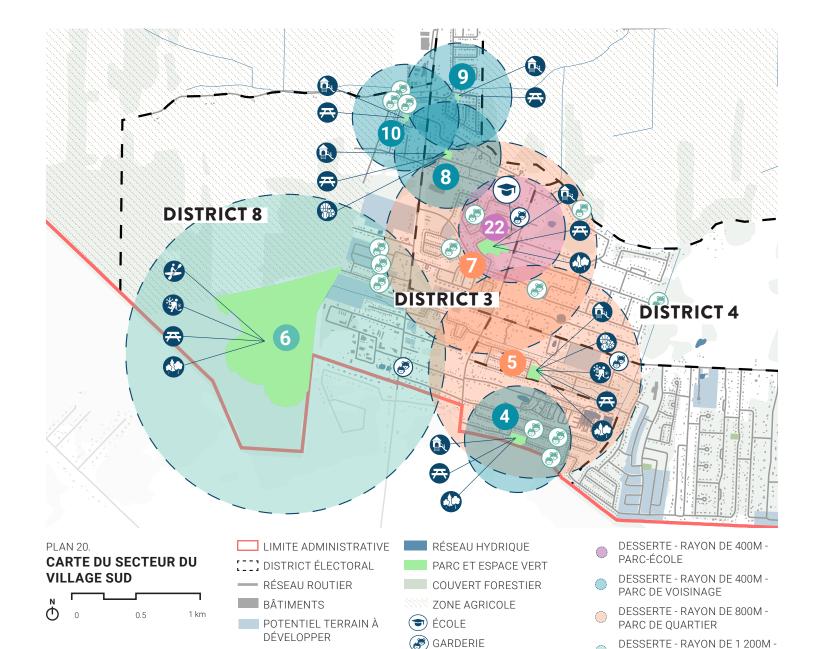
8 PARC CHANTELOIS

PARC VILIOTTE

10 PARC DES SORBIERS

PARC-ÉCOLE

22 PARC-ÉCOLE DE L'AUBIER





🧬 GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL

PARC-NATURE

NUMÉRO DE LOT 3 569 536 SUPERFICIE

8 533 m²

PARC HERVÉ-AUGER

Situé à la limite sud de la municipalité, le parc Hervé-Auger est un espace vert de superficie moyenne, adjacent aux terres agricoles de Terrebonne. Une section du parc est aménagée avec une aire de jeux ainsi qu'un petit jardin collectif. Une grande portion du parc est constituée d'une aire gazonnée et d'un boisé dans lequel un sentier a été aménagé. D'autre part, de nombreux arbres ont été plantés récemment sur le terrain afin d'offrir à long terme une canopée plus abondante.



PARC HERVÉ-AUGER, VUE VERS LES TERRES AGRICOLES

Source : Stantec

TYPOLOGIE LOCALISATION

Parc de voisinage

rue Marc-Aurèle-Fortin



ENJEUX

- Présence de végétation envahissante dans les surfaces de protection des aires de jeu due au manque d'entretien
- > Absence de sentier d'accès menant vers l'aire de jeu
- Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA
- Absence de dalle d'ancrage apparente pour le mobilier menant à une détérioration progressive du revêtement de surface engazonnée adjacent

POTENTIELS

- Renforcer le lien entre la vocation agricole présente sur le territoire ainsi que l'initiative du jardin collectif
- Aménager un réseau de sentiers pour connecter les entrées et les installations du parc
- Tirer profit de la surface engazonnée pour la programmation d'activités libres, récréatives ainsi que l'aménagement d'une aire de repos
- > Présence du jardin collectif
- Consolider la vocation récréative : mettre aux normes les équipements de jeux

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X1) Jeu modulaire
- (X2) Équipement tournant vertical
- (X1) Grimpant
- (X1) Balançoire sept places (Deux sièges pour tout-petits/Quatre sièges standard/Un siège inclusif)

SURFACE DE PROTECTION

Surface de sable, sans bordure

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

Bancs, tables de pique-nique, poubelles

- (X1) Banc avec dossier non ancré sur dalle
- (X3) Table de pique-nique non ancrée sur dalle
- (X2) Panier à rebuts et recyclage ancré sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Boisé, Arbres feuillus isolés (jeunes plants), Lit de plantation arbustive, Jardin nourricier collectif

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune



PLAN 21. **LOCALISATION**

ф с

) 0

LIMITE DU PARC

- CADASTRE

ACCÈS AU PARC

AXE DE CIRCULATION

AIRE DE JEUX

25 50 m

ÉQUIPEMENT DÉSUET (À

RÉPARER OU DÉMANTÈLER)

GROUPE 18 MOIS - 5 ANS

BALANÇOIRE

DE IEUY



SUPERFICIE

LOCALISATION

3 569 776 / 3 569 806

9 685 m²

PARC JADE CHAYER-CÔTÉ

Le parc Jade Chayer-Côté est un parc d'une superficie considérable composé de quatre zones distinctes. Celuici fait front sur la rue des Pinsons et est composé d'une aire de jeux comprenant divers équipements notamment des modules de jeux pour les 5-12 ans et des balançoires implantées sur une surface de sable avec bordure en bois, ainsi qu'une aire de jeux d'eau. Du côté de la rue de Provence, une patinoire permanente est aménagée de manière à pratiquer des activités sportives toute l'année. À l'intersection, un petit massif d'arbres feuillus forme une aire de repos avec tables de pique-nique. Enfin, presque le tier du parc est composé d'une grande aire gazonnée, sans programmation définie. De nombreux arbres ont été plantés récemment sur le terrain afin d'offrir à long terme, une canopée plus abondante.



STRUCTURE DE JEU COMBINÉE

Parc de quartier rue des Pinsons



TYPOLOGIE

ENJEUX

- > Limites floues du parc en lien avec la présence de cours arrière non clôturées
- > Absence de sentier d'accès au parc et de sentier menant aux différentes zones du parc
- > Enjeux de sécurité lié à l'absence de clôtures et la présence des boites aux lettres à proximité du parc ce qui apporte un achalandage constant de voitures.
- > Proximité des habitations aux installations récréatives créant des nuisances sonores mais également des enjeux en termes de visibilité.
- > Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA

POTENTIELS

- Tirer profit de la vaste zone engazonnée afin d'intégrer des équipements sportifs diversifiés
- > Aménager une entrée officielle ainsi que des accès secondaires
- > Consolider la vocation récréative : mettre aux normes les équipements de jeux

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 5-12 ans)
- (X1) Jeu modulaire
- (X1) Glissoire
- (X1) Équipement tournant vertical
- (X1) Balançoire huit places (Six siège pour tout-petits/ Deux sièges standard)
- (X1) Aire de jeux d'eau

SURFACE DE PROTECTION

Surface de sable, avec bordure en bois

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Patinoire avec bandes permanentes

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X1) Banc avec dossier ancré sur dalle apparente
- (X1) Banc non-ancré sur dalle apparente
- (X4) Table à pique-nique ancrée sur dalle apparente
- (X2) Panier à rebuts et recyclage ancré sur dalle apparente
- (X1) Toilette chimique

ÉCLAIRAGE

Projecteur pour éclairage sportif

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres feuillus isolés et en massif

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune



LOCALISATION

LIMITE DU PARC CADASTRE

ACCÈS AU PARC

AIRE DE JEUX ÉQUIPEMENT SPORTIF

ÉQUIPEMENT DÉSUET (À RÉPARER OU DÉMANTELER)



JEUX D'EAU



PATINOIRE



SUPERFICIE

LOCALISATION

4 356 297

17 315 m²

Parc de quartier

rue de la Campagne

PARC DE L'AUBIER

Aménagé en 2022, le parc de l'Aubier est composé de deux espaces, soit une aire de jeux et un boisé. L'aire de jeux comprend deux zones de structures combinées et d'équipements individuels pour les différentes groupes d'âges (18 mois-5 ans et 5-12 ans) ainsi que des balançoires avec une offre diversifiée de sièges. Les équipements sont installés sur une surface de fibre de bois avec une bordure en plastique et sont accessibles universellement. Le boisé présente une végétation diversifiée et les sentiers suivent la topographie variée. Les élèves de l'école adjacente fréquentent ce sentier lors des activités sportives. Un parcours d'hébertisme sur une surface de fibre de bois y est aménagé.



TYPOLOGIE

ENJEUX

- > Absence d'une bordure de séparation dans le boisé ce qui engendre la contamination des sentiers par de la végétation spontanée
- Insuffisance en mobilier dans les zones d'ombrage permettant d'offrir des aires de repos

AIRE DE JEUX DU PARC DE L'AUBIER

POTENTIELS

- Développer une stratégie signalétique afin de promouvoir la programmation du parc
- > Aménager l'accès au sentier à l'intersection des rues de la Campagne et de la Commune
- > Prolonger les heures de fréquentations avec l'ajout d'équipement d'éclairage

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X1) Module (Groupe 5-12 ans)
- (X2) Équipement tournant vertical
- (X3) Équipement berçant sur ressort
- (X1) Balançoire quatre places (Deux sièges standards/Un siège standard double/Un siège inclusif)
- (X1) Balançoire trois places (Deux sièges pour tout-petits /Un siège parent-enfant)
- (X1) Parcours d'hébertisme

SURFACE DE PROTECTION

Surface en copeaux de bois, avec bordure en plastique ou en bois

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X1) Banc avec dossier ancré sur dalle apparente
- (X1) Table de pique-nique ancrée sur dalle
- (X1) Abri de protection solaire avec structure et toiture en acier ancré sur dalle apparente
- (X2) Panier à rebuts et recyclage ancré sur dalle apparente
- (X1) Support à vélo ancré sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

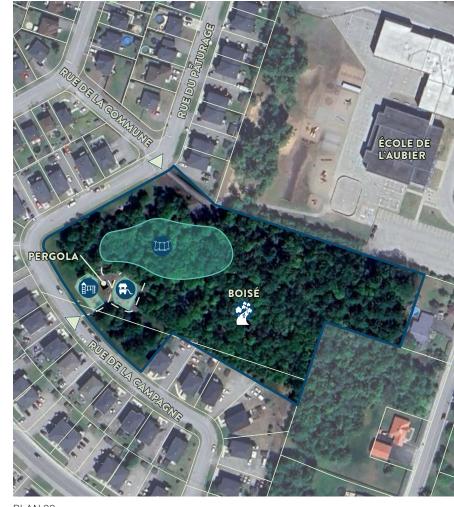
Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Boisé existant

CIRCULATION PIÉTONNE

Sentier de pierres concassées



LOCALISATION

LIMITE DU PARC

GROUPE 18 MOIS - 5 ANS

CADASTRE

ACCÈS AU PARC

AIRE DE JEUX

GROUPE 5 - 12 ANS PARCOURS D'HÉBERTISME

SENTIER DE PROMENADE AXE DE CIRCULATION



SUPERFICIE

LOCALISATION rue de l'Entreprise

5 171 897 / 5 171 899 / 4 599 925

58 000 m²

PARC RÉCRÉOTOURISTIQUE

Ancien site des Sablières Jean Villeneuve, le parc récréotouristique est un projet de réhabilitation et de valorisation des milieux naturels orienté dans une optique de sensibilisation de la faune et la flore réalisée en trois phases. La première phase consistait en la gestion des milieux naturels et l'aménagement de sentiers de sable et de bois. Ouvert depuis 2020, le parc est fréquenté pour son réseau de sentiers de 5km et ainsi que ses lacs. Les prochaines phases consistent en la construction d'un chalet d'accueil et d'une tour d'observation, ainsi que le développement d'une offre diversifiée d'activités récréatives et ludiques.



TYPOLOGIE

Parc-nature

ENJEUX

- > Absence d'enseigne de parc et de panneaux de signalisation permettant de repérer le parc et de s'y orienter
- > Peu de mobiliers offrant du repos et l'opportunité d'apprécier les milieux naturels
- > Les sentiers en surface de sable sont instables et se détériorent par la proximité à l'eau

POTENTIELS

- Parc offrant une expérience unique dans la nature qui mériterait d'être mis en valeur pour ses attributs fauniques et floristiques.
- Assurer une meilleure gestion des milieux naturels avec un(e) biologiste.
- > Signaler la présence du parc par l'installation d'un panneau d'affichage depuis la route 335 et d'indications à travers le secteur industriel
- > Aménager du stationnement pour assurer l'achalandage

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

Accès aux lacs pour la baignade et la pratique d'activités nautiques sans moteur (ex. planche à pagaie)

Activités de promenade hivernale (marche, raquette, vélo d'hiver).

SURFACE DE PROTECTION

Aucun

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Plateforme d'observation

Chalet d'accueil (prévu)

MOBILIERS

Panneaux d'interprétation, banc avec dossier nonancré, table de pique-nique non-ancré, poubelle à rebuts et recyclage non-ancré sur surface de pierre concassée, bac de ramassage d'excréments de chien sur poteau ancré dans le sol

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Plantation d'espèces indigènes, restauration et présentation des milieux naturels : 3 lacs, une tourbière boisée, un secteur friche

CIRCULATION PIÉTONNE

Sentier en sable et en platelage de bois surélevé



PLAN 24. LOCALISATION

CADASTRE

– AXE DE CIRCULATION

() LIMITE DU PARC

HABITAT DU CASTOR

ACCÈS AU PARC

HABITAT DE LA TORTUE HABITAT DU RENARD

250 m

HABITAT DE LA COULEUVRE



LAC DU PARC RÉCRÉOTOURISTIQUE



NUMÉRO DE LOT 4 599 234 / 4 599 235 **SUPERFICIE** 946 m²

LOCALISATION

Parc de voisinage rue Viliotte

PARC VILIOTTE

Ce parc de voisinage dessert un quartier résidentiel. Il abrite principalement une aire de jeux composée d'un module et d'équipements de jeux (Groupe 5-12 ans) dont une balançoire à trois portiques. L'ensemble des équipements sont en très bonne condition. La surface de protection en sable, demeure bien entretenue et exempte de contaminant de type végétation spontanée. La canopée arborescente se limite à quelques feuillus plantés individuellement, avec une couverture ombragée plutôt faible, voire inexistante.



TYPOLOGIE

ENJEUX

- Absence d'enseigne de parc
- > Absence de sentier d'accès menant vers l'aire de jeu
- Absence de mesure d'atténuation de la circulation et de mesure de protection entre la rue et l'aire de jeu

POTENTIELS

- Aménager une aire de détente équipée de mobilier urbain en complément à l'aire de jeu
- Maximiser le couvert végétal avec l'introduction de conifères et feuillus à croissance variable afin de procurer de l'ombre projetée aux aires de jeu

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 5-12 ans)
- (X1) Planche à bascule (deux places)
- (X1) Balançoire cinq places (Deux sièges pour tout-petits/Deux sièges standard/Un siège parent-enfant)
- (X1) Poutre d'équilibre

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X1) Table à pique-nique ancrée sur dalle apparente.
- (X1) Panier à rebuts ancré sur dalle apparente.

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres isolés et lit de plantation composé de vivaces et graminées

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune



PLAN 25. **LOCALISATION**

LIMITE DU PARC
CADASTRE

Ф

ACCÈS AU PARC
AIRE DE JEUX

15 30 m

MOBILIER MANQUANT

GROUPE 5 - 12 ANS

BALANÇOIRE



MODULE DE JEUX DU PARC VILIOTTE

Source : Stantec



NUMÉRO DE LOT 3 570 156 / 3 570 173 SUPERFICIE

LOCALISATION rue Chantelois

3 704 m²

PARC CHANTELOIS

D'une superficie plutôt généreuse, ce parc de voisinage propose une aire de jeux composée d'un module (Groupe 18 mois-5 ans) et des équipements de jeux de type grimpeur. À l'extérieur de la surface de protection en sable, une glissoire est également aménagée et ne répond plus aux normes. Une surface minéralisée occupe la partie est du parc et accueille durant l'hiver une patinoire et récemment un terrain de basketball y est aménagé. Le couvert végétal se résume essentiellement par la présence d'une végétation spontanée à l'arrière du parc, et on dénote l'absence de sentier d'accès menant vers l'aire de jeux.



AIRE DE JEUX DU PARC CHANTELOIS Source: Stantec

TYPOLOGIE

Parc de voisinage

ENJEUX

- Absence d'enseigne de parc
- Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA
- > Présence de végétation envahissante dans les surfaces de protection des aires de jeux due au manque d'entretien
- > Absence de sentier d'accès menant vers l'aire de jeux
- > Absence d'un couvert végétal arborescent
- > Limites floues du parc, en lien avec la présence de cours arrières non clôturées

POTENTIELS

- > Redéfinir la typologie du parc afin de devenir un parc de
- > Tirer profit de la superficie du parc pour réaménager et agrandir l'aire de jeux avec l'ajout d'équipements de jeux complémentaires et répondant aux besoins d'enfants plus âgés (groupe 5-12 ans)
- Maximiser le couvert végétal avec l'introduction de massifs arborescents et arbustifs afin de limiter les surfaces engazonnées à entretenir et de procurer de l'ombre projetée aux aires de jeux

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X2) Équipement de type abri
- (X1) Glissoire
- (X1) Équipement tournant vertical
- (X1) Balançoire six places (Un siège pour tout-petits/ Cinq sièges standard)
- (X1) Poutre d'équilibre

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

(X1) Patinoire

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

(X1) Panier à rebuts ancré sur dalle semi-apparente

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune





LIMITE DU PARC

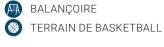
GROUPE 18 MOIS - 5 ANS

CADASTRE

ACCÈS AU PARC

AXE DE CIRCULATION AIRE DE JEUX

ÉQUIPEMENT SPORTIF



Stantec

NUMÉRO DE LOT 3 570 173

SUPERFICIE 1 574 m²

LOCALISATION

rue des Colibris

PARC DES SORBIERS

Confiné en arrière-cour des propriétés privées, l'accès à ce parc de voisinage est de toute évidence moins propice à l'appropriation. L'absence d'enseigne de parc, de sentiers d'accès ou encore de clôture de démarcation, sont autant d'éléments manquants qui confèrent à ses installations un caractère privatif. Ces dernières sont essentiellement constituées d'équipements de jeux répartis au sein de trois aires de jeux ciblant les groupes d'âge 18 mois - 5 ans et 5 - 12 ans. La contamination des surfaces de protection, en lien avec la présence de végétation spontanée, est assez avancée et l'aire de dégagement requis pour la plus petite surface de protection ne répond plus aux normes. Le couvert végétal se résume par la présence d'arbres isolés aux limites du parc donnant aucune possibilité d'ombre projetée sur les aires de jeux.



AIRE DE JEUX DU PARC DES SORBIERS Source: Stanted

ENJEUX

Absence d'enseigne de parc

TYPOLOGIE

Parc de voisinage

- Absence de sentier d'accès menant vers l'aire de jeux
- > Contexte enclavé, défavorisant l'appropriation des équipements de jeux par des utilisateurs externes au quartier
- > Limites floues du parc, en lien avec la présence de cours arrières non clôturées
- > Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA
- > Présence de végétation envahissante dans les surfaces de protection des aires de jeux due au manque d'entretien

POTENTIELS

- > Consulter les résidents afin de revoir la vocation du parc
- > Regrouper les équipements de jeux en misant sur une seule aire de jeux répondant à la fois aux besoins des différents groupes d'âge et des profils d'usagers.
- > Définir les limites du parc avec une clôture de séparation distinctive et ludique.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X1) Glissoire
- (X1) Poutre/Parcours d'équilibre
- (X1) Équipement de type échelle Horizontale/Anneaux
- (X1) Balançoire six places (Trois sièges pour tout-petits/Trois sièges standard)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X1) Banc avec dossier ancré sur dalle non apparente
- (X1) Banc sans dossier ancré sur dalle non apparente

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Aucun

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune



LOCALISATION

CADASTRE

ACCÈS AU PARC

Ö LIMITE DU PARC



ÉQUIPEMENT DÉSUET (À RÉPARER OU DÉMANTÈLER) GROUPE 18 MOIS - 5 ANS

AXE DE CIRCULATION

AIRE DE JEUX





NOMBRE DE PARCS

SUPERFICIE TOTALE

PROGRAMMATION

94 120m2

Parc de voisinage, municipal et parc-nature / parc-école

TYPOLOGIES



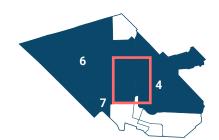




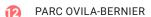


SECTEUR DU NOYAU VILLAGEOIS

Ce secteur correspond au cœur villageois de Saint-Lin-Laurentides et chevauche trois districts, le 4, le 6 et le 7. Son cadre bâti est beaucoup plus dense que les autres secteurs et se caractérise par ces typologies résidentielles suivantes : du jumelé, des plex et multiplex. Ce secteur est également voué être densifié, nombreux projets de développement immobilier sont en cours ou planifiés. Traversé par la rivière de l'Achigan en bordure du parc André-Auger, ce secteur dessert l'ensemble de la ville en termes d'activités sportives et nautiques. En effet, le parc Ovila-Bernier rassemble l'ensemble des plateaux sportifs de la ville. On y retrouve également de nombreuses activités nautiques telles que le bassin et la pataugeoire au parc de la piscine, les jets d'eau au parc Ovila-Bernier et les excursions en ponton ainsi que la location et mise à l'eau d'embarcations au parc André-Auger. De plus, les parcs Ovila-Bernier et André-Auger offrent une programmation tout au long de l'année notamment des activités culturelles tels que des spectacles et un marché public d'hiver. La caravane culturelle va également offrir des activités culturelles à travers un réseau de parcs soit les parcs André-Auger, Ovila-Bernier, Jade-chayer-Côté et de la piscine. Ce secteur est très bien desservi en termes de parc et les parcs sont très achalandés.



PARCS ET ESPACES VERTS



PARC ANDRÉ-AUGER

PARC BEAUREGARD

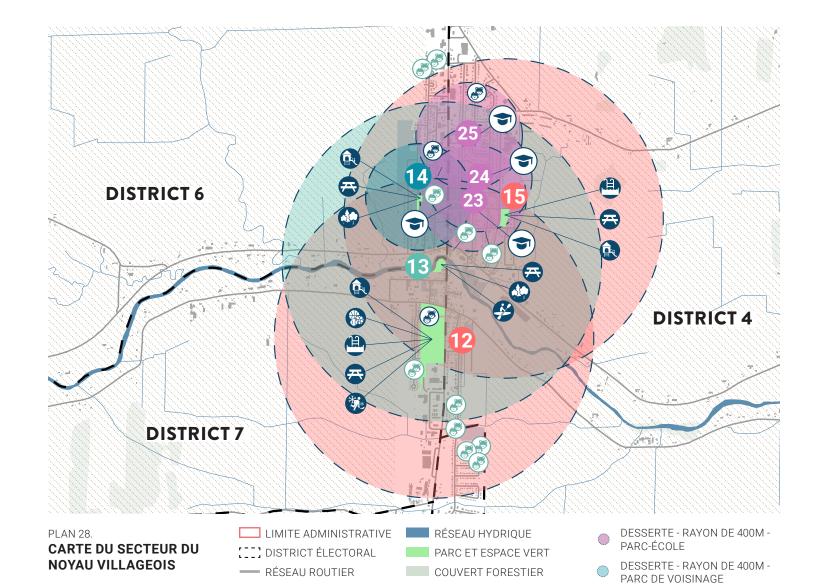
PARC DE LA PISCINE

PARCS-ÉCOLE

ÉCOLE-PAVILLON L'ARC-EN-CIEL

ÉCOLE-PAVILLON SIR WILFRIED-LAURIER

ÉCOLE-PAVILLON L'OISEAU BLEU



BÂTIMENTS

POTENTIEL TERRAIN À

DÉVELOPPER



DESSERTE - RAYON DE 800M -

DESSERTE - RAYON DE 1 200M -

PARC DE QUARTIER

PARC-NATURE

ZONE AGRICOLE

🧬 GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL

ÉCOLE

(F) GARDERIE

5 186 494

SUPERFICIE

80 804 m²

PARC OVILA-BERNIER

Situé au coeur du noyau urbain de Saint-Lin-Laurentides, ce parc municipal est la destination de prédilection pour les amateurs d'activités recréo-sportives. La présence de nombreux plateaux sportifs, combinés aux aires de jeux pour enfants, dont notamment une aire de jeux d'eau en recirculation et un skateparc aménagé récemment, assurent une affluence majeure et constante au parc. L'accès véhiculaire se trouve facilité par une aire de stationnement desservant également le Pavillon des Jardins. Des arbres d'alignement aux abords des plateaux sportifs ou encore le long des sentiers pédestres procurent une couverture ombragée non négligeable et permettent minimalement de compenser l'absence d'une canopée arborescente dense pour une aussi grande surface.



SKATEPARC DU PARC OVILA-BERNIER

Source: Stantec

TYPOLOGIE

LOCALISATION

9e avenue



Parc municipal

ENJEUX

- Absence d'enseigne de parc
- > Absence de hiérarchisation des sentiers de circulation
- > Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA
- > Absence d'un couvert végétal arborescent plus imposant
- > Peu de dégagement permettant de circuler entre les différents plateaux sportifs
- > Absence de mesure d'apaisement de la circulation : Sécuriser les passages piétons pour les riverains longeant la Route 337, tout comme pour ceux provenant de la 7e et la 9e Avenue

POTENTIELS

- > Exploiter les espaces résiduels et non-programmés à des fins de végétalisation massive
- > Profiter de la présence du jardin nourricier pour favoriser l'introduction d'arbres fruitiers comestibles
- > Consolider le statut de pôle récréo-sportif avec l'ajout de plateau ou d'équipement sportif tel que tennis de table ou encore panier de basketball
- > Renforcer le lien entre la vocation agricole présente sur le territoire et l'initiative de jardin collectif

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X3) Planche à bascule (deux places)
- (X1) Équipement de type échelle Horizontale/Anneaux
- (X1) Balançoire six places (Deux sièges pour tout-petits/ Quátre sièges standard)
- (X1) Carré de sable
- (X1) Module (Groupe 5-12 ans)
- (X2) Abri
- (X1) Mur d'escalade (Quatre parois)
- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X1) Balançoire six places (Six sièges pour tout-petits)
- (X1) Grimpeur
- (X2) Équipement berçant sur ressort

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Terrains de tennis, de soccer, de baseball, de volleyball et skateparc

BÂTIMENTS

Pavillon Bernier et vestiare et bloc sanitaire attenant au terrain de soccer

MOBILIERS

- (X1) Table à pique-nique ancré sur une dalle apparente
- (X1) Panier à rebuts et recyclage ancré sur une dalle
- (X1) Supports à vélo ancré sur une dalle apparente
- (X1) Abri de protection solaire ancré sur une dalle àpparente

ÉCLAIRAGE

Pojecteur pour éclairage sportif

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres feuillus isolés et plantés en alignement, lit de plantation composé de vivaces et graminées, et jardin nourricier

CIRCULATION PIÉTONNE

Sentier en pierres concassées et piste cyclable en enrobé bitumineux



PLAN 29. **LOCALISATION**

AIRE DE JEUX

LIMITE DU PARC CADASTRE

ACCÈS AU PARC

ÉQUIPEMENT SPORTIF

AXE DE CIRCULATION

🚓 GROUPE 18 MOIS-5 ANS 🚱 TERRAIN DE SOCCER

GROUPE 5-12 ANS

M BALANÇOIRE

I JEUX D'EAU ARDIN COLLECTIF

MUR D'ESCALADE

SKATEPARC PATINOIRE

TERRAIN DE TENNIS

TERRAIN DE BASEBALL

250 m

ÉQUIPEMENT DÉSUET (À RÉPARER OU DÉMANTÈLER)



SUPERFICIE

LOCALISATION rue Saint-Isidoire

2 563 676 / 2 563 683

2 195 m²

PARC ANDRÉ-AUGER

Attenant à la rivière de l'Achigan, ce parc nature propose des activités nautiques par le biais d'un kiosque de location d'embarcation de type kayak, canot et pédalo. Son profil escarpé est contrôlé en palier par un agencement de pierres naturelles qui agissent à titre de dispositif de soutènement. La diversité de typologies végétales, passant des lits de plantations ornementaux, aux massifs arbustifs touffus, jusqu'aux arbres à maturités, renforce le caractère naturel du parc. Ce qu'il en fait un lieu propice à la détente et à la contemplation. Un pont surplombant les chutes de la rivière de l'Achigan assure la connectivité vers l'Hôtel de Ville et permet la tenue d'événements en plein air à longueur d'année.



ESPACE VERT DU PARC ANDRÉ-AUGER

Source: Stantec

TYPOLOGIE

Parc-nature

ENJEUX

- Absence d'enseigne de parc
- Absence d'appareils d'éclairage permettant de prolonger les heures de fréquentations de façon sécuritaire
- > La surface de revêtement au sol (platelage en bois) du pont est dérapante

POTENTIELS

- > Procéder à l'électrification du parc et la remise en lumière sur les chutes de la rivière Achigan
- > Tirer profit du profil escarpé en palier successif, pour en faire un véritable amphithéâtre naturel avec l'ajout de mobilier additionnel
- Réduire la surface asphalté pour donner profit à de plus grandes aires engazonnées

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

Aucun

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Kiosque de location d'équipement nautique (kayak, canot et pédalo)

MOBILIERS

- (X7) Table à pique-nique ancrée sur dalle apparente
- (X1) Panier à rebuts et recyclage ancré sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres feuillus isolés et regroupés en massif, lit de plantation composé ponctuellement d'arbustes, et de vivaces et graminées

CIRCULATION PIÉTONNE

Sentier en enrobé bitumineux



LOCALISATION

LIMITE DU PARC

LOCATION D'ÉQUIPEMENT NAUTIQUE

CADASTRE ACCÈS AU PARC

AXE DE CIRCULATION

ÉQUIPEMENT SPORTIF

NUMÉRO DE LOT 5 321 944 / 2 564 101 / 2 564 106 SUPERFICIE

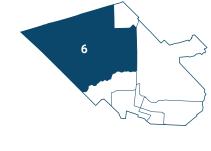
LOCALISATION

rue Blanche-Thibodeau

3 654 m²

PARC BEAUREGARD

Encadré de part et d'autre par la présence d'un petit ruisseau qui sillonne son flanc et de maisons unifamiliales dont les accès aux cours extérieurs sont partiellement contrôlés, ce petit parc de voisinage est muni d'une aire et d'équipements de jeux en très bonne condition. La présence d'un sentier en pierres concassées définit plutôt bien les limites de l'aire de jeux, et simule une piste d'athlétisme de par son tracé. La présence du couvert végétal longeant le petit ruisseau est composée de feuillus à maturité, et agit à titre de barrière ralentissant la descente au pied du filet d'eau.



TYPOLOGIE

Parc de voisinage

ENJEUX

POTENTIELS

d'athlétisme ou de vélo.

- Absence d'enseigne de parc
- Présence de végétation envahissante dans les surfaces de protection des aires de jeux due au manque d'entretien et à l'absence de bordures
- Aucune définition des limites du parc, en lien avec la présence de cour arrière non clôturée
- Absence de mesure d'apaisement de la circulation : Sécuriser les passages piétons sur la rue Blanche Thibodeau

> Bonifier l'offre de mobiliers afin de créer une aire de

> Prévoir un revêtement de surface au sol, avec l'ajout d'un

marquage au sol ludique, reprenant l'allure d'une piste

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X2) Équipement de type abri
- (X1) Glissoire
- (X1) Équipement tournant vertical
- (X1) Balançoire quatre places (Deux sièges pour tout-petits/Deux sièges standard)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X1) Table à pique-nique ancré sur dalle apparente
- (X1) Panier à rebuts ancré sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

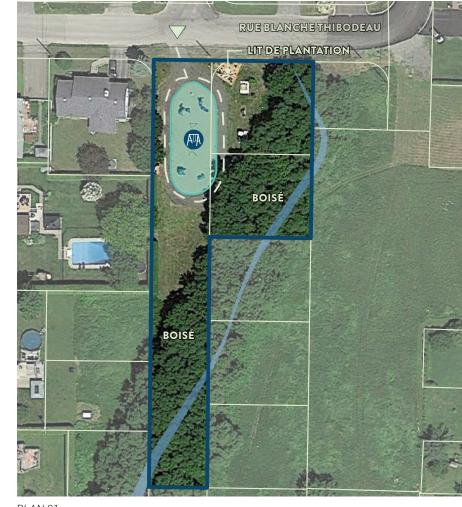
Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Lit de plantation composé de vivaces et graminées

CIRCULATION PIÉTONNE

Sentier en pierres concassées



PLAN 31. LOCALISATION

Ο 0

0

BALANÇOIRE

LIMITE DU PARCCADASTRE

ACCÈS AU PARC

- AXE DE CIRCULATION

AIRE DE JEUX



Source: Stantec

SUPERFICIE

LOCALISATION

rue du Parc

5 223 492

7 467 m²

PARC DE LA PISCINE

Situé au coeur du noyau urbain de Saint-Lin-Laurentides, ce parc tout comme son nom l'indique, est adjacent à la piscine municipale. Bien qu'il n'existe aucune connexion directe entre eux, ces deux espaces publics forment bel et bien un pôle récréatif permettent aux usagers du parc de profiter des installations de la piscine en longeant la clôture à maille de chaîne qui agît à titre de barrière de sécurité. Le parc dispose de mobilier urbain et d'une aire de jeux composée de module et équipements de jeux répondant aux besoins des deux groupes d'âge (Groupes 18 mois - 5 ans et 5 - 12 ans). La surface de protection en sable, quoique bien entretenue, n'est définie par aucune bordure de confinement. Le couvert végétal est bien établi, et se constitue principalement d'arbres feuillus disposés en alignement. Un fossé engazonné vient border le parc le long de la rue Salaberry et finit par rediriger les usagers vers un accès plat.



AIRE DE JEUX DU PARC DE LA PISCINE Source: Stantec

ENJEUX

TYPOLOGIE

Parc municipal

- Absence d'enseigne de parc
- Absence de sentier d'accès menant vers l'aire de jeux
- Absence d'appareils d'éclairage permettant de prolonger les heures de fréquentations de façon sécuritaire
- > Présence de végétation envahissante dans les surfaces de protection des aires de jeux due au manque d'entretien et l'absence de bordure
- > Absence de mesure d'atténuation de la circulation et de mesure de protection entre la rue et l'aire de jeux

POTENTIELS

- > Renforcer le lien avec la piscine municipale en créant un accès direct et contrôlé.
- > Tirer profit du fossé engazonné pour créer un obstacle vis-à-vis de la rue Salaberry dans le but de sécuriser l'aire de jeu.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X1) Équipement de type échelle Horizontale/Anneaux
- (X1) Balançoire quatre places (Deux sièges pour tout-petits/Un siège standard/Un siège inclusif)
- (X1) Poutre d'équilibre

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X3) Table à pique-nique ancrée sur dalle apparente
- (X2) Banc avec dossier ancré sur dalle apparente
- (X1) Panier à rebuts et reclyclage ancré sur dalle apparente
- (X1) Balancelle ancrée sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres feuillus isolés et plantés en alignement

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune



PLAN 32. LOCALISATION

LIMITE DU PARC

ÉQUIPEMENT DÉSUET (À RÉPARER OU DÉMANTELER)

CADASTRE AIRE DE JEUX

ACCÈS AU PARC

ÉQUIPEMENT SPORTIF

GROUPE 18 MOIS - 5 ANS BALANÇOIRE



PISCINE



SECTEUR CLC

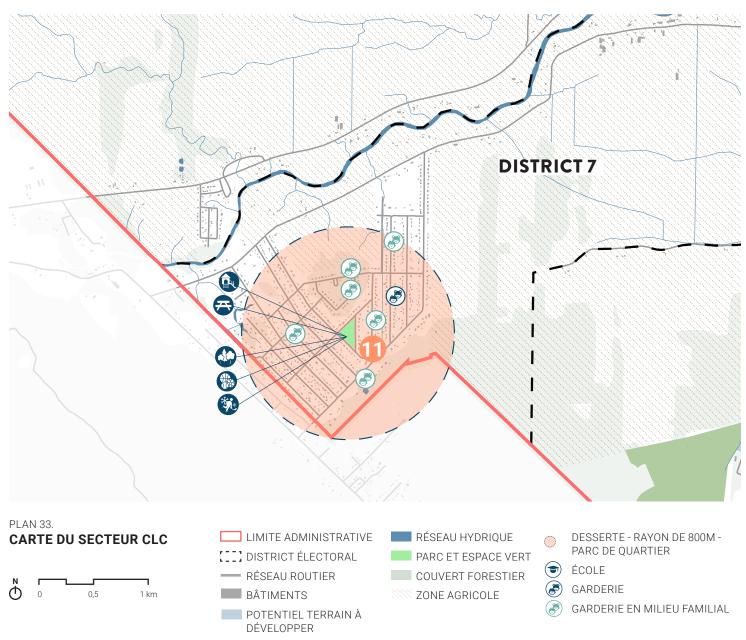
Le secteur CLC est situé à la limite sud-ouest de Saint-Lin-Laurentides. Il s'agit d'un petit développement résidentiel entre les terres agricoles composé de maisons unifamiliales. Au cœur du secteur se situe le parc Robert-Simard, l'unique parc de ce dernier. Le parc dessert l'ensemble des résidents du secteur ainsi que les garderies qui se trouvent dans son rayon de 400 mètres du parc. De plus, nombreuses propriétés font front sur le parc. Le parc offre une variété d'activités telles que des équipements de jeux pour les différents groupes d'âges, des aires de repos, des plateaux sportifs et notamment une patinoire. Les citoyens du secteur ont de grandes attentes quand au réaménagement du parc car nombreux équipement sont désuets et le parc a un énorme potentiel de requalification.



PARC ET ESPACE VERTS



11 PARC ROBERT-SIMARD



SUPERFICIE

LOCALISATION rue Latour

3 568 623 13 673 m²

PARC ROBERT-SIMARD

Occupant un îlot de formes triangulaires d'une grande superficie, le parc Robert-Simard est le seul parc du quartier. Son aménagement est constitué de deux zones programmées et d'une vaste aire engazonnée. Le chalet de parc vient marguer l'entrée principale du parc toutefois ce dernier est inopérationnel. Connectée par un sentier, la zone programmée du parc est composée d'équipements sportifs dont un skateparc et une patinoire 4 saisons avec bandes permanentes. L'autre section du parc est composée d'une aire de jeux qui comprend également des tables à piquenique, et dont la présence des nombreux arbres offre une zone ombragée. Les équipements de jeux sont en grande majorité désuète et nécessitent d'être retirés.



AIRE DE JEUX SOUS LA CANOPÉE

ENJEUX

TYPOLOGIE

Parc de quartier

- > Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA
- > Pérenniser le terrain de soccer en ancrant les buts et ajout d'un marquage
- > La toilette du chalet de parc n'est pas fonctionnelle
- Maximiser le couvert végétal avec l'apport d'arbres feuillus à croissance rapide et à long déploiement

POTENTIELS

- > Tirer profit de la superficie du parc pour bonifier la programmation par l'ajout d'équipements répondant aux intérêts des résidents de tous les âges
- > Bonifier l'offre de mobiliers à travers le parc
- > Aménager une entrée principale avec stationnement et des entrées secondaires ainsi que des sentiers à travers les différentes installations du parc
- > Étant au coeur du quartier, faire du parc un lieu de rassemblement pour les résidents

ÉOUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X1) Jeu modulaire
- (X3) Planche à bascule (deux places)
- (X1) Équipement tournant vertical
- (X1) Équipement berçant sur ressort
- (X1) Glissoire
- (X1) Balançoire huit places (Quatre sièges pour tout-petits/Trois sièges standard/Un siège inclusif)

SURFACE DE PROTECTION

Surface de sable, avec bordure en bois

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Patinoire avec bandes permanentes, Terrain de soccer, Terrain de basketball, Skateparc

BÂTIMENTS

Chalet de parc

MOBILIERS

- (X2) Banc de joueurs ancré sur dalle apparente
- (X3) Table de pique-nique ancré sur dalle apparente
- (X2) Panier à rebuts et recyclage ancré sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

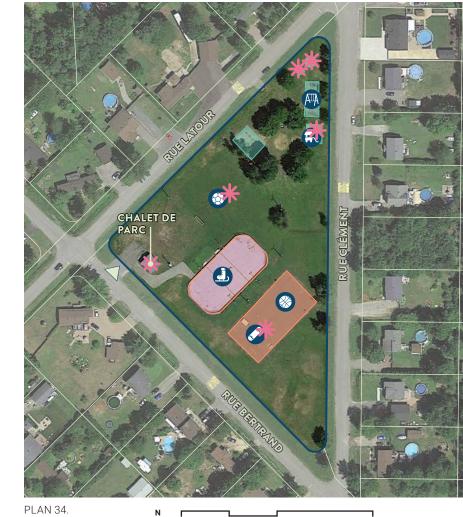
Projecteur pour éclairage sportif

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres feuillus isolés

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune





GROUPE 18 MOIS - 5 ANS



TERRAIN DE SOCCER TERRAIN DE BASKETBALL



ACCÈS AU PARC

AIRE DE JEUX

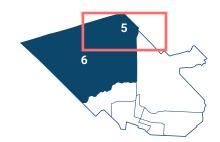




NOMBRE DE PARCS PROGRAMMATION TYPOLOGIE SUPERFICIE TOTALE 18 661m2 Parc de voisinage

SECTEUR DES LACS

Le secteurs des lacs se situe dans la portion nord de Saint-Lin-Laurentides. Il s'agit d'un secteur rurale où l'on trouve trois petits noyaux résidentiels reliés par le chemin Côte-Ambroise. Chaque noyau résidentiel est desservi par un ou plusieurs parcs de voisinage. Ce secteur se caractérise par une densité de construction très faible. En effet, la typologie résidentielle dominante est la maison unifamiliale implantée sur des lots de grand gabarit. Nombreux terrains résidentiels sont vastes et aménagés avec des équipements de jeux, piscine, etc. En général, les parcs ont des équipements de jeux et du mobilier urbain dont nombreux d'entre eux sont désuets et nécessitent d'être remplacés. Le parc Morneau-Lefebvre est le seul parc à avoir des équipements sportifs dont une patinoire et une rampe de planche à roulette. Le parc San-Air quant à lui a récemment été réaménagé avec des nouveaux modules de jeux. L'ensemble des parcs semblent peu fréquentés mis à part du Lac-Castor qui semble avoir une plus grande fréquentation.

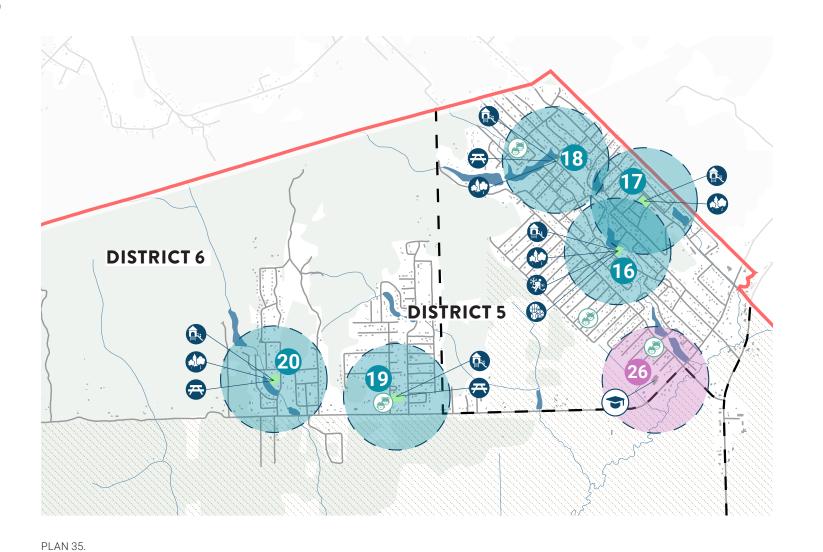


PARC ET ESPACE VERTS

- PARC MORNEAU-LEFEBVRE
- PARC LÉO-CHARBONEAU
- PARC DU LAC CASTOR
- PARC SAN-AIR
- PARC VILMONT

PARCS-ÉCOLE

26 PARC-ÉCOLE DU CARREFOUR-DES-LACS



RÉSEAU HYDRIQUE

PARC ET ESPACE VERT

COUVERT FORESTIER

ZONE AGRICOLE

LIMITE ADMINISTRATIVE

[]] DISTRICT ÉLECTORAL

POTENTIEL TERRAIN À DÉVELOPPER

- RÉSEAU ROUTIER

BÂTIMENTS

CARTE DU SECTEUR DES

LACS

DESSERTE - RAYON DE 400M -

GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL

PARC DE VOISINAGE

ÉCOLE

(GARDERIE

NUMÉRO DE LOT 5 063 645 SUPERFICIE

LOCALISATION

rue Chepelain

296 m²

PARC DU LAC-CASTOR

Contrairement aux deux autres parcs du secteur présentant une enseigne de parc et un affichage distinctif, ce parc de voisinage, bordant le lac, offre un cadre contemplatif vers les multiples attributs paysagers de ce milieu fluvial. L'aménagement est composée essentiellement de quelques équipements de jeux et d'un mobilier sommaire (table à pique-nique et panier à rebuts). L'accès au lac est en partie fragmenté par la présence d'une clôture à maille de chaîne qui délimite une bonne partie du terrain de la Ville, à l'exception de l'interface avec l'avenue venue 16 Lapierre. Son achalandage est étroitement lié à la présence de la plage qui s'y trouve à quelques pas, mais dont le terrain appartient à un particulier.



TYPOLOGIE

Parc de voisinage

ENJEUX

- Absence d'enseigne de parc
- Absence de lien direct d'accès direct aux berges du lac Castor
- Absence de surface de protection pour l'aire de jeux
- Petite superficie du parc



AIRE DE JEUX DU PARC DU LAC-CASTOR

Source: Stantec

POTENTIELS

- Envisager la possibilité d'acquérir le terrain voisin, en vue d'étendre les limites du parc jusqu'à la plage
- Consolider la vocation récréative : mette aux normes les équipements de jeu
- Amener une nouvelle vocation récréo-nautique par 'offre d'un accès au lac

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Glissoire
- (X1) Balançoire deux places (Un siège pour tout-petits/Un siège standard)
- (X2) Équipement berçant sur ressort

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X1) Panier à rebuts ancré sur dalle apparente
- (X1) Table à pique-nique non-ancrée

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres isolés (jeune plants)

CIRCULATION PIÉTONNE

Sentier en pierres concassées





PLAN 36.

LIMITE DU PARC

CADASTRE

ACCÈS AU PARC

-- AXE DE CIRCULATION





Ф

SUPERFICIE

LOCALISATION

rue Gagné

2 567 381 3 993 m²

PARC LÉO-CHARBONNEAU

normes.



AIRE DE JEUX DU PARC LÉO-CHARBONNEAU

Niché également dans le secteur des lacs, ce petit parc de voisinage est bordé par deux voies de circulation, dont la Route 335. Bien que le long de ces deux axes, une végétation non planifiée agit à titre de clôture informelle. La proximité de l'aire de jeux à la rue Gagné, constitue un enjeu de sécurité pour les enfants fréquentant ces installations malgré les mesures d'apaisement de la circulation mises en place sur cette rue. L'accès non contrôlé du boisé au fond du parc, vient agrémenter le sentiment d'insécurité en éveillant des soupçons de fréquentations douteuses. Les équipements en dehors de l'aire de jeux, ne disposent d'aucune surface de protection, et conséquemment ne répondent plus aux

ENJEUX

TYPOLOGIE

Parc de voisinage

- > Accumulations d'eaux de ruissellement rend une partie de la surface engazonnée impraticable
- > La présence du boisé participe à la création de zones non visibles pouvant susciter la fréquentation d'individus et de gestes non désirés
- > Présence de perturbations sur le site issue des travaux d'excavation se traduisent, entre autres, par des petits amas de terres laissés sur place
- > Absence de mesure d'atténuation de la circulation et de mesure de protection entre la rue et l'aire de jeux

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 18 mois-5 ans)
- (X1) Balançoire quatre places (Deux sièges pour tout-petits/Deux sièges standard)
- (X2) Équipement berçant sur ressort

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

(X1) Table à pique-nique ancrée sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

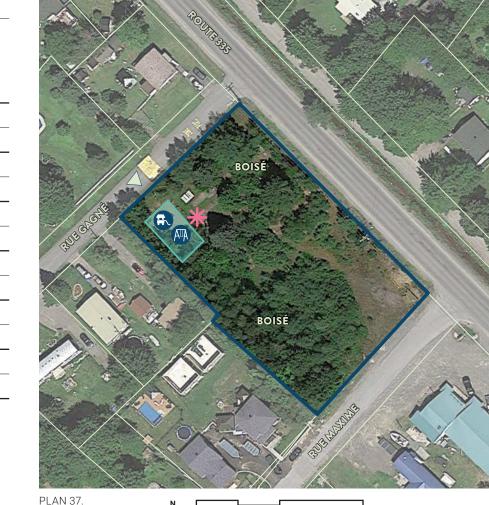
Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Aucun

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune



POTENTIELS

- > Modifier la vocation récréative du parc et miser sur une aire de détente avec un parc canin clôturé
- Évaluer l'éventualité de retirer ce parc du réseau des parcs et espaces verts de Saint-Lin-Laurentides

ACCÈS AU PARC AIRE DE JEUX

LIMITE DU PARC

CADASTRE

LOCALISATION

Ö

ÉQUIPEMENT DÉSUET (À RÉPARER OU DÉMANTELER) GROUPE 18 MOIS - 5 ANS

A BALANÇOIRE



 NUMÉRO DE LOT
 SUPERFICIE

 4 864 955
 3 389 m²

PARC MORNEAU-LEFEBVRE

Faisant partie des trois parcs desservant le district 5, le parc Morneau-Lefebvre combine à la fois, une aire de jeux et un skateparc clôturé. L'aire de jeux se scinde en deux surfaces, dont l'une accueille un module de jeu (Groupe 5-12 ans) en très bonne condition, et l'autre délimite l'aire pour une balançoire à deux portiques. Toutefois cette dernière ne répond plus aux normes de sécurité et aux critères de dégagement relatif à la norme CSA sur les aires et équipements de jeux. Une végétation mature encercle le parc, à l'exception de quelques arbres feuillus isolés se trouvant à l'intérieur des limites du parc. Une clôture à maille de chaîne vient délimiter l'enceinte du parc et permet d'y contrôler l'accès par le biais d'une ouverture simple, surmontée d'une enseigne reprenant la toponymie du parc.



SKATEPARC DU PARC MORNEAU-LEFEBVRE

Source: Stantec

TYPOLOGIE LOCALISATION

Parc de voisinage

rue Lacroix



ENJEUX

- > Absence de sentier d'accès menant vers l'aire de jeux
- Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA
- Le mobilier tout comme les équipements au sein du skateparc, quoique fonctionnels, sont désuets et gagneraient à être remplacés par de nouveaux articles et équipements extérieurs
- Présence de végétation envahissante dans les surfaces de protection des aires de jeux due au manque d'entretien
- > Absence de mesure d'apaisement de la circulation

POTENTIELS

- Munir ce secteur d'un nouveau skateparc
- Profiter de l'espace clos, afin de proposer des équipements de jeux pour les enfants plus petits (groupe 18 mois-5ans)
- Consolider la vocation récréative : Mettre aux normes l'aire de dégagement requis autour de la balançoire

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 5-12 ans)
- (X1) Équipement de type échelle Horizontale/Anneaux
- (X1) Balançoire quatre places (Deux sièges pour tout-petits/Deux sièges standard)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Skateparc

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X1) Table à pique-nique non-ancrée
- (X1) Panier à rebuts et recyclage ancré sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

Aucun

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres feuillus isolés

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune





LIMITE DU PARCCADASTRE

*

ÉQUIPEMENT DÉSUET (À RÉPARER OU DÉMANTELER)

ACCÈS AU PARC

ÉQUIPEMENT SPORTIF

AIRE DE JEUX

DE JEUX BALANÇOIRE



SKATEPARC / PATINOIRE

GROUPE 5 - 12 ANS



NUMÉRO DE LOT 2 566 423 SUPERFICIE

LOCALISATION

5 667 m²

PARC SAN-AIR

Niché dans le secteur des lacs au nord du territoire, le parc San-Air est un parc de voisinage offrant principalement une aire de jeu composée de module et équipements de jeux aménagés récemment. Le couvert végétal est également relativement jeune et comprend quelques arbres feuillus (Chêne colonnaire) isolés, qui même à long terme, finiront par apporter très peu de couvertures ombragées à l'intérieur de l'aire de jeu. L'espace voué à cet ancien terrain de balle est constitué d'une surface plane engazonnée et dégagée de tout obstacle. La possibilité d'agrandir l'aire de jeux, avec l'ajout d'appareils et d'équipements de jeux complémentaires s'adressant à un profil plus vaste d'usagers, en termes d'âge et de niveau de mobilité demeure une orientation à privilégier dans un horizon futur.



MODULE DE JEUX DU PARC SAN-AIR

Source : Stantec

Parc de voisinage

rue San-Air



TYPOLOGIE

ENJEUX

- Absence d'enseigne de parc
- Absence d'appareils d'éclairage permettant de prolonger les heures de fréquentations de façon sécuritaire
- Absence de sentier d'accès

POTENTIELS

- Modifier la typologie afin de devenir un parc de quartier
- Tirer profit de l'échelle d'intervention généreuse afin de développer l'offre d'équipements récréatifs et sportifs
- > Envisager l'aménagement d'un parc canin
- Maximiser le couvert végétal avec l'apport d'arbres feuillus à croissance rapide et à long déploiement

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 5-12 ans)
- (X1) Parcours d'équilibre
- (X1) Planche à bascule (deux places)
- (X1) Équipement tournant vertical
- (X1) Bac à sable surélevé
- (X1) Balançoire trois places (Un siège pour tout-petits/Un siège standard/Un siège parent-enfant)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X1) Support à vélo ancé sur dalle apparente
- (X1) Panier à rebuts et recyclage ancrée sur dalle apparente
- (X1) Table à pique-nique ancrée sur dalle apparente
- (X1) Abri de protection solaire avec structure en acier et toiture en bois ancré sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

Luminaire à énergie solaire

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Arbres feuillus isolés (jeune plants) et lit de plantation composé ponctuellement d'arbustes, et de vivaces et graminées

CIRCULATION PIÉTONNE

Sentier en pierres concassées

PERGOLA

STATIONNEMENT

PLAN 39. **LOCALISATION**

LIMITE DU PARC

CADASTRE

ACCÈS AU PARC

- AXE DE CIRCULATION

AIRE DE JEUX





NUMÉRO DE LOT 5 393 475

SUPERFICIE

LOCALISATION chemin Vilmont

5 316 m²

PARC VILMONT

Surplombant un lac, ce parc de voisinage est aussi un ancien terrain de balle qui comprend une aire de jeux répartie sur deux sous-espaces. Une plage de béton dégagée de tout article et équipement extérieur offre la possibilité de l'investir à des fins événementielles. Les surfaces de protection tout comme les équipements de jeu ne répondent plus aux normes de sécurité et critères de dégagement CSA sur les aires et équipements de jeux. Le couvert végétal est bien établi avec notamment quelques arbres feuillus et conifères isolés, situés aux abords de l'aire de jeux. Le relief au sol se profile en un surhaussement progressif à son extrémité sudest, et permettrait d'y aménager une butte engazonnée en accentuant sa topographie convexe. Ce parc est fréquenté, entre autres, par des garderies en milieu familial qui peuvent profiter également de l'étendue des surfaces engazonnées, comme aire de jeux libre.



SECTION DU PARC VILMONT LE LONG DU LAC

TYPOLOGIE

Parc de voisinage

ENJEUX

- Absence d'enseigne de parc
- > Présence de végétation envahissante dans les surfaces de protection des aires de jeux due au manque
- > Définir un accès direct à l'aire de jeux afin de faciliter les déplacements
- > Présence d'équipements de jeux qui doivent être réparés ou retirés afin d'être aux normes de la CSA

POTENTIELS

- > Aménagement d'une butte à glisser en tirant profit du
- > Revoir l'électrification du parc et offrir la possibilité d'avoir des prises électriques pour la tenue d'événements au sein de la plage bétonnée.
- Consolider la vocation récréative : mettre aux normes les équipements de jeu et surface de protection afin de mieux répondre aux besoins des garderies.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- (X1) Module (Groupe 5-12 ans)
- (X1) Équipement de type échelle Horizontale/Anneaux
- (X2) Planche à bascule (deux places)
- (X1) Équipement berçant sur ressort
- (X1) Balançoire quatre places (Deux sièges pour tout-petits/Deux sièges standard/Un siège)
- (X1) Balançoire quatre places (Deux sièges pour tout-petits/Un siège standard/Un siège inclusif)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aucun

BÂTIMENTS

Aucun

MOBILIERS

- (X1) Table à pique-nique ancrée sur dalle apparente
- (X1) Banc avec dossier ancré sur dalle apparente
- (X1) Panier à rebuts et recyclage ancré sur dalle apparente

ÉCLAIRAGE

Éclairage sportif encore présent

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Aucun

CIRCULATION PIÉTONNE

Aucune



LOCALISATION

Ö LIMITE DU PARC

CADASTRE GROUPE 5 - 12 ANS ACCÈS AU PARC

AIRE DE JEUX **ÉQUIPEMENT SPORTIF** ÉQUIPEMENT DÉSUET (À RÉPARER OU DÉMANTÈLER)

BALANÇOIRE

👺 TABLE DE MISSISSIPPI



DIAGNOSTIC ET ENJEUX

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES

Le portrait général des parcs et espaces verts se veut très homogène au niveau du cadre programmatique proposé. On y retrouve principalement des aires de jeux, composées de modules et d'équipements de jeux, des plateaux ou équipements sportifs, des aires de détente et de contemplation, ainsi que des zones engazonnées propices à la pratique d'activités non programmées.

La relation avec le contexte dans lequel s'inscrivent les parcs et espaces verts vient condionner leur niveau d'achalandage et par conséquent définir les besoins en opérations d'entretien. Le diagnostic se veut tel une synthèse des forces et des faiblesses, regroupées en fonction de critères d'évaluation ainsi que des composantes dominantes, identifiés à l'ensemble des aménagements des parcs et espaces verts.

ORGANISATION SPATIALE ET AMBIANCE GÉNÉRALE

De manière générale, les parcs et espaces verts sont aménagés de façon informelle. La plupart des parcs ne comprennent pas ou peu de sentier et les aires de jeux et plateaux sportifs sont accessibles par le biais de surfaces engazonnées. Les arbres sont souvent plantés aléatoirement ou lorsque regroupés ils viennent former des aires boisées.

L'éclairage, lorsque présent, est concentré sur les plateaux sportifs et dans quelques parcs et espaces verts à l'entrée de ceux-ci. Les ambiances sont souvent dictées par les typologies urbaines ou unités paysagères dans laquelle s'inscrivent les parcs et espaces verts, tels que le secteur du noyau urbain avec la proximité d'infrastructures publiques d'envergures, le secteur des lacs avec l'accessibilité aux berges et bandes riveraines, ou encore les secteurs plus au sud teintés fortement par son caractère résidentiel et par moment présentant des allures plus champêtres. Les superficies sont généralement généreuses, ce qui permet la possibilité de proposer des aménagements complémentaires.

CADRE ÉCOLOGIQUE ET STRATÉGIE DE PLANTATION

L'Adoption de principes d'aménagements écologiques permettrait à la Ville de renforcer son statut d'entité protagoniste face à la résilience aux changements climatiques, notamment avec la mise en place de bassin de rétention végétalisé et à ciel ouvert, soit un outil prépondérant en vue d'une gestion optimale des eaux de ruissellement.

La présence du cadre végétal se caractérise, en général, par des aires boisées déployées aux abords limitrophes des parcs et espaces verts et surtout par l'absence d'arbres à grand déploiement à proximité des aires de jeux, notamment afin de procurer une couverture ombragée lors de la période estivale.

Les lits de plantations composés de variétés d'arbustes, vivaces et graminées sont aménagés à bon escient, et ce, afin de marquer les seuils d'accès ou encore afin de créer une délimitation souple entre les différents sous-espaces.

Les surfaces engazonnées sont plutôt vastes et sont généralement bien entrenues à l'exception du pourtour des surfaces de protection propres aux aires de jeux où l'on remarque généralement une contamination progressive en lien avec la présence de végétation spontanée non contrôlée.

En termes d'adoption de pratique écologique, la stratégie d'aménagement à faible empreinte climatique est la clé à la portée des villes et municipalités pour atteindre les objectifs de réductions d'émission de gaz à effet de serres (GES) notamment avec la tonte différenciée, l'introduction de couvre-sol indigène à faible entretien, et la diversification des essences arborescentes. Ces pratiques d'aménagement écologiques doivent être définie comme cadre de référence pour la gestion et l'entretien des parcs et espaces verts.

OFFFRE EN AIRES DE JEUX ET PLATEAUX SPORTIFS

L'actualisation et la mise aux normes s'imposent comme une nécessité pour la très grande majorité des aires de jeux. En effet, une grande partie des aires de jeux aménagées plus récemment ne répondent plus aux normes sur la sécurité des aires de jeux, CSA-Z614.

Bien que certains modules et équipements de jeux soient en fin de cycle ou encore partiellement endommagés, de façon générale l'absence de critères de conception concernant les surfaces de protection en lien avec les hauteurs de chûtes et les aires de dégagement associées aux typologies d'équipements présents, demeure le principal enjeu pour la sécurité des enfants. On constate que certains équipements de jeux ne possèdent aucune surface amortissante ou sont à proximité d'obstacle entravant les aires de circulation et de dégagements nécessaires.

De plus, une décentralisation de l'offre en plateaux et équipements sportifs permettrait d'introduire les tendances émergentes en pratiques sportives au Québec, avec notamment l'intérêt grandissant pour le soccer, et de les répartir stratégiquement sur l'ensemble du territoire. En effet, à l'exception des parcs Ovila-Bernier et Robert-Simard, qui assurent une couverture à la fois concentrée et variée en plateaux et équipements sportifs. La stratégie de réaménagement déployée au sein de plusieurs parcs et espaces verts, semblent vouloir miser sur la dissolution des terrains sportifs, avec notamment des terrains de balle et terrain de base-ball, dont les clôtures d'arrêt demeurent encore les seuls témoins de leur présence d'autrefois.

SÉCURITÉ, CRITÈRES DE CONCEPTION INCLUSIFS ET ACCÈS UNIVERSEL

L'accessibilité au sein des parcs et espaces verts, en grande partie, reste encore à définir. En général, aucun sentier ne vient lier les différents éléments du programme entre eux. La mise en place et/ou la consolidation des liens piétons existants permettraient d'assurer une meilleure fluidité et logique de circulation. Cela permettrait également de redéfinir l'organisation spatiale avec un nouveau découpage qui guiderait la Ville dans le choix et l'implantation des activités complémentaires en lien avec les superficies des surfaces résiduelles. Cette pratique, combinée au choix adéquat des typologies de revêtements de surface au sol tiendrait compte des normes et critères de conception sans obstacle en vigueur.

Cette logique de bonification favoriserait une plus grande appropriation des parcs et espaces verts, notamment auprès des personnes à limitation fonctionnelle, et serait jumelée à l'ajout de nouveaux articles de mobilier adaptés afin d'agrémenter l'offre en aire de détente.

La possibilité d'étendre les heures d'appropriation de façon sécuritaire peut se concrétiser par une stratégie d'électrification des parcs et espaces verts, qui amènerait à la fois de l'éclairage ponctuel pour les zones d'activités ciblées, tout en permettant le branchement d'appareil électrique pour la tenue d'événements culturels ou autres.



DIAGNOSTIC ET ENJEUX

FORCES ET FAIBLESSES

Cette synthèse des forces et faiblesses se présente sous la forme d'un tableau récapitulatif dont l'objectif est d'attribuer une valeur qui vient résumer l'étendue des observations effectuées et qui vient qualifier l'état de chaque parc et espace vert de l'ensemble du territoire saint-linois.

La méthodologie de travail préconise une approche objective dont les résultats qualitatifs et quantitatifs devront informer le plan d'action ainsi qu'orienter la Ville sur les stratégies d'interventions à privilégier à court, moyen, et long termes. Par le biais d'une visite de site et d'une étude basée sur des observations, la méthode analytique proposée s'inscrit par une démarche rationnelle qui comprend l'application d'un vocabulaire commun dont l'objectif est de rationaliser les caractéristiques visuelles des parcs et espaces verts à Saint-Lin-Laurentides. La formulation de constats et l'établissement d'un diagnostic sont également définis selon un indice d'intérêt visuel propre à l'intuition professionnelle. À cet effet, l'analyse visuelle doit chercher à prendre appui sur une connaissance in situ du secteur à l'étude afin de documenter par des photos, recenser, et catégoriser l'ensemble des composantes paysagères et physiques qui circonscrivent les parcs et espaces verts à Saint-Lin-Laurentides.

Cette évaluation est établie en fonction de quatre grandes thématiques définies comme qui suit : l'organisation spatiale et l'ambiance générale, le cadre écologique et la stratégie de plantation, la qualité de l'offre en aires de jeux et plateau sportifs, et l'enjeu de sécurité tout comme l'application de critères de conception inclusifs et accès universel. L'analyse quantitative et qualitative des parcs et espaces verts est indispensable à l'évaluation des composantes associées aux thématiques dont les valeurs se définissent comme étant fortes, faible. Plus précisément un critère jugé fort, ne nécessite aucun type d'intervention immédiatement de la part de la Ville. Un critère jugé faible au contraire, doit mieux informer la Ville sur la nécessité de prioriser les stratégies d'intervention propre à cette composante.

TABLEAU 8.	
FORCES ET FAIBLESSES PAR PARC	3

SECTEUR	DISTRICT	PARC OU ESPACE VERT		(4)		
SEC	DIS		ORGANISATION SPATIALE ET AMBIANCE GÉNÉRALE	CADRE ÉCOLOGIQUE ET STRATÉGIE DE PLANTATION	POTENTIELS RÉCRÉO-SPORTIF	SÉCURITÉ, CRITÈRES DE CONCEPTION INCLUSIFS ET ACCÈS UNIVERSEL
÷-	2	Parc Gagnon	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Sainte- Henriette	1	Parc de l'Aviateur	FORT	FORT	FAIBLE	FAIBLE
F S	1	Parc du secteur Villemory	FORT	FORT	FORT	FORT
	8	Parc Hervé-Auger	FAIBLE	FORT	FAIBLE	FAIBLE
	1	Parc Jade-Chayer-Côté	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
pns	8	Parc récréotouristique	FORT	FORT	FORT	FAIBLE
Village Sud	3	Parc de l'Aubier	FORT	FORT	FORT	FAIBLE
i ii	3	Parc Chantelois	FORT	FORT	FAIBLE	FAIBLE
	3	Parc Viliotte	FORT	FAIBLE	FORT	FAIBLE
	8	Parc des Sorbiers	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
S	7	Parc Ovila-Bernier	FORT	FAIBLE	FORT	FAIBLE
Villageois	7	Parc André-Auger	FORT	FORT	FORT	FAIBLE
/illaç	6	Parc Beauregard	FORT	FORT	FORT	FAIBLE
	4	Parc de la piscine	FORT	FORT	FORT	FAIBLE
CLC	7	Parc Robert-Simard	FORT	FAIBLE	FORT	FAIBLE
	5	Parc du Lac-Castor	FORT	FORT	FORT	FAIBLE
SS	5	Parc Léo-Charbonneau	FAIBLE	FORT	FAIBLE	FAIBLE
des Lacs	5	Parc Morneau-Lefebvre	FAIBLE	FORT	FORT	FAIBLE
de	6	Parc San-Air	FAIBLE	FAIBLE	FORT	FAIBLE
:	6	Parc Vilmont	FAIBLE	FAIBLE	FORT	FAIBLE



FORT

FAIBLE

TABLEAU DES DÉFICIENCES PAR PARC ET ESPACE VERT

Le tableau suivant vient consolider les déficiences et dresser un portrait de l'état général des parcs et espaces verts de la ville. Regroupé en fonction des composantes d'aménagement en lien avec les grandes thématiques. Le tableau se veut une synthèse des fiches analytiques présentées pour chaque parc et espace vert.

La méthode de caractérisation des composantes d'aménagement demeure l'analyse visuelle issue des visites effectuées sur le territoire. Une stratégie de pointage associé à l'évaluation des composantes d'aménagement, permet d'avoir un cumule quantitatif, symptomatique du niveau de déficience pour chaque parc et espace. Un pointage élevé indique un besoin de réaménagement prioritaire, alors qu'un pointage faible indique un besoin de réaménagement jugé moindre, sans pour autant minimiser l'importance des interventions à prévoir.

Le pointage nul, soit zéro (0) est associé aux composantes d'aménagement avec aucune déficience observée visuellement. Le pointage un (1), quant à lui est associé à une déficience considérable observée visuellement. Le pointage deux (2) témoigne d'une déficience importante observée visuellement. Le pointage trois (3) représente le niveau le plus important soit une déficience grave observée visuellement. Ce dernier, touche à la fois les composantes d'aménagement dont les observations visuelles laissent présager un enjeu de sécurité bien souvent par l'absence de cette composante, tel est le cas pour les appareils

d'éclairage qui sont généralement absents ou non opérationnels. Vu les limites de l'analyse visuelle, il demeure difficile d'évaluer adéquatement si ce type d'équipement est fonctionnel ou non. Une validation électrotechnique ainsi qu'une étude photométrique permettraient toutefois de valider l'efficacité des appareils d'éclairage pour chacun des parcs et espaces verts. C'est également le cas pour la circulation piétonne, dont la définition des limites des sentiers, et la dégradation des revêtements de surfaces au sol finissent par les rendre progressivement impraticables.

Les aménagements paysagers ont été évalués en fonction de la présence ou non, de lit de plantation composée d'arbustes, de vivaces et de graminées et de fosses d'arbres composées de feuillus ou de conifères. L'absence de la strate arborescente est jugée plus importante en termes de déficience en raison des nombreux bienfaits associés à la réduction des îlots de chaleur. L'ombre projetée par la canopée sur les surfaces les plus investies, ou encore la filtration des polluants dans l'air, que procurent les arbres.

Les éléments non présents au sein d'un parc ou espace vert, sont jugés non-applicable (N/A).

TABLEAU 9. **DÉFICIENCES PAR PARC ET ESPACE VERT**

SECTEUR	DISTRICT	PARC ET ESPACE VERT	ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS	SURFACE DE PROTECTION	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	BÂTIMENT DE SERVICE	MOBILIER	ÉCLAIRAGE	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	CIRCULATION PIÉTONNE	POINTAGE PAR PARC ET ESPACE VERT
e- tte	2	Parc Gagnon	3	3	1	N/A	1	3	3	3	17
Sainte- Henriette	1	Parc de l'Aviateur	0	3	N/A	N/A	1	3	0	2	9
SΨ	1	Parc du secteur Villemory*	0	0	0	N/A	0	0	1	1	2
	8	Parc Hervé-Auger	1	2	N/A	N/A	2	3	0	1	9
	1	Parc Jade Chayer-Côté	2	1	1	N/A	1	0	2	3	10
Sud	8	Parc récréotouristique	1	N/A	N/A	2	1	3	0	3	10
Village Sud	3	Parc de l'Aubier	0	0	N/A	N/A	1	3	N/A	3	12
=	3	Parc Chantelois	3	3	3	N/A	0	3	N/A	3	15
	3	Parc Viliotte	0	0	N/A	N/A	1	3	0	3	7
	8	Parc des Sorbiers	3	3	N/A	N/A	1	3	N/A	3	13
(0	7	Parc Ovila-Bernier	2	0	1	1	1	0	2	3	10
Noyau Illageois	7	Parc André-Auger	N/A	N/A	N/A	1	0	3	0	1	5
Noyau villageois	6	Parc Beauregard	0	1	N/A	N/A	0	3	1	1	6
	4	Parc de la piscine	1	1	N/A	N/A	1	3	0	3	9
CLC	7	Parc Robert-Simard	3	0	1	2	1	0	1	2	10
	5	Parc du Lac-Castor	0	3	N/A	N/A	1	3	0	2	9
SO	5	Parc Léo-Charbonneau	3	3	N/A	N/A	1	3	1	3	14
des Lacs	5	Parc Morneau-Lefebvre	0	3	2	N/A	2	3	1	3	14
ģ	6	Parc San-Air	0	0	N/A	N/A	0	0	2	1	3
	6	Parc Vilmont	3	3	3	N/A	1	3	1	3	15
	P	ointage par critère	25	32	12	6	17	45	15	47	

^{*} Évaluation basée sur le concept d'aménagement

LÉGENDE





¹ DÉFICIENCE CONSIDÉRABLE





SYNTHÈSE



TYPOLOGIE ET DESSERTE

La ville de Saint-Lin-Laurentides comprend un grand nombre de parcs de voisinage, dont certains auraient le potentiel de devenir des parcs de quartiers. Ils contribueraient à mieux répondre au manque d'équipements récréatifs et sportifs de plus grande envergure dans les quartiers répondant aux besoins évolutifs de la population.



ACTIVITÉS HIVERNAI ES

La programmation hivernale dans la ville se résume aux patinoires érigées dans quelques parcs ainsi qu'aux sentiers pédestres (marche/raquette et fatbike) du parc récréotouristique. La grande superficie des espaces qui composent les parcs pourraient contribuer à bonifier l'offre en termes d'activités hivernales.



ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

La majorité des parcs sont aménagés avec des équipements de jeux principalement pour le groupe 5 à 12 ans. Outre les parcs ayant été récemment réaménagés, la majorité des équipements de jeux doivent être mis aux normes et les surfaces de protections doivent être entretenues pour retirer la végétation envahissante.



AMÉNAGEMENT PAYSAGER

La majorité des parcs sont composés de vastes zones engazonnées dépourvues d'un couvert végétal. Les parcs ont le potentiel de bonifier leur canopée par l'intégration d'arbres feuillus, mais également de strates végétales composées d'arbustes, de vivaces et de graminées qui permettraient de créer des zones d'ombrage et d'augmenter la biodiversité dans les parcs et espaces verts.



ÉOUIPEMENTS SPORTIFS

Dans l'ensemble, le type d'équipements sportifs que l'on retrouve dans les parcs sont principalement des terrains de basketball, des patinoires saisonnières et avec bandes permanentes dont plusieurs ont besoin d'être rafraîchis ou réparés ainsi que des skateparcs. Plusieurs terrains sportifs dans les parcs sont désormais désuets et inopérationnels. Seul le parc Ovila-Bernier offre des équipements sportifs diversifiés répondant aux intérêts des résidents de la ville.



MOBILIER ET ÉCLAIRAGE

En général, les parcs sont aménagés avec très peu de mobilier et il est souvent implanté de manière aléatoire et non connecté aux cheminements et aux espaces du parc. Certains parcs récemment réaménagés ont des pergolas permettant d'offrir des zones ombragées. Concernant les appareils d'éclairages, seuls les plateaux sportifs sont équipés de ces dispositifs. Les parcs sont éclairés par l'éclairage de rue si présent. L'augmentation et la variété dans le choix de mobilier ainsi que l'ajout d'éclairage permettraient de prolonger les heures de fréquentation des parcs et espaces verts et de varier la programmation notamment par l'accès à une source d'électricité dans les parcs.



ÉOUIPEMENTS AOUATIOUES ET NAUTIOUE

Les parcs est espaces verts de Saint-Lin-Laurentides compte quelques équipements aquatiques dont une piscine et deux aires de jeux d'eau. Toutefois, certains quartiers disposeraient de l'espace pour recevoir ce type d'équipement. D'autre part, nombreuses activités nautiques sont pratiquées aux parcs André-Auger et au parc récréotouristique, permettant de mettre en valeur cette proximité aux milieux hydriques présents sur le territoire.



ACCESSIBILITÉ

En général, les parcs n'ont pas de sentiers balisés qui viennent signaler l'entrée de ces derniers. De plus, nombreux parcs ne disposent d'aucun affichage permettant de les identifier. Mis à part, les parcs aménagés récemment, la majorité des parcs n'ont aucun sentier permettant d'accéder aux équipements du parc. D'autre part, des mesures d'apaisement de la circulation seraient à prévoir puisque nombreuses aires de jeux sont situés à proximité de la rue suscitant des enjeux de sécurité. La présence de boites aux lettres à proximité des parcs constitue également un enjeu de sécurité par l'augmentation de la circulation aux abords de plusieurs parcs.



TENDANCES ET PRATIQUES ÉMERGENTES EN AMÉNAGEMENT **DES PARCS ET ESPACES VERTS**

BESOINS, HABITUDES ET INTÉRÊTS PAR GROUPE D'ÂGE

Les besoins et les intérêts varient grandement d'un groupe d'âge à l'autre, ce qui influence les équipements et les installations à inclure dans les parcs et espaces verts.

Le tableau suivant, adapté de l'Alliance québécoise du loisir public, présente ces différences.

BESOINS, HABITUDES ET INTÉRÊTS PAR GROUPE D'ÂGE

GROUPES D'ÂGE	BESOINS E	T INTÉRÊTS	EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS,	ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIOI	
0 à 5 ans PETITE ENFANCE	Découverte des sens Besoin de sécurité Développement des habiletés motrices et sociales de base	Relève de petits défis Besoin de soutien parental	Aires de jeux pour ramper, grimper, marcher, se tenir en équilibre, etc. Pataugeoire ou jeux d'eau Aire de sable	Espaces verts Aire de glissade Services sanitaires	
5 à 12 ans ENFANTS	Besoin de sécurité Développement des habiletés motrices et sociales	Jeux collectifs et organisés Relève de défis	Aires de jeux pour ramper, grimper, marcher, se tenir en équilibre, etc. Jeux d'eau ou piscine Terrain multisport	Plaine de jeux libre Espaces verts Aire de glissade	
12 à 18 ans PRÉADOS ET ADOS *Besoins peuvent être différents entre les garçons et les filles	Se retrouver entre amis Relève de défis, de valorisation et quête de sensations fortes Quête de liberté	Diversification des intérêts À l'affût des nouvelles tendances	Terrain multisport Terrain de sport spécialisé (ex. : soccer, basketball, etc.) Espace de socialisation	Accès Wi-Fi Espaces verts Agora ou scène extérieure	
18 à 35 ans JEUNES ADULTES	Développement de sports de spécialité Relève de défis Responsabilisation Intérêt pour la nature et l'environnement	Se retrouver entre amis et famille À l'affût des nouvelles tendances Besoin de se détendre et se changer les idées	Espaces verts Aire d'entraînement extérieure Terrain de sport spécialisé (ex. : soccer, basketball, etc.) Espace de socialisation	Accès Wi-Fi Agora ou scène extérieure Possibilités d'accompagnement des enfants	
35 à 65 ans ADULTES	Besoin d'être en forme Intérêt pour la nature et l'environnement Se retrouver entre amis et famille	Interaction avec d'autres groupes d'âge (jeunes adultes, enfants) Besoin de se détendre et se changer les idées	Sentiers de marche (jogging, etc.) Circuit de mise en forme Endroits calmes Espace de socialisation	Accès Wi-Fi Espaces verts Agora ou scène extérieure Possibilités d'accompagnement des enfants	
65 à 80 ans JEUNES RETRAITÉS ET AÎNÉS	Besoin de socialiser Besoin d'être en forme et de rester actif Besoin de sécurité (physique et perçue)	Besoins d'être informés Intérêt pour la nature et l'environnement Besoin de se détendre et se changer les idées	Espaces verts Sentiers de marche (jogging, etc.) Endroits calmes Espace de socialisation	Accès Wi-Fi Éclairage et signalétique adéquats Services sanitaires Agora ou scène extérieure	
80 ans et plus AÎNÉS	Besoin de conserver leur autonomie fonctionnelle Besoin de confort et sécurité (physique et perçue) Besoin d'accompagnement	Capacités physiques restreintes Besoin de se détendre et se changer les idées	Accessibilité universelle Endroits calmes	Éclairage et signalétique adéquats Services sanitaires	



TENDANCES SOCIÉTALES ET PRATIQUES ÉMERGENTES EN AMÉNAGEMENT

Les parcs et espaces verts ont un réel apport positif pour les communautés. Ils constituent des poumons verts pour la ville et sont des lieux de rencontre, de rassemblement, de repos, de divertissement, en plus de favoriser un mode de vie sain et actif.

Les dernières années ont influencé notre rapport avec les parcs et les espaces verts, se soldant par l'émergence et la consolidation de tendances sociétales.

Le développement durable est une priorité en pleine ascension par la sensibilité accrue de la population aux effets des changements climatiques et de l'empreinte environnementale de l'activité humaine. De ce fait, les pratiques en matière d'aménagement des parcs et espaces verts sont beaucoup plus soucieuses de l'importance de l'environnement et des écosystèmes en place. Ces dernières proposent une approche davantage orientée vers la préservation de la biodiversité dans un objectif de réduction de notre empreinte écologique.

La pandémie aura également été un facteur qui aura fait évoluer les habitudes de fréquentation des parcs et espaces verts. Elle aura en quelque sorte, façonné les habitudes d'appropriation des parcs et espaces verts. Ces espaces sont devenus de réels lieux de rencontres et de cohésion sociale pour le voisinage. Pendant cette période, les espaces publics ont contribué à briser l'isolement social en favorisant le rassemblement entre personnes de manière sécuritaire ainsi que l'activité physique et la santé mentale. Ainsi, la création de parcs inclusifs et ouverts à tous s'est révélée comme primordiale en cette période postpandémique.

L'utilisation des parcs et espaces verts est aussi progressivement transformée par les technologies et l'accès à celles-ci. Le déploiement d'un réseau Internet sans fil accessible en tout temps et à tout endroit crée de nouvelles opportunités d'appropriation des parcs et des espaces verts. Les pratiques sportives et récréatives ont connu une évolution considérable depuis plus d'une décennie alors que de nouvelles activités font leur apparition chaque année. Certaines d'entre elles sont passagères et témoignent d'une tendance temporaire, tandis que d'autres se pérennisent et deviennent des pratiques sportives et récréatives usagères.

Différentes tendances et pratiques émergentes en termes d'aménagement des parcs et espaces verts sont présentées ci-bas.

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE

La complémentarité de l'offre des différents parcs et espaces verts permet d'en faire un réseau intéressant. Les parcs et espaces sont attractifs par la variété de l'offre en termes d'équipements, d'aménagement et de mobilier qui se distingue d'un espace à l'autre. L'offre n'est pas redondante, mais plutôt diversifiée et complémentaire de manière à répondre davantage aux différents besoins de la population. Afin d'encourager les usagers à fréquenter des parcs et des espaces verts pour leur offre unique, un réseau piéton et cyclable assure l'accessibilité et la connectivité du réseau de parcs et espaces verts.

DESIGN INCLUSIF ET ACCÈS UNIVERSEL

Hommes, femmes, enfants, adolescents, aînés, personnes en situation de handicap, personnes possédant une limitation fonctionnelle ou une incapacité, personnes issues de l'immigration, personnes s'identifiant à la communauté LGBTQ+, entre autres, ces usagers ont des besoins et des réalités qui leur sont propres et qui affectent leur manière de fréquenter les espaces publics. Le design inclusif et l'accessibilité universelle sont des approches qui tiennent compte, lors de la conception des parcs et espaces verts, de l'expérience différenciée que pourront avoir l'ensemble des usagers qui seront amenés à fréquenter ces espaces, indépendamment de leurs capacités mentales et physiques. Ces approches visent à jeter un regard préventif sur les parcs et espaces verts afin d'éviter les pratiques qui exacerbent les inégalités afin d'en faire des lieux accessibles, sécuritaires et accueillants. Recueillir le pouls des différents usagers par des démarches participatives est un moyen d'identifier leurs préoccupations et établir des pistes de solutions adaptées à leurs besoins spécifiques.

En termes d'aménagement des parcs et espaces verts, l'accessibilité universelle tend à retirer ou amoindrir les obstacles physiques qui limitent l'accès aux espaces, aux aires de jeux, aux équipements et au mobilier. On cherchera à privilégier des surfaces dures tel que le béton, le caoutchouc ainsi que le paillis. Le mobilier pourra également prévoir l'accès pour une chaise roulante. L'accessibilité touche également la facilité à se repérer dans l'espace par la présence d'éclairage adéquat ou d'éléments de signalétique, entre autres.



SENTIERS ACCESSIBLES UNIVERSELLEMENT Source : Adobe Stock



PARC SAINT-JOSEPH, MONTRÉAL Source : Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles



POLYVALENCE DES ESPACES ET DES ÉQUIPEMENTS

La polyvalence des aménagements est désormais primordiale pour assurer la durabilité des parcs. Des aménagements et des équipements polyvalents permettent des appropriations multiples et peuvent répondre aux besoins variés des usagers. De nombreux exemples créatifs illustrent ce principe dont quelques-uns présentés ci-bas pour leur pertinence démontrée :

AMÉNAGEMENTS QUATRE SAISONS

Il convient de réfléchir aux différentes manières dont les espaces et les aménagements peuvent être utilisés tout au long de l'année. Par exemple, l'aménagement d'un monticule garantit une appropriation en été comme en hiver alors qu'il sert comme aire de détente, surface pour grimper, monter et descendre à vélo et trottinette et comme pente de glisse.

ESPACES MULTIFONCTIONNELS ET MODULABLES

La flexibilité de l'aménagement des espaces peut contribuer à en faire des lieux qui se prêtent à plusieurs usages par modulation. Par exemple, de nombreuses écoles encouragent la tenue de classes extérieures et d'activités dans les parcs et espaces verts. L'aménagement d'une aire de jeux libres, d'une place multifonctionnelle, d'une agora permet la tenue de diverses activités, organisées ou spontanées.

JEUX LIBRES ET CRÉATIFS

La polyvalence se reflète aussi dans la conception même des équipements et du mobilier qui laisse place à une panoplie d'appropriations issues de l'imagination des usagers. Ces éléments ne s'adressent pas à un groupe d'usager spécifique et sont multigénérationnels par leur nature. Par exemple, une empilade de bûches de bois où chaque usager peut en faire son interprétation et son utilisation peut être une structure à escalader pour l'un et un lieu où s'assoir pour l'autre. Également, les stations d'entraînement, les pistes cyclables et les pistes de randonnées sont des exemples d'équipements pouvant être fréquentés par un large spectre d'usagers et permettant le partage d'expérience intergénérationnelle.



BUTTE MULTIFONCTIONNELLE POUR LES GLISSADES Source : Adobe Stock



MODULES D'ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEUR Source : Atlas Barbz



MARCHÉ DE NOËL INCLUANT UNE INSTALLATION DE BILLOTS DE BOIS SCULPTÉS ET COLORÉS Source : Casto et Pollux



CLASSE EXTÉRIEURE Source : Adobe Stock



ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS

Alors que les habitudes de fréquentation des parcs et des espaces verts évoluent au fil du temps, de nouvelles tendances se dégagent quant aux équipements de sports et de loisirs qui gagnent en popularité.

PRATIQUE LIBRE ET SPONTANÉE

On constate le déclin en popularité des sports de compétition et la montée des activités peu structurées pouvant être réalisées seules ou en petit groupe et à tout moment de la journée. Cette tendance est particulièrement observable auprès des adultes et des aînés qui ont des horaires complexes et un temps limité pour la pratique sportive et de loisirs. Les activités telles que le jogging, le vélo, la randonnée, les entraînements extérieurs sur modules et le jeu libre sont en expansion.



JOGGING Source : Adobe Stock

UTILISATION DE SURFACE SYNTHÉTIQUE

Plusieurs municipalités au Québec se sont tournées vers des surfaces synthétiques pour l'aménagement de plateaux sportifs, tant pour des terrains de soccer, des patinoires ou des terrains de baseball, entre autres. Bien que très onéreuses, ces surfaces ont pour avantage d'être praticables à longueur d'année et d'être hautement performantes pour le sport de haut niveau.

LIEUX POUR LES ADOLESCENTS

Les adolescents, et plus particulièrement les adolescentes, sont un groupe d'usagers qui peine à être bien représentés dans les équipements sportifs et de loisirs. Leur motivation d'être actif est poussée par une quête de sensation, de défis et de socialisation. Plusieurs équipements plus émergents regroupent ces intérêts. Depuis quelques années, on constate un engouement pour la pratique de l'escalade et du vélo de montagne urbain rendu possible par les installations de type «pumptrack».

ESPORTS

La pandémie de COVID-19 ayant restreint les occasions sportives, le sport électronique, mieux connu sous le nom de esports a gagné en popularité de manière importante. Il s'agit de pratique de jeux vidéo seule ou en groupe. Or, bien que cette pratique ne requière pas d'activité physique, elle rejoint une audience qui assiste à ces compétitions sportives sur le Web. Cette audience connaît la croissance la plus rapide et est composée principalement de jeunes adultes et d'adolescents qui peuvent ne pas être intéressés par une offre sportive et de loisirs plus conventionnelle. Plusieurs établissements de loisirs offrent des programmes de esports qui font passer la pratique d'une activité solitaire à une expérience sociale immersive et multijoueur. Cette nouvelle offre permet de créer de nouveaux lieux de socialisation sécuritaires et inclusifs.



TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE



PUMPTRACK Source: Adobe Stock



ESPORTSSource: City of Lakeland

TECHNOLOGIES

Sous la mouvance de la ville intelligente, de plus en plus de municipalités utilisent l'innovation et les nouvelles technologies au sein de leurs parcs et espaces verts.

Plusieurs parcs et espaces verts offrent une connexion Wi-Fi, ce qui permet aux usagers de rester connectés et de faire une utilisation nouvelle des espaces publics. Par exemple, cela rend possibles le télétravail, les téléconférences avec les proches, le partage via les réseaux sociaux et les jeux vidéo de réalité augmentée. Ce virage technologique s'observe aussi par l'intégration de bornes de recharge d'appareils électroniques, dont des ports USB et des prises électriques, à travers les équipements et le mobilier urbain. De plus, des installations technologiques ludiques sont des nouvelles manières de faire usage de la technologie tout en stimulant les interactions sociales. Plusieurs parcs et espaces verts ont intégré à leurs espaces des installations technologiques interactives faisant usage des réseaux sociaux ou d'autres technologies.

L'engagement des usagers des parcs et des espaces verts peut aussi être stimulé par le biais d'application technologique. Par exemple, celles-ci peuvent informer les visiteurs des activités offertes dans les parcs, offrir la possibilité de s'inscrire à des événements ou de réserver un espace, de signaler au personnel (cols bleus) des défaillances tels qu'un bris de balançoire, un acte de vandalisme, le débordement de poubelles. Cela aide à gérer plus efficacement les opérations de maintenance et de gestion des parcs et espaces verts, en plus de solidifier les relations de collaboration entre l'administration municipale et la population.

PROGRAMMATION

Les parcs et espaces verts présentent de nombreuses opportunités d'offrir une variété d'activités aux citoyens tout au long de l'année. Une programmation culturelle, communautaire ou sportive permet d'animer les espaces publics en plus d'offrir des services à la population. Elle favorise le renforcement d'un sentiment d'appartenance de la communauté. Elle peut prévoir une programmation semi-permanente telle que des expositions et également la tenue d'événements ponctuels tels que des concerts, des spectacles, des pièces de théâtre, des cinémas et plein-air, des marchés publics et bien d'autres activités. L'organisation d'une programmation doit localiser judicieusement les activités dans les différents parcs et espaces verts afin que les besoins en espaces ou équipements soient en adéquation avec les lieux. Par exemple, certaines activités requièrent l'accès à des prises électriques qui sont localisées ponctuellement, tandis que d'autres activités se prêtent mieux à des espaces libres propices à accueillir une gamme d'usages.



USAGE DU WI-FI DANS LES ESPACES PUBLICS

LIEUX IDENTITAIRES

Les parcs et espaces verts sont des lieux démocratiques, ouverts à tous et des repères dans l'espace urbain. Ce sont des lieux propices à la consolidation de l'identité locale, notamment par l'intégration d'installations artistiques ou commémoratives rappelant des pans de l'histoire ou de la culture propre à la municipalité. L'art public peut se révéler comme un moteur d'attractivité et de transformation de l'image des lieux, transformant un parc en galerie à ciel ouvert.

La toponymie des lieux est également une manière de reconnaître la contribution de certaines personnes, causes ou événements au développement local et de construire une mémoire collective. De plus, la médiation culturelle, axée sur les échanges et les collaborations entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques, favorise la création de lieux identitaires portés par la collectivité.



INSTALLATION ARTISITIQUE DE COMMÉMORATION HISTORIQUE

ESPACES DE RENCONTRE COMMUNAUTAIRE

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière le rôle essentiel des parcs et des espaces verts comme des lieux de socialisation et l'importance des liens sociaux de proximité. La mise en place d'opportunités de rencontre et de partage pour le voisinage afin de briser l'isolement social et renforcer la solidarité communautaire prend une importance croissante. Par exemple, l'aménagement de jardins collectifs, l'organisation d'une fête des voisins dans un parc, l'installation d'un babillard communautaire ou d'un coffre à jouets collectif permettent aux résidents de faire connaissance et de bâtir des relations durables.



JARDINS COLLECTIFS Source : Adobe Stock



TENDANCES ÉMERGENTES EN AMÉNAGEMENTS DURABLES

La durabilité vise à assurer à long terme une pérennité en mettant l'accent sur des pratiques quotidiennes qui minimisent l'empreinte environnementale de nos gestes. L'aménagement des parcs et l'entretien sont réalisés davantage dans une optique de gestion plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

ÉCLAIRAGE INNOVANT

La sécurité des parcs se définit grandement par un éclairage approprié et adapté au milieu. Aujourd'hui, les tendances en matière d'éclairage ont fortement évolué en considérant désormais davantage l'échelle humaine. Cette approche s'éloigne de l'éclairage utilitaire et s'oriente plus vers un éclairage d'ambiance. Cette évolution est notamment une résultante du mouvement «Dark Sky» visant à réduire la consommation d'énergie ainsi que la pollution lumineuse afin de diminuer les impacts de l'éclairage artificiel sur l'environnement, la faune et la santé humaine. Les dispositifs sont variés et s'intègrent davantage à l'environnement et aux aménagements. Ils peuvent s'incorporer au mobilier, au sol, dans les bordures et peuvent avoir différentes formes. formats et finis des matériaux. Certains dispositifs lumineux peuvent également comprendre une variété de fonctions telles que du Wi-Fi, des prises de courant, des ports USB, etc. De plus dans un souci environnemental, nombreux bollards lumineux et lampadaires ont l'option d'être alimentés par des panneaux solaires, d'être programmés pour ajuster l'intensité lumineuse en fonction des moments de la journée ou de détenir un détecteur de mouvement.

L'éclairage participe également grandement à l'ambiance des parcs. Des installations lumineuses aux jeux de lumière et aux teintes variées vont permettre de créer une expérience singulière dans les parcs et espaces verts. Certains dispositifs lumineux sont traités telles de réelles installations

Les équipements d'éclairage des plateaux sportifs ont aussi grandement progressé. L'éclairage directionnel ou asymétrique permet de diriger la lumière vers les terrains en évitant d'envoyer les faisceaux lumineux vers les maisons environnantes. Les dispositifs lumineux permettent également d'ajuster l'intensité lumineuse en fonction des besoins du type de sport pratiqué et des heures d'utilisation des plateaux sportifs permettant ainsi une économie de l'énergie.

ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Les épisodes caniculaires et les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquents à travers le Ouébec et seront amenés à s'intensifier avec les changements climatiques. Les parcs et espaces verts, qui constituent des poumons verts dans le territoire urbain, peuvent amplifier leur rôle en tant qu'îlot de fraîcheur de plusieurs manières. D'abord, en réduisant les surfaces minéralisées qui cumulent la chaleur et en plantant davantage d'arbres créant de l'ombre. Ensuite, les parcs peuvent être un lieu de rafraîchissement en offrant des jeux d'eau ou des brumisateurs stratégiquement positionnés, par exemple près de plateaux sportifs.

MATÉRIAUX NATURELS

Les parcs et les espaces verts sont des lieux qui permettent aux citovens de se reconnecter à la nature tout en restant à l'intérieur des limites de leur ville. Cette tendance est accentuée depuis les dernières années par l'utilisation accrue de matériaux naturels tant pour les modules de jeux ou pour le mobilier urbain. Faits de composantes écologiques et durables, comme de bois ou de la pierre naturelle, ces éléments composent le paysage naturel des parcs et espaces verts.



ÉCLAIRAGE D'AMBIANCE DU PARC GÉRARD-PERRON



BRUMISATEUR, PARC STALINGRAD



UTILISATION DE BOIS POUR UN MODULE DE JEUX



BIODIVERSITÉ

Alors que l'urbanisation croissante du territoire a mis une pression accrue sur la biodiversité, sa protection est un objectif de développement durable primordial à poursuivre pour les générations présentes et futures. L'espace urbain, qui au fil du temps a artificialisé, aménagé, asphalté, nivelé et construit le territoire, a des effets considérables et progressifs sur les habitats. La biodiversité urbaine est caractérisée par des milieux naturels fragmentés par le développement urbain ou par des obstacles physiques et dégradés par l'activité humaine.

Or, les parcs et espaces verts sont des noyaux de biodiversité urbaine qui jouent plusieurs fonctions écosystémiques, dont celle de renfermer des habitats propices pour plusieurs espèces fauniques et floristiques. Plusieurs stratégies peuvent être déployées dans le but d'accroître la biodiversité.

RÉHABILITATION DES MILIEUX NATURELS / ZONE DE REBOISEMENT

La restauration des milieux naturels dans les parcs en milieux urbains est l'une des principales stratégies qui bonifient la valeur écologique et le potentiel de biodiversité urbaine. La réhabilitation des milieux naturels est une manière d'envisager l'écologie en agissant de manière directe ou indirecte sur un milieu transformé par l'activité humaine pour restaurer un écosystème. La mise en place des zones de reboisement ou de réhabilitation des milieux naturels requiert uniquement de clôturer la zone dans laquelle on souhaite rétablir les milieux naturels et laisser la végétation prendre place. L'objectif est de diminuer les interventions humaines pour mieux laisser la nature reprendre son cours.

CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Afin d'amoindrir la fragmentation des habitats, la création de corridors écologiques reliant différents noyaux de biodiversité, tels que des parcs, est une stratégie démontrée. Le corridor écologique est un passage linéaire ou quasi linéaire variable en dimension qui est végétalisé de manière intentionnelle afin de permettre aux espèces de se disperser et de migrer. En milieu urbain, les corridors écologiques peuvent prendre diverses formes, promouvant les plantations indigènes dans les cours avant des propriétés, les rues et ruelles et les espaces verts privés.

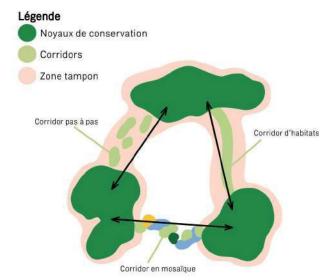


SCHÉMA EXPLICATIF D'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE Source : Éco-corridors laurentiens



FORÊT URBAINE Source : Mathieu Sparks, Ville de Montréal



CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DU GRAND SUD-OUEST, MONTRÉAL



PLANTATIONS

Certaines pratiques de conception des parcs ont contribué à limiter la biodiversité locale en standardisant les aménagements paysagers. Plusieurs parcs urbains sont composés de de vastes aires gazonnées et des aires paysagères uniformisées au détriment d'une végétation abondante et diversifiée. Face à ce constat, le choix des plantes qui ponctuent les parcs et les espaces verts a une influence considérable sur la santé des écosystèmes urbains. Les plantes agissent comme abris et source de nourriture pour les espèces fauniques. La stratification végétale est une approche qui vise à assurer une diversité floristique par la plantation d'un éventail d'espèces herbacée (moins de 1 m), arbustive (de 1 à 10 m) et arborée (plus de 10 m). La diversification des espaces végétalisés au sein même d'un parc ou d'un espace vert contribue au déploiement d'une richesse floristique et faunique.

Parmi ce programme de plantation, les espèces indigènes sont à privilégier pour leur résistance au climat et aux maladies locales. Celles-ci s'opposent aux espèces exotiques qui ont été introduites artificiellement au territoire québécois, et dont certaines se sont propagées au point d'être qualifiées d'envahissantes par leur prépondérance dans l'écosystème. Plusieurs espèces indigènes sont également des espèces mellifères propices aux insectes pollinisateurs. De plus, la biodiversité floristique se déploie également par la plantation d'espèces aromatiques, comestibles ou médicinales qui servent une fonction sociale en plus de leurs fonctions écologiques.

ABRIS FAUNIOUES

Des aménagements fauniques peuvent être installés dans les parcs et espaces verts afin de stimuler la présence de certaines espèces, notamment les oiseaux, les petits mammifères, les insectes et les chauves-souris. Ces abris sont spécifiquement adaptés aux besoins des espèces qu'elles visent à accueillir. Parmi ces aménagements, on compte des nichoirs, des mangeoires et des hôtels à insectes.

PRATIQUES D'ENTRETIEN

Les pratiques d'entretien des parcs et des espaces verts ont aussi un rôle à jouer dans le bilan de la santé des écosystèmes urbains. À cet égard, la tonte différenciée est grandement utilisée pour l'entretien des parcs pour ses bénéfices en termes d'entretien et sur l'environnement. Cette approche écologique consiste à réduire les interventions de tonte aux endroits qui sont moins utilisés par les citoyens pour laisser place à des zones de végétation plus hautes. Elle permet d'améliorer la qualité du paysage, mais également de favoriser la biodiversité par l'implantation d'une flore spontanée plus résistante et mieux adaptée à notre climat.



PLANTES INDIGÈNESSource: Promesses de fleurs



RIVIÈRE DE L'ACHIGAN AU COEUR DE SAINT-LIN-LAURENTIDES



ESPACE COMESTIBLE, PARC MERCILLE Source: Ville de Saint-Lambert



TONTE DIFFÉRENCIÉE, PARC FÉLIX-LECLERC Source : Ville de Montréal



GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les pratiques en matière de gestions des eaux pluviales sont de plus en plus courantes dans la planification et l'aménagement des espaces publics en milieux urbains notamment pour leurs bénéfices. Ces infrastructures vertes favorisent le captage in situ des eaux de surface telles que les eaux de ruissellement et les eaux pluviales, et évitent que ces eaux surchargent les réseaux d'égouts municipaux. Elles maximisent leur efficacité lorsqu'elles sont combinées et réparties sur le territoire.

Ces techniques en gestion des eaux pluviales fréquemment utilisées comme des mesures de drainage et de restauration des habitats fauniques. La restauration des habitats présente de nombreux avantages tels que le captage du CO2, le refroidissement de l'environnement urbain, la réduction du ruissellement des eaux pluviales, l'augmentation du nombre et la richesse de la faune et la flore, et le contact avec la nature.

Quelques stratégies sont présentées ci-contre.

BASSIN DE BIORÉTENTION

Les bassins de rétention sont des zones de stockage des eaux pluviales conçues pour capter les eaux de ruissellement dans le sol. Par la captation des précipitations, les bassins de rétention aident à prévenir les inondations, mais permettent également d'éliminer les polluants afin de protéger les plans d'eau et reconstituer les habitats fauniques. Les bassins de biorétention reprennent des caractéristiques qui maximisent l'infiltration, le stockage et la relâche lente des eaux de ruissellement notamment par des dépressions dans le sol, le choix et le mélange de sols et de végétaux adaptés aux conditions climatiques.

NOUE VÉGÉTALISÉE

Les noues végétalisées sont des fossés aménagés avec des plantations formant des bassins de rétention d'infiltration linéaires. La noue végétalisée minimise les débordements, améliore la qualité des eaux de surface et aide à recharger les eaux souterraines. En cas d'inondation des eaux souterraines, elles peuvent servir de systèmes de drainage. Celles-ci sont davantage utilisées dans les parcs comme solution de drainage. Il existe plusieurs types de noues : les noues engazonnées sans retenue, les noues avec retenue permanente et les noues avec bio rétention.

MATÉRIALIX PERMÉABLES

Les revêtements perméables, tels que les pavés, les surfaces de gravillons, de graviers-gazon, offrent des surfaces où l'eau peut séjourner temporairement. Ces surfaces irriguées de temps à autre sont aussi des instants propices au développement de certaines plantes et espèces. La végétation qui l'accompagne reste cependant très conditionnée par l'activité humaine. Lorsque ces surfaces sont peu entretenues, elles deviennent des espaces vitaux pour certaines espèces végétales.



BASSIN DE BIORÉTENTION, PARC PIERRE-DANSEREAU Source : Ville de Montréal



SCHÉMA D'UNE NOUE VÉGÉTALISÉE Source : City of Columbus



PAVÉ ÉCOLOGIQUE Source : Éco-habitation



04

Vision et principes directeurs

VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

La vision proposée afin d'orienter le présent plan directeur repose sur une analyse fine de la réalité du territoire, touchant tant à l'état actuel des infrastructures en place ainsi qu'aux besoins des citoyen(e)s exprimés lors de la démarche de participation citoyenne.

Des principes directeurs articulent la vision et suggèrent des recommandations pour la mise en œuvre de ces derniers.

Ceux-ci sont formulés sur la base de cinq grandes thématiques qui auront servi de critères d'analyse lors de la réalisation du diagnostic. Les grandes thématiques se définissent comme suit : le réseau des parcs; l'organisation spatiale et l'ambiance générale; le cadre écologique et la stratégie de plantation; l'offre en aire de jeux et plateaux sportifs et la sécurité, les critères de conception inclusifs et accès universel.

L'application des recommandations permettra d'atteindre les objectifs inhérents aux principes directeurs en vue d'offrir des parcs complets en quantité suffisante dont les aménagements de qualité viennent répondre aux besoins de la population ainsi qu'aux principes de développement durable. Les principes directeurs et recommandations seront décrits plus en détail dans la section suivante.

ÉNONCÉ DE VISION

La vision peut être énoncée de la manière suivante :

LE RÉSEAU DE PARCS
ET D'ESPACES VERTS DE
LA VILLE DE SAINT-LINLAURENTIDES OFFRE
AUX SAINT-LINOIS
DES AMÉNAGEMENTS
COMPLETS, POLYVALENTS
ET DURABLES EN SYMBIOSE
AVEC LES COMPOSANTES
NATURELLES DU
TERRITOIRE QUI VIENNENT
RÉPONDRE AUX BESOINS
ÉVOLUTIFS DE LA
POPULATION ACTUELLE ET
FUTURE.

PRINCIPES DIRECTEURS

RÉSEAU DES PARCS



- 1. Une offre variée et complémentaire pour l'ensemble des parcs
- 2. Un réseau de parcs sécuritaires et facilement accessibles

ORGANISATION SPATIALE ET L'AMBIANCE GÉNÉRAL



- 1. La mise en valeur des composantes paysagères propres au territoire de Saint-Lin-Laurentides
- 2. Une programmation diversifiée et sur quatre saisons
- 3. Un caractère identitaire des parcs et espaces verts affirmé
- 4. Un système d'éclairage qui participe à l'ambiance des parcs
- 5. Un réseau de sentiers internes qui assure l'accès et la connexion entre les différentes composantes des parcs
- 6. Une offre en articles et équipements extérieurs bonifiée afin d'améliorer le confort des parcs

CADRE ÉCOLOGIQUE ET LA STRATÉGIE DE PLANTATION



- 1. Un couvert végétal suffisant pour l'ensemble des parcs
- 2. Une gestion raisonnable des parcs qui assure une résilience écologique

OFFRE EN AIRE DE JEUX ET PLATEAUX SPORTIFS



- 1. Des aires et appareils de jeux variés et sécuritaires qui répondent aux différents groupes d'âge
- 2. Une offre en plateaux et équipement récréatifs et sportifs qui répond aux besoins et aux tendances émergentes

SÉCURITÉ ET CRITÈRES DE CONCEPTION INCLUSIFS ET ACCÈS UNIVERSEL



- 1. Une expérience des parcs sans obstacle afin d'assurer de répondre aux besoins de tous
- 2. Des parcs faciles d'accès et sécuritaires
- 3. Des parcs suffisamment éclairés pour assurer la sécurité des usagers



PRINCIPES DIRECTEURS

THÉMATIQUE 1



RÉSEAU DES PARCS

Au cœur de la collectivité se dessine un réseau de parcs et d'espaces verts dynamique et varié, composé de lieux rassembleurs connectés les uns avec les autres par un réseau de mobilité et où l'on se sent en sécurité.

L'offre des parcs crée un éventail d'expériences qui contribuent à la vitalité des quartiers. Les parcs se transforment et évoluent afin de répondre adéquatement aux besoins et aux aspirations de la communauté locale. La collectivité en bénéficie par une plus grande variété d'activités et de services offerts, renforçant ainsi la qualité de vie pour tous.

La sécurité et l'accessibilité des parcs et des espaces verts, tant depuis les quartiers où ils sont implantés que dans l'ensemble de la ville, est une priorité majeure. Cette approche globale garantit que chaque citoyen puisse profiter pleinement de ces espaces verts, favorisant un mode de vie actif et sain.

Retombées:

- Une variété d'activités, d'installations et d'équipements pour tous;
- Une plus grande équité dans l'offre des parcs et espaces verts à travers le territoire;
- L'amélioration de la sécurité aux abords des parcs et espaces verts;
- Une plus grande accessibilité aux parcs et aux espaces verts et une meilleure connectivité entre eux par leur mise en réseau;
- Un environnement propice à la mobilité active et à la santé.

PRINCIPE 1.

Une offre variée et complémentaire pour l'ensemble des parcs

La diversité et la complémentarité du réseau de parcs et des espaces verts se concrétisent en variant le type d'équipement d'un parc à l'autre. Cette démarche se concrétise notamment par la transformation de parcs de voisinage en parcs de quartier permettant d'introduire de nouvelles vocations. Elle vise notamment à enrichir notre offre en proposant une variété d'espaces verts adaptés aux besoins locaux. Ces parcs de quartier, offrant de nouvelles vocations, deviennent des pôles d'attraction pour la communauté, créant ainsi des expériences uniques dans différents quartiers.

Recommandations:

 Transformer certains parcs de voisinage en parcs de quartier afin de varier l'offre dans certains secteurs et introduire de nouvelles vocations.

PRINCIPE 2.

Un réseau de parcs sécuritaires et facilement accessibles

Le réseau de parcs et espaces verts tend vers une meilleure accessibilité par une attention particulière portée à la sécurité et à la convivialité de ses accès depuis les quartiers environnants. Les liens entre les différents espaces qui composent les parcs et les espaces verts sont renforcés par la création de parcours récréatifs, permettant ainsi aux usagers de profiter d'une variété d'activités en plein air. Les parcs et les lieux d'intérêt de la ville sont mieux connectés et accessibles à pieds, à vélo, et par des moyens de transport autres que la voiture par des liens aménagés à la mobilité active assurant ainsi des déplacements plus conviviaux et sécuritaires pour tous.

- Assurer la présence de liens et de passages piétons sécuritaires à proximité des parcs;
- Assurer un réseau cyclable continu connecté aux parcs et espaces verts de la ville;
- Développer un Plan de mobilité active afin de faciliter les modes de déplacements actifs et améliorer l'accessibilité aux parcs.











ORGANISATION SPATIALE ET AMBIANCE GÉNÉRALE

L'aménagement des parcs et espaces verts se dessine par une succession d'espaces programmés et connectés par un réseau de sentiers qui permettent la déambulation des usagers entre les différents espaces du parc.

Les parcs et espaces verts permettent des appropriations multiples à travers une programmation diversifiée qui répond aux besoins de tous. Les parcs deviennent ainsi des lieux de rencontre et d'échange entre les résidents d'un même quartier qui s'y retrouvent pour diverses raisons à divers moments de la journée.

Retombées:

- Une variété d'activités en lien avec la vocation récréotouristique;
- Une augmentation de l'achalandage des parcs et espaces
- > Rentabilisation de l'utilisation des parcs et espaces verts;
- Une meilleure connectivité entre les différents espaces des parcs et espaces verts;
- Des appropriations multiples dans les parcs et espaces
- Une augmentation du sentiment de sécurité dans les parcs et espaces verts;
- Une amélioration de l'entretien.

PRINCIPE 1.

La mise en valeur des composantes paysagères propres au territoire de Saint-Lin-Laurentides

Saint-Lin-Laurentides se caractérise par les milieux naturels qui composent son territoire. Les parcs et espaces verts bénéficient ainsi des composantes paysagères propres au territoire. La vocation récréotouristique des parcs à proximité des milieux hydriques est renforcée par l'aménagement d'accès à l'eau et d'une programmation en lien avec celuici. Le réseau des parcs permet de profiter des atouts du territoire par des activités en lien avec les accès aux plans d'eau, des sentiers pédestres, des parcours d'interprétation de la nature et des belvédères.

Recommandations:

- Affirmer la vocation récréotouristique de certains parcs;
- Mise en valeur de la proximité aux milieux hydriques à travers la programmation des parcs;
- > Introduire et aménager des accès à l'eau aux parcs.

PRINCIPE 2.

Une programmation diversifiée et sur quatre saisons

Les parcs et espaces verts sont aménagés de manière à permettre des appropriations et usages multiples. Les aménagements et la programmation proposés permettent aux usagers de profiter des parcs et des espaces au fil des saisons. En été comme en hiver, une variété d'activités animent les parcs.

- > Prioriser des aménagements polyvalents qui permettront des usages mixtes afin d'assurer une programmation variée (agora, placette minéralisée, modulation du sol formant des buttes);
- > Implanter un système de prêt d'équipements récréatifs et sportifs en fonction des saisons afin de permettre les jeux libres dans les parcs. La gestion pourrait se faire en collaboration avec le centre des loisirs;
- > Implanter des installations temporaires afin d'accueillir des activités et usages variés (conteneur qui permettra la tenue d'ateliers, de cours, ludothèque etc.);
- > Prévoir l'aménagement d'aires de repos ombragées pour l'ensemble des parcs:
- > Assurer l'électrification de certains parcs afin d'étendre la programmation à travers la ville;
- > Mettre en place une programmation adaptée en fonction de l'emplacement du parc et de sa vocation.











PRINCIPE 3.

Un caractère identitaire des parcs et espaces verts affirmé

L'identité des parcs est renforcée par une signalétique dont la signature visuelle est commune pour l'ensemble des parcs. La présence de panneaux signalétiques vient marquer et baliser la présence et le caractère des parcs.

Recommandations:

- > Renforcer le caractère toponymique des parcs et espaces verts par la confirmation et validation de l'ensemble des noms des parcs. Une consultation auprès des citoyens pourrait être réalisée pour l'appellation de certains parcs;
- > Implanter des enseignes sur potence avec une signature visuelle commune.

PRINCIPE 4.

Un système d'éclairage qui participe à l'ambiance des parcs

L'implantation d'un système d'éclairage pour l'ensemble des parcs et espaces verts vient accroître la sécurité des usagers. Le système d'éclairage est écoénergétique et s'adapte en fonction des activités et des moments de la journée de manière à bonifier l'ambiance des parcs.

Recommandations:

> Prévoir un système d'éclairage pour l'ensemble des parcs afin d'assurer une prolongation des heures d'utilisation et améliorer l'ambiance des parcs.

PRINCIPE 5.

Un réseau de sentiers internes qui assure l'accès et la connexion entre les différentes composantes des parcs

Les espaces qui composent les parcs sont reliés par un système de sentiers. Les sentiers permettent les déplacements dans le parc, mais également de protéger les espaces plantés afin qu'ils ne soient pas endommagés par les piétinements. Les marcheurs, coureurs, les vélos et trottinettes empruntent ces sentiers pour circuler et accéder aux parcs.

Recommandations:

> Assurer le lien et l'accès aux différentes composantes des parcs par l'aménagement d'un réseau de sentiers internes.

PRINCIPE 6.

Une offre en articles et équipements extérieurs bonifiée afin d'améliorer le confort des parcs

Les parcs et espaces verts sont aménagés avec une quantité suffisante de mobilier urbain aux endroits stratégiques (aire de repos, zones ombragées). Le mobilier est varié et adapté aux usagers du parc afin de répondre aux besoins de tous. L'entretien est également minimisé par un choix de matériaux durable.

- > Implanter stratégiquement et en quantité suffisante du mobilier urbain en fonction de l'utilisation et des composantes du parc;
- > Prévoir minimalement la présence de fontaine à boire, de corbeilles à rebuts, de supports à vélos ainsi que du mobilier en quantité suffisante.













CADRE ÉCOLOGIQUE ET LA STRATÉGIE DE PLANTATION

Les parcs et espaces verts sont des lieux propices à l'intégration des pratiques d'aménagement durables étant donné les grandes surfaces engazonnées qui les composent. Ces surfaces végétales auront ainsi le potentiel de former des noyaux de biodiversité par l'intégration de pratiques de gestion du cadre écologique et de stratégie de plantation notamment dans la conception des parcs. La plantation d'espèces végétales diversifiées qui pourront évoluer au fil des saisons en termes de couleurs et de composition végétale apportera une qualité paysagère aux parcs et espaces verts ainsi qu'à la ville.

Retombées:

- La diversité et la composition des espèces végétales participent à la qualité paysagère des parcs et de la ville de Saint-Lin-Laurentides;
- · La réduction des îlots de chaleur;
- La création d'espaces ombragés lors de la saison estivale;
- La création d'une Politique de l'arbre afin d'atteindre les objectifs de préservation et de bonification du couvert forestier;
- La captation et la filtration des eaux de ruissellement contribueront à désengorger le réseau d'égouts municipaux;
- La réduction en besoin en termes de ressources pour l'entretien des espaces verts.

PRINCIPE 1.

Un couvert végétal suffisant pour l'ensemble des parcs

La plantation d'arbres en nombre important permet de réduire les îlots de chaleur et de procurer de l'ombre sur les surfaces minéralisées, les aires de jeux et les espaces de détente. La stratégie de plantation est en cohésion avec l'aménagement du parc et prend forme selon différentes typologies soit isolées, en alignement et en massif.

Recommandations:

 Planifier l'identification des zones potentielles pour la plantation d'arbres en tenant compte de l'emplacement des infrastructures souterraines et des caractéristiques géologiques.

PRINCIPE 2.

Une gestion raisonnable des parcs qui assure une résilience écologique

La sélection des espèces végétales pour la plantation des arbres et la conception de massifs arbustifs, de vivaces et de graminées assure une résilience écologique par la conservation et la formation de milieux propices aux habitats naturels. Les espèces indigènes sont à privilégier pour leur résistance au climat et aux maladies locales ainsi que les espèces mellifères qui permettront d'attirer les insectes pollinisateurs.

L'intégration d'infrastructures vertes qui captent et filtrent les eaux de ruissellement telles que le bassin de biorétention, la noue végétalisée et les matériaux perméables permettront de réduire la surcharge du réseau d'égouts municipaux. Ces infrastructures sont de plus en plus présentes dans les aménagements urbains et contribuent également à conserver la biodiversité.

- Sélectionner les espèces d'arbres à planter en fonction des critères suivants: résistance à l'aléa climatique dominant (pluie, crue et vague de chaleur), et approvisionnement en services écosystémiques (indice de canopée, qualité de l'air, et stockage de carbone);
- Gestion optimale des eaux de ruissellement (biorétention), fauchage raisonnable, tonte différentiée, et mutualisation des infrastructures vertes;
- > Implanter une Politique de l'arbre afin de préserver et augmenter le couvert forestier actuel.







Stantec



OFFRE EN AIRES DE JEUX ET PLATEAUX SPORTIFS

Une répartition stratégique des plateaux et équipements récréatifs et sportifs à travers les différents parcs et espaces verts assure une offre variée et complémentaire à travers la ville qui aura un impact positif sur la fréquentation de ces espaces. Cette répartition permet de réduire la redondance des équipements et de tirer profit des espaces disponibles afin de développer des éléments de programmation uniques pour chaque parc et espace vert et ainsi répondre aux besoins et intérêts diversifiés des citoyens. En plus de la mise à niveau des équipements existants, l'intégration d'équipements récréatifs et sportifs qui suivent les tendances émergentes et d'une organisation spatiale qui intègre une vision d'ensemble permettra d'atteindre cet objectif.

Retombées:

- Des aires de jeux sécuritaires et bonifiées;
- Une offre en équipements diversifiés et pour tous les groupes d'âge;
- La création de parcs attractifs qui permettront d'augmenter leur fréquentation par une offre diversifiée d'un parc à l'autre;
- La proximité renforcée à des plateaux et équipements sportifs permet d'encourager l'activité physique.

PRINCIPE 1.

Des aires et appareils de jeux variés et sécuritaires qui répondent aux différents groupes d'âge

La mise à niveau des aires de jeux est l'occasion de bonifier l'offre en équipements et de répondre à la demande évolutive et diversifiée des usagers. La conception des aires de jeux permet de privilégier des équipements bénéfiques pour le développement psychomoteur des enfants de tous les groupes d'âge en stimulant l'imaginaire, la socialisation et le dépassement de soi. De plus, l'utilisation de matériaux naturels tels que le bois et la pierre suit les principes de conception durable.

Recommandations:

- Réparer et mettre à niveaux les aires et équipements de jeu basés sur les normes de sécurité des aires de jeu, CSA-Z614;
- Remplacer les équipements de jeu désuets en privilégiant un choix d'équipements inclusifs, polyvalents, et modulables (parcours psychomoteur, mur d'escalade, parcours d'entrainement extérieur, etc.) afin d'assurer les appropriations multiples et le plaisir de tous;
- > Privilégier des matériaux et des composantes naturels pour les équipements de jeu (ex : le bois).

PRINCIPE 2.

Une offre en plateaux et équipements récréatifs et sportifs qui répond aux besoins et aux tendances émergentes

La ville comporte de nombreux parcs et espaces verts pouvant accueillir une programmation diversifiée par des équipements récréatifs et sportifs. Le développement d'une offre diversifiée encourage la fréquentation des parcs et permet d'intégrer des activités selon les tendances émergentes, formant ainsi des lieux multigénérationnels. Un éventail d'aménagements récréatifs et sportifs offrent des activités pouvant être réalisées en solo ou en groupe de manière spontanée ou organisée. Les plateaux multifonctionnels permettent la pratique de sports variés sur un même terrain et sont des espaces pouvant évolués en fonction des intérêts.

- Revoir l'offre en équipements sportifs et récréatifs en fonction des intérêts et tendances en loisirs et activités sportives de la population;
- Décentraliser l'offre en équipements sportifs et introduire au moins un plateau sportif par secteur;
- Privilégier des terrains multisports afin d'élargir l'offre en équipements sportifs dans les secteurs.



AIRE DE JEUX INCLUSIVE, PARC JULIE-HAMELIN
Source : Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension







SÉCURITÉ ET CRITÈRES DE CONCEPTION INCLUSIFS ET ACCÈS **UNIVERSEL**

La conception d'espace inclusif et sécuritaire se veut une continuité dans l'offre en parcs et espaces verts qui répond aux besoins et intérêts de tous les citoyens de Saint-Lin-Laurentides. La mise en place de mesures d'atténuation de la circulation véhiculaire et de traverses piétonnes sécurisées pour accéder aux parcs ainsi que l'implantation d'un réseau de sentiers sans obstacle et d'équipements accessibles universellement permet de renforcer l'appropriation des lieux par tous.

Retombées:

- · Le développement d'un sentiment d'inclusivité et de valorisation chez les personnes ayant un handicap;
- Renforcer le sentiment de sécurité qui aura implicitement un impact positif sur l'ambiance du parc;
- La réduction des risques d'accidents et de blessures par une circulation sans obstacle et protégée;
- L'augmentation de la fréquentation des parcs par la conception d'un environnement inclusif et sécuritaire.

PRINCIPE 1.

Une expérience des parcs sans obstacle afin d'assurer de répondre aux besoins de tous

L'accessibilité des parcs et espaces verts permettant à tous les usagers de profiter des éléments de la programmation se fait d'abord par la conception d'un réseau de sentiers sans obstacle et l'implantation de mobiliers adaptés par l'ajout de composantes aux équipements récréatifs et sportifs qui permettent de répondre aux besoins particuliers de certains usagers. Les mesures inclusives sont diversifiées dans la forme, la couleur et la matérialité, pouvant ainsi s'intégrer dans la conception et l'esthétisme de l'aménagement du parc.

Recommandations:

- > Instaurer des critères d'accessibilité universelle mettant l'emphase sur l'accessibilité pour tous sur les besoins particuliers des personnes ayant une déficience visuelle (DV);
- > Introduire des normes et critères de conception sans obstacle qui prennent en considération les éléments suivants: les tracés, les largeurs, le choix de revêtements de surfaces avec adhérence optimale, les profils de pentes,



PRINCIPE 2.

Des parcs faciles d'accès et sécuritaires

Un accès facile et sécuritaire aux parcs et espaces verts permet de renforcer leur fréquentation par tous ainsi que contribuer à une expérience agréable et réduire les risques d'accident. Les rues permettant d'accéder aux parcs sont parfois des générateurs de déplacement véhiculaire notamment par la présence d'éléments qui génère de l'achalandage ou de la circulation de transit (ex : présence des boites postales). Diverses mesures peuvent être mises en place afin d'assurer un accès sécuritaire aux usagers des parcs et espaces verts.

Recommandations:

- > Retirer les éléments qui créent de l'achalandage véhiculaire à proximité des parcs (les boites postales attenantes aux parcs);
- Mettre en place diverses stratégies qui permettront un accès sécuritaire aux parcs pour tous. Ces stratégies sont basées en fonction du contexte du parc et peuvent inclurent des mesures d'apaisement de la circulation, un signal sonore, un bouton d'appel, des feux pour piétons sur demande, une plaque podotactile, bollard de sécurité.



PRINCIPE 3.

Des parcs suffisamment éclairés pour assurer la sécurité des usagers

L'éclairage de toutes les zones d'activités des parcs permet aux usagers de voir et d'être vus permettant ainsi d'augmenter le sentiment de sécurité, d'encourager une fréquentation prolongée et de réduire les utilisations non désirables. Le développement de la technologie rend divers dispositifs d'éclairage possibles, de manière à concevoir une ambiance lumineuse adaptée aux usages et à l'environnement, sans créer de désagrément pour les terrains résidentiels à proximité des parcs.

- > Implanter un système d'éclairage qui permettra d'assurer la sécurité des parcs durant les heures de pénombres et d'obscurité:
- > La conception de l'éclairage devra prévoir une étude photométrique;
- > Privilégier des équipements munis de minuterie pour réduire la gradation en fonction des moments de la journée dans un souci écoénergétique.





SYNTHÈSE DES PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

Le tableau synthèse des principes et recommandations offre une vue d'ensemble sur les outils à mettre en place afin d'assurer l'intégration des principes directeurs aux futurs aménagements des parcs qui permettra à terme de consolider et bonifier le réseau des parcs et espaces verts de la ville de Saint-Lin-Laurentides.

TABLEAU 11. SYNTHÈSE DES PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS P.01

CRITÈRES	PRINCIPES	RECOMMANDATIONS
	Une offre variée et complémentaire pour l'ensemble des parcs	 Transformer certains parcs de voisinage en parcs de quartier afin de varier l'offre dans certains secteurs et introduire de nouvelles vocations.
1-RÉSEAU DES PARCS	Un réseau de parcs sécuritaires et facilement accessibles	 Assurer la présence de liens et de passages piétons sécuritaires à proximité des parcs; Assurer un réseau cyclable continu connecté aux parcs et espaces verts de la ville; Développer un Plan de mobilité active afin de faciliter les modes de déplacements actifs et améliorer l'accessibilité aux parcs.
	La mise en valeur des composantes paysagères propres au territoire de Saint-Lin-Laurentides	 Affirmer la vocation récréotouristique de certains parcs; Mise en valeur de la proximité aux milieux hydriques à travers la programmation des parcs; Introduire et aménager des accès à l'eau aux parcs riverains.
\$ Q	Une programmation diversifiée et sur quatre saisons	 Prioriser des aménagements polyvalents qui permettront des usages mixtes afin d'assurer une programmation variée (agora, placette minéralisée, modulation du sol formant des buttes); Implanter un système de prêt d'équipements récréatifs et sportifs en fonction des saisons afin de permettre les jeux libres dans les parcs. La gestion pourrait se faire en collaboration avec le centre des loisirs; Implanter des installations temporaires afin d'accueillir des activités et usages variés (conteneur qui permettra la tenue d'ateliers, de cours, ludothèque, etc.); Prévoir l'aménagement d'aires de repos ombragées pour l'ensemble des parcs; Assurer l'électrification de certains parcs afin d'étendre la programmation à travers la ville; Mettre en place une programmation adaptée en fonction de l'emplacement du parc et de sa vocation.
2-ORGANISATION SPATIALE ET AMBIANCE GÉNÉRALE	Un caractère identitaire des parcs et espaces verts affirmé	 Renforcer le caractère toponymique des parcs et espaces verts par la confirmation et validation de l'ensemble des noms des parcs. Une consultation auprès des citoyens pourrait être réalisée pour l'appellation de certains parcs; Implanter des enseignes sur potence avec une signature visuelle commune.
	Un système d'éclairage qui participe à l'ambiance des parcs	 Prévoir un système d'éclairage pour l'ensemble des parcs afin d'assurer une prolongation des heures d'utilisation et améliorer l'ambiance des parcs.
	Un réseau de sentiers internes qui assure l'accès et la connexion entre les différentes composantes des parcs	 Assurer le lien et l'accès aux différentes composantes des parcs par l'aménagement d'un réseau de sentiers internes.
	Une offre en articles et équipements extérieurs bonifiée afin d'améliorer le confort des parcs	 Implanter stratégiquement et en quantité suffisante du mobilier urbain en fonction de l'utilisation et des composantes du parc; Prévoir minimalement la présence de fontaine à boire, de corbeilles à rebuts, de supports à vélos ainsi que du mobilier en quantité suffisante.



TABLEAU 12. SYNTHÈSE DES PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS P.02

CRITÈRES	PRINCIPES	RECOMMANDATIONS
	Un couvert végétal suffisant pour l'ensemble des parcs	 Planifier l'identification des zones potentielles pour la plantation d'arbres en tenant compte de l'emplacement des infrastructures souterraines et des caractéristiques géologiques.
3-CADRE ÉCOLOGIQUE ET STRATÉGIE DE PLANTATION	Une gestion raisonnable des parcs qui assure une résilience écologique	 Sélectionner les espèces d'arbres à planter en fonction des critères suivants: résistance à l'aléa climatique dominant (Pluie, crue, et vague de chaleur), et approvisionnement en services écosystémiques (Indice de canopée, qualité de l'air, et stockage de carbone); Gestion optimale des eaux de ruissellement (bio rétention), fauchage raisonnable, tonte différentiée, et mutualisation des infrastructures vertes; Implanter une Politique de l'arbre afin de préserver et augmenter le couvert forestier actuel.
	Des aires et appareils de jeux variés et sécuritaires qui répondent aux différents groupes d'âge	 Réparer et mettre à niveaux les aires et équipements de jeux basés sur les normes de sécurité des aires de jeux, CSA-Z614; Remplacer les équipements de jeu désuets en privilégiant un choix d'équipements inclusifs, polyvalents, et modulables (parcours psychomoteur, mur d'escalade, parcours d'entrainement extérieur, etc.) afin d'assurer les appropriations multiples et le plaisir de tous; Privilégier des matériaux et des composantes naturels pour les équipements de jeux (ex : le bois).
4-OFFRE EN AIRES DE JEUX ET PLATEAUX SPORTIFS	Une offre en plateaux et équipement récréatifs et sportifs qui répond aux besoins et aux tendances émergentes	 Revoir l'offre en équipements sportifs et récréatifs en fonction des intérêts et tendances en loisirs et activités sportives de la population; Décentraliser l'offre en équipement sportif et introduire au moins un plateau sportif par secteur; Privilégier des terrains multisports afin d'élargir l'offre en équipements sportifs dans les secteurs.
&	Une expérience des parcs sans obstacle afin d'assurer de répondre aux besoins de tous	 Instaurer des critères d'accessibilité universelle mettant l'emphase sur l'accessibilité pour tous sur les besoins particuliers des personnes ayant une déficience visuelle (DV); Introduire des normes et critères de conception sans obstacle qui prennent en considération les éléments suivants: les tracés, les largeurs, le choix de revêtements de surfaces avec adhérence optimale, les profils de pentes, etc.
5- SÉCURITÉ, CRITÈRES DE CONCEPTION INCLUSIFS ET ACCÈS UNIVERSEL	Des parcs faciles d'accès et sécuritaires	 Retirer les éléments qui créent de l'achalandage véhiculaire à proximité des parcs (les boites postales attenantes aux parcs); Mettre en place diverses stratégies qui permettront un accès sécuritaire aux parcs pour tous. Ces stratégies sont basées en fonction du contexte du parc et peuvent inclurent des mesures d'apaisement de la circulation, un signal sonore, un bouton d'appel, des feux pour piétons sur demande, une plaque podotactile, bollard de sécurité.
	Des parcs suffisamment éclairés pour assurer la sécurité des usagers	 Implanter un système d'éclairage qui permettra d'assurer la sécurité des parcs durant les heures de pénombres et d'obscurité; La conception de l'éclairage devra prévoir une étude photométrique; Privilégier des équipements munis de minuterie pour réduire la gradation en fonction des moments de la journée dans un souci écoénergétique.



05

Plan d'action

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PAR PARC

Le tableau synthèse des interventions vient préciser les interventions à effectuer dans chaque parc selon un niveau de priorité définie en fonction du degré de déficience et de l'évaluation des forces et faiblesses. Les niveaux de priorité sont les suivants : court terme, moyen terme et long terme. Ils se définissent en fonction de trois paramètres soit la sécurité, la bonification et la planification. Pour les interventions à réaliser à court terme il s'agit d'interventions urgentes en lien notamment avec des enjeux de sécurité par exemple un équipement de jeu hors normes ou désuet qui pourrait constituer un danger pour les usagers. Toutefois, les interventions proposées ne précisent pas l'équipement de jeux à remplacer. Il sera donc nécessaire consulter le rapport d'inspection des parcs et espaces verts réalisés en 2022 de valider ces équipements. Pour le moyen terme, ce sont des interventions non urgentes, mais qui pourraient contribuer à bonifier les aménagements des parcs et espaces verts par exemple l'ajout de mobilier ou encore l'aménagement d'une aire de repos. En ce qui a trait au long terme, il s'agit davantage d'interventions d'ordre de la planification qui permettront à terme de consolider l'ensemble du réseau des parcs et espaces. Certaines interventions proposées s'adressent à l'ensemble des parcs et seront répertoriées dans la première section du tableau. Ces interventions auront également un niveau prioritaire, mais devront être appliquées sur l'ensemble des parcs et espaces verts.

Cet outil servira à la Ville de cibler les interventions jugées prioritaires afin de prévoir les investissements à entreprendre dans les parcs et espaces verts et ainsi bonifier son offre en parcs et espaces verts. Cet exercice est basé sur les résultats de l'analyse ainsi que l'évaluation qualitative et quantitative de l'actuel réseau de parcs et espaces verts, toutefois la Ville se donne le droit de modifier le degré de priorité en fonction des décisions internes et des choix politiques.

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PAR PARC ET ESPACE VERT - P.01

SECTEUR	PARC ET ESPACE VERT	INTERVENTIONS	PRIORITÉ
Ville de Saint-Lin-Laurentides	Tous les parcs	 S'assurer d'un entretien annuel des surfaces de protection des aires de jeux; Valider la toponymie et ajouter une enseigne de parc; Intégrer des mesures dissuasives le long des aires de jeux (clôture, végétation, noue); Implanter un système d'éclairage adapté à l'usage du parc; Intégrer du mobilier près des équipements sportifs et récréatifs selon les critères de conception inclusive (banc, table de piquenique, fontaine à boire, corbeille à rebuts, support à vélos); S'assurer d'intégrer une stratégie de nivellement et drainage optimale; Développer un réseau de sentiers interne. 	•
	Nouveau parc de quartier	› Planifier un nouveau parc de quartier (jeux d'eau, terrains sportifs, patinoire) dans la zone située entre les rues Grande Allée et Panneton et solliciter les services d'un architecte paysagiste pour le concept d'aménagement.	•
Sainte-Henriette	Parc Gagnon	 Solliciter les services d'un architecte paysagiste pour revoir l'aménagement du parc dans son ensemble et tenir une consultation publique afin d'orienter la conception de manière à refléter les besoins et intérêts des usagers. 	
Parc de voisinage (3) Parc-école (1) Offre peu variée en termes de typologies de parcs. Une desserte inssufisante pour le secteur.	Parc de l'Aviateur	 Retirer et remplacer les équipements de jeux hors normes; Intégrer des bordures le long des sentiers et autour de la surface de protection de l'aire de jeu; Aménager une aire de repos sous le couvert végétal; Intégrer des bancs à proximité de l'aire de jeux; Aménager une noue végétalisée le long de la rue de l'Aviateur; Mieux définir les limites entre le parc et le terrain avoisinant. 	•
	Parc du secteur Villemory	› Aucune intervention n'est à prévoir pour ce parc qui est issu d'une réfection complète.	



Stantec

COURT TERME - 1 À 2 ANS (SÉCURISER)

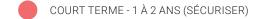
MOYEN TERME - 2 À 5 ANS (BONIFIER)

LONG TERME - 5 À 8 ANS (PLANIFIER)

LÉGENDE

TABLEAU 14. SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PAR PARC ET ESPACE VERT - P.02

SECTEUR	PARC ET ESPACE VERT	INTERVENTIONS	PRIORITÉ
	Nouveau parc de voisinage	 Planifier un nouveau parc de voisinage dans la zone située à l'ouest de la route 335 et au sud de la rue Lapointe et solliciter les services d'un architecte paysagiste pour le concept d'aménagement en s'assurant d'intégrer les composantes suivantes : Aire de jeux pour le groupe d'âge de 18 mois à 5 ans; Aire de jeux d'eau. 	
Village Sud Parc de voisinage (4) Parc de quartier (2) Parc-nature (1)	Parc Hervé-Auger	 Retirer et remplacer les équipements de jeux hors normes en s'assurant d'offrir des composantes pour le groupe d'âge de 18 mois à 5 ans; Retirer et remplacer les tables de pique-nique désuètes; Remplacer les bordures autour de la surface de protection des aires de jeux; Aménager une aire de jeux d'eau; Ajouter des équipements sportifs tels qu'un mur d'escalade et un parcours d'entraînement extérieur; Aménager une aire de repos dans une zone ombragée près du boisé; Renforcer la présence du jardin nourricier par un parcours comestible; Évaluer la possibilité d'aménager un parc canin. 	
Parc-école (1) Offre variée en termes de typologies de parcs. Distribution des équipements récréatifs et sportifs à équilibrer.	Parc Jade Chayer-Côté	 Réparer les équipements de jeux hors normes et retirer la glissoire; Retirer et remplacer le mobilier désuet; Délimiter le parc par l'intégration d'une zone tampon végétalisée et la plantation d'une haie; Camoufler les équipements électriques par une plantation arbustive; Aménager des plateaux sportifs (pickleball) et une piste pumptrack dans la surface gazonnée. 	•
	Parc récréotouristique	 Stabiliser les sentiers de sable; Ajouter un panneau d'affichage depuis la route 335 signalisant la présence du parc; Développer une stratégie de signalisation afin d'orienter les visiteurs dans le parc; Bonifier l'offre en espace de repos près des points d'intérêt par l'ajout de mobilier varié (bancs, tables de pique-nique, chaises longues, chaises berçantes); Construire un bâtiment d'accueil avec services (restauration, toilettes, location d'équipement 4 saisons, entreposage); Réaménager le stationnement en balisant les places de stationnement. 	•
	Parc de l'Aubier	 Développer une stratégie de signalisation à l'intérieur du parc pour connecter les deux zones; Aménager une entrée secondaire avec du mobilier à l'intersection des rues de la Campagne et de la Commune; Intégrer des bordures le long des sentiers dans le boisé; Aménager une noue végétalisée le long de la rue de la Commune; 	•



MOYEN TERME - 2 À 5 ANS (BONIFIER)



TABLEAU 15.

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PAR PARC ET ESPACE VERT - P.03

SECTEUR	PARC ET ESPACE VERT	INTERVENTIONS	PRIORITÉ
Village Sud Parc de voisinage (4) Parc de quartier (2) Parc-nature (1)	Parc Chantelois	 Redéfinir la typologie de parc afin de le transformer en parc de quartier; Solliciter les services d'un architecte paysagiste pour revoir l'aménagement du parc dans son ensemble en s'assurant d'intégrer les composantes suivantes : Aire de jeux pour les groupes d'âge de 18 mois à 5 ans et de 5 à 12 ans; Équipements et plateaux sportifs; Aire de détente; Patinoire saisonnière. 	•
Parc-école (1) Offre variée en termes de typologies de parcs. Distribution d'équipements récréatifs et sportifs à équilibrer.	Parc Viliotte	 Entretenir et réparer les équipements de jeux hors normes; Intégrer des composantes de jeux pour le d'âge de 18 mois à 5 ans; Bonifier l'aire de détente par l'ajout de mobilier; Introduire une stratégie de plantation arborescente afin de procurer de l'ombre projetée autour de l'aire de jeux; Intégrer des massifs de végétation le long des clôtures. 	•
	Parc des Sorbiers	 Retirer et réparer les équipements de jeux hors normes; Retirer et réparer le mobilier désuet; Revoir la vocation du parc par une consultation publique auprès des résidents riverains. 	•
CLC Parc de quartier (1) Bonification de l'aménagement du parc à effectuer afin de mieux répondre aux besoins et intérêt des résidents du secteur.	Parc Robert-Simard	 Redéfinir la typologie de parc afin de le transformer en parc municipal; Solliciter les services d'un architecte paysagiste pour revoir l'aménagement du parc dans son ensemble en s'assurant d'intégrer les composantes suivantes: Aire de jeux libres et pour les groupes d'âge de 18 mois à 5 ans et de 5 à 12 ans; Aire de jeux d'eau; Équipements et plateaux sportifs (parcours d'entraînement extérieur, soccer, basketball, tennis, pickleball); Une patinoire saisonnière; Aire de détente; Des sentiers de circulation hiérarchisés; Une plantation arborescente afin d'offrir un couvert végétal dense et de créer des zones d'ombrage; Une placette minéralisée à l'intersection des rues Latour et Bertrand. La mise en service du chalet de parc (toilettes, prêt et entreposage d'équipements récréatifs et sportifs). 	•



MOYEN TERME - 2 À 5 ANS (BONIFIER)

TABLEAU 16.

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PAR PARC ET ESPACE VERT - P.04

SECTEUR	PARC ET ESPACE VERT	INTERVENTIONS	PRIORITÉ
Noyau villageois	Parc André-Auger	 Dissocier l'accès au quai de la rampe de mise à l'eau; Mise en lumière des chutes; Augmenter la superficie de surface perméable (gazon renforcé, pavé alvéolé); Bénéficier de la présence du Pavillon Beaudoin afin d'offrir des services complémentaires au parc (toilettes, entreposage, location d'équipement 4 saisons, salle communautaire). 	•
Parc de voisinage (1) Parc municipal (2) Parc-nature (1) Parc-école (3) Offre variée en termes de typologies de parcs. Bonification des équipements et infrastructures à effectuer pour l'ensemble des parcs du secteur.	Parc Ovila-Bernier	 Solliciter les services d'un architecte paysagiste pour revoir l'aménagement du parc dans son ensemble en s'assurant d'intégrer les composantes suivantes: La présence de plusieurs traverses piétonnes sécurisées; Aire de jeux libre et pour les groupes d'âge de 18 mois à 5 ans et de 5 à 12 ans; Aire de jeux d'eau; Équipements et plateaux sportifs (piste d'athlétisme, parcours d'entraînement extérieur, skateparc, soccer, tennis, pickleball, baseball); Un parcours comestible pour renforcer la présence du jardin collectif; Aire de détente; Une scène extérieure; Des sentiers de circulation hiérarchisés; Une plantation arborescente afin d'offrir un couvert végétal dense et de créer des zones d'ombrage; Panneaux de signalisation aux entrées afin d'orienter les visiteurs sur la programmation du parc et les attraits du secteur; Aménager une place multifonctionnelle à des fins évènementielles (marché, fête de quartier, foire, etc.). Offrir des services complémentaires (restauration, toilettes, location d'équipement 4 saisons, entreposage, salle communautaire) dans le pavillon Desjardins et autres infrastructures bâties. 	•
	Parc Beauregard	 Sécuriser la bande riveraine afin de contrôler l'accès au ruisseau; Intégrer des composantes de jeux pour le groupe des 18 mois à 5 ans; Intégrer une piste d'athlétisme ludique autour de l'aire de jeux; Ajouter du mobilier en périphérie de la piste d'athlétisme ludique. 	•
	Parc de la piscine	 Mettre aux normes des équipements de jeux; Aménager une aire de repos en relation avec la proximité à la piscine (chaises longues, chaises berçantes, abris solaires); Transformer le fossé sur la rue Salaberry en une noue végétalisée. 	•

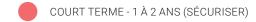


MOYEN TERME - 2 À 5 ANS (BONIFIER)



TABLEAU 17. SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PAR PARC ET ESPACE VERT P.05

SECTEUR	PARC ET ESPACE VERT	INTERVENTIONS	PRIORITÉ
	Parc du Lac-Castor	 Ajouter une zone de surface de protection dans l'aire de jeux; Acquérir le lot voisin afin d'ajouter au parc l'accès au l'eau; Redéfinir la typologie de parc afin de le transformer en parc-nature; Solliciter les services d'un architecte paysagiste pour revoir l'aménagement du parc dans son ensemble en s'assurant d'intégrer les composantes suivantes : Plage avec une zone de baignade sécurisée; Aire de jeux avec des composantes naturelles telles que le bois; Aire de jeux libres; Aire de détente. 	•
des Lacs Parc de voisinage (5) Offre peu variée en termes de typologies de parcs. Mettre en valeur les milieux naturels du secteur.	Parc Léo-Charbonneau	 Sécuriser l'interface du parc avec la route 335; Retirer les équipements de jeux hors normes; Revoir vocation du parc afin de le transformer en parc contemplatif; Solliciter les services d'un architecte paysagiste pour revoir l'aménagement du parc en s'assurant d'intégrer les composantes suivantes : Aire de détente; Sentier sinueux de part et d'autre du parc. 	•
	Parc Morneau- Lefebvre	 Solliciter les services d'un architecte paysagiste pour revoir l'aménagement du parc dans son ensemble en s'assurant d'intégrer les composantes suivantes: Aire de jeux pour les groupes d'âge de 18 mois à 5 ans et de 5 à 12 ans; Aire de détente; Aire de jeu d'eau. 	
	Parc San-Air	 Redéfinir la typologie de parc afin de le transformer en parc de quartier; Solliciter les services d'un architecte paysagiste pour revoir l'aménagement du parc dans son ensemble en s'assurant d'intégrer les composantes suivantes : Plateaux sportifs (soccer, pickleball); Patinoire saisonnière; Une plantation arborescente afin d'offrir un couvert végétal dense et de créer des zones d'ombrage; Parc canin. 	
	Parc Vilmont	 Solliciter les services d'un architecte paysagiste pour revoir l'aménagement du parc dans son ensemble en s'assurant d'intégrer les composantes suivantes : Aire de jeux pour les groupes d'âge de 18 mois à 5 ans et de 5 à 12 ans; Accès à l'eau; Zone de captation des eaux de ruissellement; Butte pour une appropriation libre en toute saison (glissade, détente). 	



MOYEN TERME - 2 À 5 ANS (BONIFIER)

